



PORTS DE PLAISANCE



ECOCITÉ



AMÉNAGEMENT

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



TRANSPORTS



ENVIRONNEMENT



GEMAPI

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 974-249740101-20201210-2020_124_CC_3-DE

PRÉAMBULE

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

SLOX

ID : 974-249740101-20201210-2020_124_CC_3-DE

Engager dès 2021 les bases de la construction d'un territoire d'excellence

Le débat que nous ouvrons sur les Orientations Budgétaires 2021 revêt une importance particulière.

Elles sont les premières de notre mandature 2020-2026 et je souhaiterais préalablement rappeler nos grandes orientations.

Notre mandature doit être celle de la réalisation. Nous devons passer des projets à leur mise en œuvre.

Les principes de **solidarité, de proximité et d'équilibre** doivent également imprégner nos actions dans tous les secteurs.

Dans cet esprit, notre mandature s'articule autour des axes suivants :

- Une stratégie pluriannuelle fondée sur un nouveau **Projet de territoire** qui devra couvrir les 2 prochaines décennies ; c'est l'objectif des **Ateliers du Territoire** qui doivent se dérouler tout au long de l'année 2021 et contribuer à l'actualisation de notre PPI ;

- Les enjeux majeurs identifiés sont notamment **l'équilibre territorial** et la **relance de l'économie**, au regard de la crise sanitaire actuelle.

Le développement des zones d'activités doit participer à cette dynamique. Dans cette même perspective, **l'Ecocité** entrera sur Cambaie en phase opérationnelle avec le lancement d'une **Zone d'Aménagement Concerté** de 76 ha qui apportera une première réponse concrète et innovante en matière de logements, de foncier à vocation économique ou de locaux commerciaux ; un outil opérationnel pour réussir ces aménagements devra être mis en place. Parallèlement, les travaux engagés à La Possession avec l'opération Cœur de Ville et au Port avec le lancement du Pôle d'Aménagement et de Construction Durable vont se poursuivre.

Mais l'ECOCITE ne peut se concevoir sans un développement corrélatif des **Hauts**, ainsi que du Sud du territoire communautaire. Il en va à la fois de l'équilibre et de l'équité qui doivent guider notre action sur le territoire du TCO. C'est l'ambition des politiques publiques d'aménagement et de développement des hauts que nous portons.

Le label Odyssea et son modèle intégré de développement procède de ce même principe et vise une croissance harmonieuse entre le littoral et l'arrière-pays.

Il participe également au développement de l'une de nos priorités, le **Tourisme**.

Dans cette perspective, une nouvelle impulsion sera donnée à l'aménagement de chacun des ports de plaisance, en cohérence avec leur vocation respective.

Les **Déplacements** constituent également une priorité de notre mandature. Sur ce secteur, nous devons plus

que jamais imprimer durable par la promotion de modes de déplacement propres et innovants : le Bus à Haut Niveau de Service en préfiguration du futur tram ouest, les projets de téléphériques et un dispositif de location de vélos seront déployés sur notre territoire.

Sur le volet de **l'Environnement**, dans le cadre de l'étude en cours sur la définition de la stratégie déchets 2020-2030, nous valoriserons une approche multi-filières qui sera à conforter. L'Ouest doit s'affirmer comme le pôle de référence de **recyclage et de valorisation des déchets**.

2021 verra également le lancement de la brigade environnementale. Par ailleurs, la cause animale connaîtra une avancée avec la programmation d'un centre animalier pour lequel un foncier a été identifié à l'Eperon.

Le contexte de **crise sanitaire** actuelle est une contrainte que nous devons prendre en compte car il affecte nos recettes et nos dépenses de fonctionnement.

Nous devons donc veiller à **préserver le pouvoir d'achat des ménages**, et dans cet objectif, en 2021, nous maintiendrons **inchangés les taux de la fiscalité directe**. **Par ailleurs, conformément aux engagements pris, la gratuité des transports scolaires pour les élèves du premier degré sera effective dès janvier 2021.**

Pour favoriser la cohésion sociale, un effort financier important sera consenti s'agissant des **Ateliers Chantiers d'Insertion** qui seront triplés, afin d'offrir **une solution aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi**.

La cohésion sociale c'est aussi le logement et la lutte contre l'habitat indigne, qui sera une des grandes causes de la mandature.

Mais, nous avons aussi à saisir des opportunités avec les **Plans de relance** de l'Etat et de l'Europe ainsi que le **prochain programme opérationnel européen 2021-2027**.

Tous ces éléments doivent nous permettre de **consolider notre situation financière** et de nous assurer les marges de manœuvre pour investir davantage et construire un territoire d'excellence.

Un territoire sur lequel **nous devons imprimer notre marque, celle du développement durable au service de l'aménagement équilibré du territoire et de l'épanouissement des habitants de l'Ouest**.

C'est ainsi que nous ferons de notre territoire un pôle d'excellence.

Mais tout cela ne sera possible que si nous nous appuyons sur une **gestion financière responsable** et veillons au quotidien à la **pertinence des actions** menées par notre intercommunalité en favorisant autant que possible la **concertation et la participation citoyenne**.

**Le Président,
Emmanuel SÉRAPHIN**



SOMMAIRE

LE CADRE FINANCIER

7

- ▶ Le contexte général 8
- ▶ Le cadrage financier 11
- ▶ Focus sur la dette du TCO 12

POLITIQUES PUBLIQUES

17

UNE AGGLOMÉRATION BÂTISSEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS PROJETS

- ▶ Écocité tropicale et insulaire de La Réunion 18
- ▶ Harmoniser le développement du territoire et accroître l'offre
de logements 21
- ▶ Encourager les initiatives créatrices d'activités et d'emplois 28
- ▶ Développer les activités autour du port de plaisance 39

UNE AGGLOMÉRATION DURABLE AU SERVICE DE NOS USAGERS

- ▶ Être au plus près des usagers 44
- ▶ Développer des conditions d'une mobilité pour tous 52
- ▶ G.E.M.A.P.I. 56
- ▶ Eau, assainissement 61

MISSIONS TRANSVERSALES

64

UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE ET PERFORMANTE AU SERVICE DU PROJET DU TERRITOIRE

- ▶ Finances – Évaluation des politiques publiques 66
- ▶ Ressources Humaines 71
- ▶ Système d'information et organisations 80
- ▶ Patrimoine 84
- ▶ Administration générale 89

- ▶ Annexes 97

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

216 000 HABITANTS

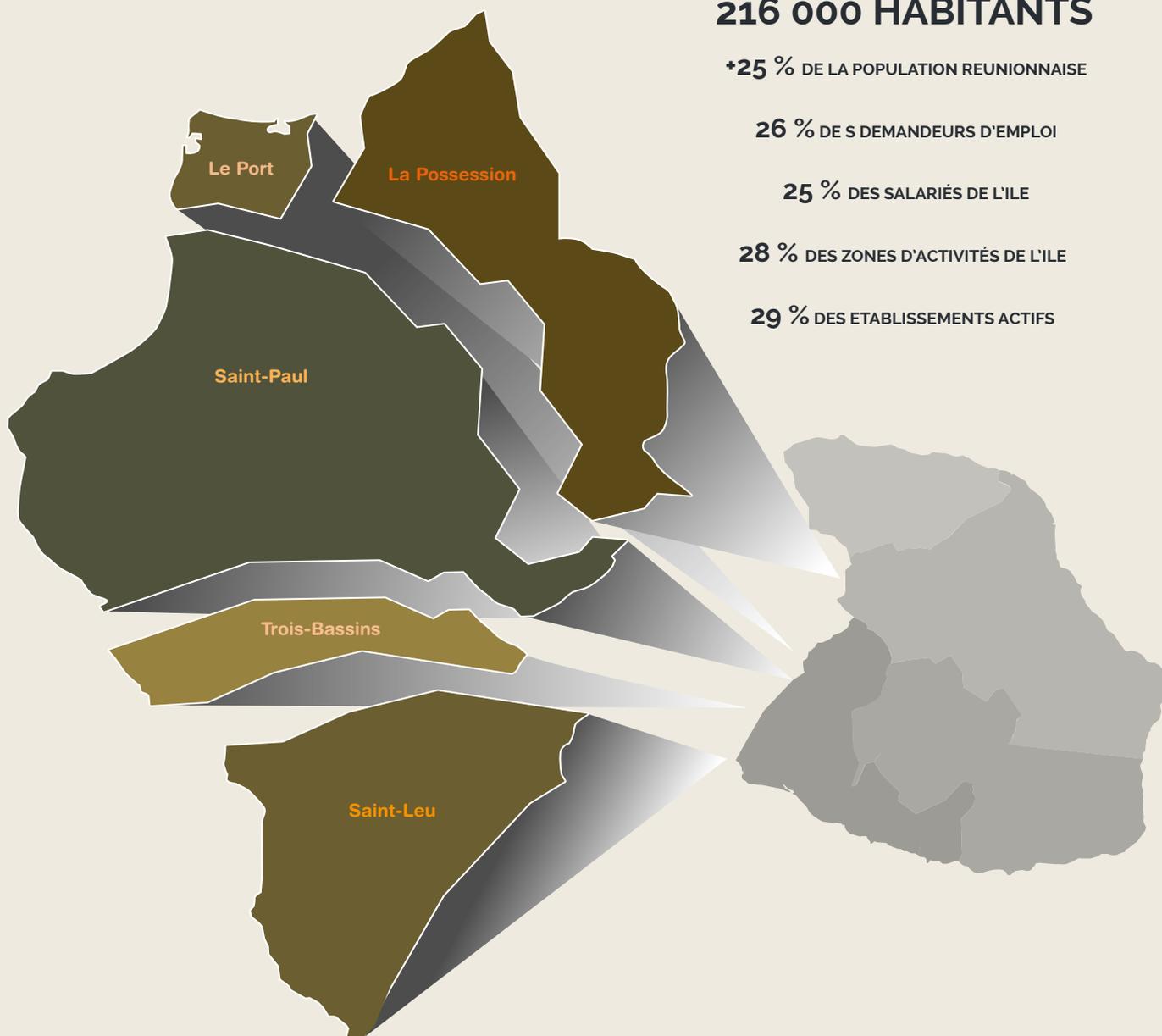
+25 % DE LA POPULATION REUNIONNAISE

26 % DE S DEMANDEURS D'EMPLOI

25 % DES SALARIÉS DE L'ILE

28 % DES ZONES D'ACTIVITÉS DE L'ILE

29 % DES ETABLISSEMENTS ACTIFS



LES TAUX DE LA FISCALITÉ (2020)

	TEOM	Taxe habitation	Taxe foncier non bâti	CFE	TASCOM	VT
CIVIS	17,91%	6,90%	1,77%	29,03%	1,10%	2%
CIREST	17,00%	6,84%	1,79%	27,60%	1%	1,80%
TCO	16%	6,82%	1,43%	25%	1,20%	2%
CINOR	14,80%	6,72%	1,29%	23,17%	1,05%	2%
CASUD	16,70%	6,70%	1,75%	22,76%	1,05%	1,80%

LE CADRE FINANCIER

▶ Le contexte général	8
▶ Le cadrage financier	12
▶ Focus sur la dette du TCO	14



LE CONTEXTE GÉNÉRAL

UNE FRAGILISATION DU CONTEXTE FINANCIER

1 - Une baisse de nos recettes fiscales

Le TCO perçoit dans son panier fiscal, une partie de recettes assises sur la valeur ajoutée et l'activité économique des entreprises. Compte tenu des modalités de calcul et de reversement de ces recettes fiscales par l'Etat, l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique 2020 affectera l'évolution de nos recettes de fonctionnement en 2021.

D'ores et déjà, le projet de Budget Primitif 2021 intègre une baisse sur :

. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :

Le produit encaissé par l'Etat en 2020 et reversé aux collectivités l'année suivante, le sera sur la base de la valeur ajoutée en N-2 (2019). Cependant, sur la base d'une baisse d'activité et donc de valeur ajoutée, les entreprises pourraient diminuer leurs acomptes 2020 ce qui aura des impacts sur la CVAE collectée par l'Etat en 2020 et reversée aux collectivités en 2021 (baisse estimée, à ce stade, à 10%).

. La Cotisation Foncière des Entreprises :

Le ralentissement de l'implantation d'entreprises

en 2020, de même que la baisse des chiffres d'affaire auront un impact sur les cotisations 2021. A ce stade, l'hypothèse de baisse des chiffres d'affaire aura un impact sur les cotisations à la base minimale (baisse estimée à 1%).

En dépenses, des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire et à l'épidémie de dengue en 2020. À ce stade, ces actions n'ont pas vocation à être renouvelées en 2021.

2 - L'impact du PLF 2021 sur les collectivités

Le PLF 2021 annonce une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

Par ailleurs, les réformes fiscales engagées précédemment se poursuivent en 2021. Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne

paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA.

Concernant la fiscalité « entreprises », l'article 4 du projet de loi de finances pour 2021 met en œuvre la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Le but recherché est de leur redonner de la compétitivité. Cette mesure nouvelle fera l'objet d'une compensation par l'Etat. Cependant, les collectivités locales et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la moitié réduite des bases des établissements industriels. Pour mémoire au TCO, ces établissements sont au nombre de 83 sur 18 000 et représentent 25,4% de la recette de la CFE.

3- Une situation financière à consolider

Les ratios financiers du compte administratif 2019 confirment une situation financière assainie :

- une épargne brute de 21,1 M€ ;
- une épargne nette de 14 M€ ;
- un encours de dette hors portage EPFR en baisse (-8,1%) à 79 M€ ;
- un ratio dynamique de désendettement de 3,7 ans (hors terrains de Cambaie en incluant les terrains de cambaie, ce ratio est de 6 ans).

L'épargne dégagée a permis de financer l'intégralité de nos dépenses d'investissement, sans recours à l'emprunt.

Cette dynamique de redressement doit se poursuivre afin de dégager un niveau d'épargne suffisant permettant le financement de la nouvelle programmation des investissements. Pour mémoire, les niveaux d'épargne prévus au budget primitif 2020 ont pu être renforcés après le vote du budget supplémentaire : l'épargne brute s'élève à 22,5 M€ (BP = 17,1 M€) et l'épargne nette à 15,5 M€ (BP = 11,1 M€).

UNE FORTE IMPULSION DONNÉE A L'ACTION DU TCO ET À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

1 - Un projet de territoire à formaliser pour le développement durable de l'Ouest

Dans le contexte difficile que nous connaissons, la cohésion sociale est une priorité de la nouvelle mandature. Il apparaît ainsi important d'affermir les liens entre la population et les politiques publiques, de partager une vision du développement du territoire et dans cette perspective, de proposer aux habitants de participer à la définition et à l'appropriation des grands projets du territoire.

Tel est l'objet de la démarche des « Ateliers du Territoire » qui doit permettre à chaque citoyen et à chaque acteur de s'informer sur les grands enjeux du TCO, de s'impliquer et de participer à l'élaboration de propositions, en vue de doter notre établissement d'un projet de territoire se projetant sur la période 2020 – 2035.

Cette démarche initiée en octobre 2020 se déroulera pendant plus d'un an.

Des orientations fortes pourront être intégrées dans les orientations budgétaires du TCO pour 2022. Mais déjà en 2021, les premières actions prioritaires seront amorcées en matière de développement économique, d'aménagement, d'environnement et de développement durable et humain.

2 - Des transferts de compétences à achever

Les transferts de compétences prévus par la loi Notre entre les communes et les intercommunalités (Zones d'activités, GEMAPI, Eau et Assainissement, Eaux Pluviales) ont largement modifié le champ d'intervention du TCO. En l'absence de nouveau transfert prévu, l'année 2021 sera consacrée à la consolidation de ces nouveaux champs de compétence du TCO.

Sur l'ensemble des compétences transférées ces dernières années, le TCO devra, plus particulièrement, s'attacher en 2021 à conclure les aspects juridiques et comptables. Aucun bien reçu dans le cadre d'un transfert de compétence n'a été intégré dans l'état de l'actif du TCO. Un marché d'accompagnement sera lancé avant la fin de 2020 afin de mener à terme notamment ces transferts et d'assurer le rapprochement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

3 - Un PPI 2022-2035 à préfigurer

Le TCO a conforté son assise financière depuis 2017, pour mener pleinement ses missions de base, tout en poursuivant une politique d'investissement volontariste en faveur de l'Ouest.

Le contexte est aujourd'hui favorable pour développer de nouveaux projets d'investissement. Ce PPI à construire accompagnera le projet de territoire 2022-2035.

La mandature 2020-2026 sera marquée par la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux. L'objectif recherché est de tout mettre en œuvre pour renforcer les taux de réalisation. Dès 2021, il s'agira de donner un coup d'accélérateur à la mise en chantier de nos projets.

Un PPI 2022-2035 sera élaboré conjointement avec le nouveau projet de territoire.

4 - Des opportunités de financement à saisir

La période actuelle est riche en dispositifs de soutien à l'économie. Il sera possible de mobiliser le POE 2014/2020, le Plan REACT UE (FEDER et FSE) et le POE 2021-2027, en plus des aides de l'Etat (plan de relance de l'Etat).

Le programme européen 2021-2027 est toujours en cours de discussion avec les instances régionales et sa version finale sera valorisée en décembre 2020. Le TCO travaille en coordination avec les autres EPCI de l'île pour capter le maximum de financement sur les projets prioritaires de chacun des territoires.

Par ailleurs, notre agglomération peut aussi solliciter pour la réalisation de ses projets, deux dispositifs de l'Etat (le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) et la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local (DSIL)), d'une part et d'autre part, le Plan de Relance Régional (PRR). Ces dispositifs sont destinés à accélérer la réalisation d'investissements publics et impactent directement la commande publique. Ils soutiennent des domaines tels que les infrastructures numériques, l'eau et la décarbonation.

5 - Une Ecocité en phase opérationnelle

Les opérations d'aménagement du cœur d'agglomération sont parvenues à différents stades de maturité. Certaines opérations sont déjà en cours de réalisation (Écoquartier cœur de ville). D'autres entrent en phase de travaux (ZA les Portes de l'Océan).

S'agissant de Cambaie, secteur stratégique du Cœur d'Agglomération, la maîtrise quasi-totale du foncier (150 ha sur 175), permet aujourd'hui de passer rapidement à la phase opérationnelle. La volonté du TCO est d'engager une première opération publique d'aménagement sur environ 76 ha dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (ZAC).

La concertation a démarré en octobre 2020 ; l'année 2021 sera consacrée au bilan de la concertation, à la création de la ZAC et au lancement de la consultation aménageur. Le démarrage des travaux est programmé pour début 2024.

Afin de permettre un passage rapide et sécurisé à la phase opérationnelle sur ce secteur, une réflexion sera menée sur la création d'un outil d'aménagement dédié à Cambaie, qui pourrait prendre la forme d'une Société Publique Locale.



LE CADRAGE FINANCIER DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Plus que jamais, le TCO doit dégager de l'épargne nette pour garantir sa capacité à investir tout en maîtrisant son niveau d'endettement.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution des recettes de fonctionnement, l'évolution des charges de fonctionnement doit faire l'objet d'une attention particulière.

Conformément aux orientations de la loi de

programmation des finances publiques 2018-2022 et du contrat de Cahors 2018-2020, l'évolution de nos charges de fonctionnement du budget principal sera limitée, comme sur la période 2018-2020, à + 1,5% en 2021.

Dans ce cadre fixé, les différents indicateurs de 2021 (budget principal) s'établissent comme suit :

SUIVI DU CONTRAT DE CAHORS ETAT- TCO 2019-2021

	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement (global) (a)	127 552 655	127 516 600	127 695 000
RETRAITEMENT (Atténuations de produits/provisions) (b)	20 262 310	17 431 000	16 781 800
Dépenses réelles de fonctionnement (ramenées à la même base que le contrat = a-b)	107 290 345	110 085 600	110 913 200
Dépenses réelles de fonctionnement plafond fixé par le contrat	108 480 669	110 107 879	111 759 498

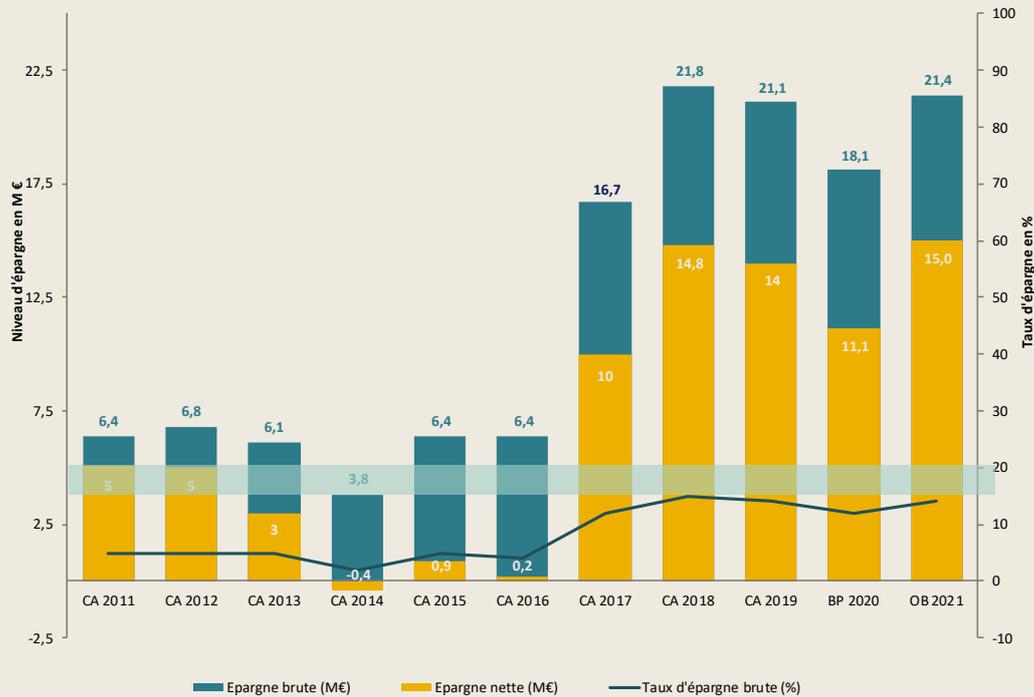
Pour 2021, les "DRF retraitées contrat" ont été calculées sur la base des "DRF retraitées contrat" du BP 2020 + 1,5%.

Capacité de désendettement (hors foncier Écocité EPFR/en année)	3,7	4,3	3,3
Capacité de désendettement (en année) plafond fixé par le contrat	5,9	5,2	5,2*
Besoin de financement	- 7 145 208	- 1 390 000	- 868 000
Besoin de financement fixé par le contrat	- 1 846 000	- 3 417 000	- 3 417 000*

* Prolongement du cadre du contrat 2018-2020

L'ÉPARGNE

Une épargne confortée



LA DETTE PROPRE

Un endettement maîtrisé



L'encours de dette au 31 décembre 2020 n'inclut pas d'emprunt.

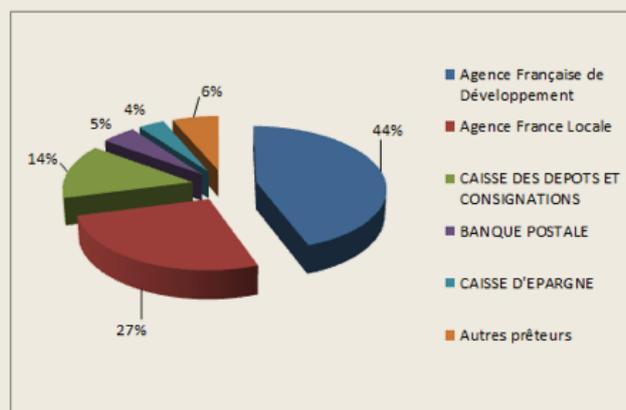
Zoom sur la structure et la gestion de l'encours de dette propre

Le taux moyen de la dette du TCO est de 1,78 % et la durée de vie résiduelle s'établit à 11 ans et 11 mois.

100% de l'encours du TCO est situé dans la zone 1A (niveau d'exposition aux risques le plus réduit) selon la charte de la classification des risques « GISSLER ».

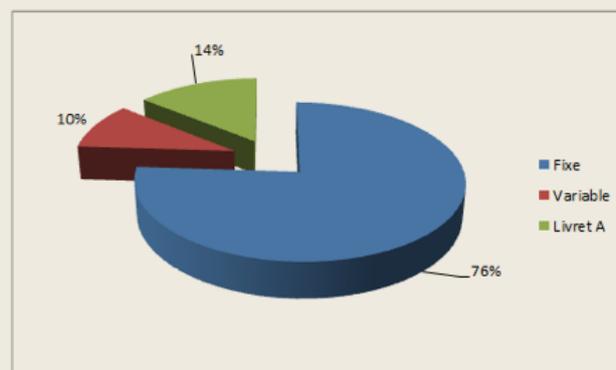
Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	% du CRD
Agence Française de Développement	44%
Agence France Locale	27%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14%
BANQUE POSTALE	5%
CAISSE D'EPARGNE	4%
Autres prêteurs	6%
Ensemble des prêteurs	100%



Répartition de la dette par type de taux

Type	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	76%	1,92%
Variable	10%	0,85%
Livret A	14%	1,71%
Ensemble des risques	100%	1,78%

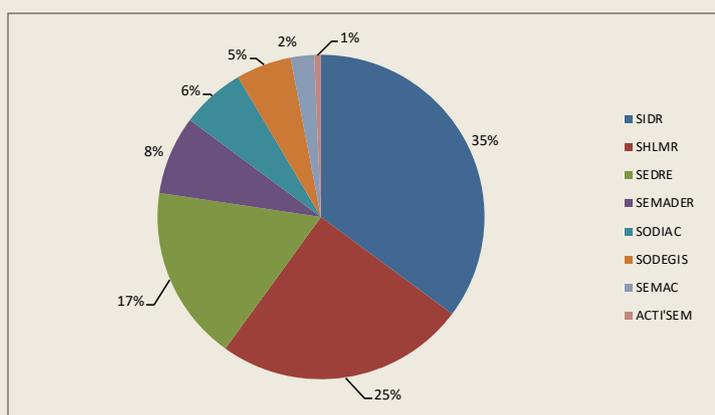


LA DETTE GARANTIE

Au 31/12/2020, l'encours garanti s'élèverait à 283 M€. La Caisse des Dépôts représente 98,5% de cet encours, sur la base du livret A.

Répartition de la dette garantie par prêteur

Organisme	Capital restant du au 31/12/2020	%
SIDR	99 435 645,88 €	35%
SHLMR	69 948 123,94 €	25%
SEDRE	49 250 768,44 €	17%
SEMADER	22 090 636,28 €	8%
SODIAC	17 901 622,25 €	6%
SODEGIS	15 483 832,29 €	5%
SEMAC	6 579 554,57 €	2%
ACT'ISEM	1 870 829,63 €	1%
TOTAL	282 561 013,28 €	100%



ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES

CHAINE DE L'EPARGNE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET RPP

NIVEAU D'EPARGNE 2019-2021 (en K€)	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits de Fonctionnement	2 077	2 921	2 695
- Charges de Fonctionnement	1 658	2 671	2 425
Epargne de gestion	419	250	270
- Intérêts de la dette	-	-	-
Epargne brute	419	250	270
- Capital de la dette	0	-	-
Epargne nette	419	250	270

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Dépenses réelles d'investissement	380	250	270
- Epargne nette	419	250	270
- Recettes d'investissement hors emprunt	-	-	-
= Emprunt d'équilibre	-	-	-

BUDGET GEMAPI

NIVEAU D'EPARGNE 2019-2021 (en K€)	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits de Fonctionnement	4 367	4 521	4 267
- Charges de Fonctionnement	780	988	1 259
Epargne de gestion	3 587	3 533	3 008
- Intérêts de la dette	-	-	-
Epargne brute	3 587	3 533	3 008
- Capital de la dette	-	2 500	-
Epargne nette	3 587	1 033	3 008

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Dépenses réelles d'investissement	13 074	8 289	7 073
- Epargne nette	3 587	1 033	3 008
- Recettes d'investissement hors emprunt	9 487	7 256	3 314
= Emprunt d'équilibre	-	-	751

BUDGET EAU

NIVEAU D'EPARGNE 2019-2021 (en K€)	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits de Fonctionnement	-	3 564	2 846
- Charges de Fonctionnement	-	665	861
Epargne de gestion	-	2 899	1 985
- Intérêts de la dette	-	329	282
Epargne brute	-	2 570	1 703
- Capital de la dette	-	751	856
Epargne nette	-	1 819	847

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Dépenses réelles d'investissement	-	12 678	12 249
- Epargne nette	-	1 819	847
- Recettes d'investissement hors emprunt	-	7 659	3 100
= Emprunt d'équilibre	-	3 200	8 302

BUDGET ASSAINISSEMENT

NIVEAU D'EPARGNE 2019-2021 (en K€)	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits de Fonctionnement	-	1 031	1 797
- Charges de Fonctionnement	-	443	506
Epargne de gestion	-	588	1 291
- Intérêts de la dette	-	130	95
Epargne brute	-	458	1 196
- Capital de la dette	-	337	432
Epargne nette	-	121	764

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Dépenses réelles d'investissement	-	4 541	1 715
- Epargne nette	-	121	764
- Recettes d'investissement hors emprunt	-	2 725	950
= Emprunt d'équilibre	-	1 695	-

UNE AGGLOMÉRATION BÂTISSEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS PROJETS



▶ Écocité tropicale et insulaire de La Réunion	18
▶ Développement du territoire et offre de logements	21
▶ Économie et promotion du territoire	28
▶ Ports de plaisance	34



ÉCOCITÉ

LA CONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE

Le projet urbain labellisé Ecocité regroupe, sur un périmètre de 5 000 ha, les trois communes du cœur d'agglomération. Piloté depuis début 2019, par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui coordonne les opérations d'aménagement urbain, le projet urbain est désormais entré en phase opérationnelle avec le lancement des premières opérations visant à bâtir un territoire exemplaire, répondant aux besoins des générations futures, dans le cadre d'une ville tropicale et insulaire durable attractive et innovante et porteuse d'un nouveau modèle de développement économique pour l'ensemble du TCO.

Le TCO, l'un des opérateurs du programme Ecocité, au même titre que les communes concernées, doit non seulement participer activement à la dynamique partenariale portée par le GIP, mais aussi contribuer fortement à la réalisation des opérations qui le concernent. De même, le TCO doit utiliser l'Ecocité pour redéfinir son projet de territoire en intégrant la démarche des « Ateliers du Territoire » tout en veillant à préserver l'équilibre fondamental entre les Hauts et les bas.

I - LE GIP, OUTIL DE GOUVERNANCE DE L'ECOCITE

Impulsée par le TCO, la création du Groupement d'Intérêt Public a permis de rendre opérationnel le programme Ecocité et d'organiser une coordination globale des acteurs et projets. Le GIP Ecocité est l'outil commun aux acteurs de la transformation du territoire. La participation du TCO dans les instances politiques et techniques du GIP est essentielle et contribue à la réussite du programme et au développement d'un projet de territoire pour l'ensemble du TCO.

1. Le passage à la phase opérationnelle d'aménagement

Le domaine de l'aménagement, avec les projets suivants :

Le TCO, au travers de sa participation au fonctionnement du GIP, contribue activement à la dynamique du programme. Il s'agit non seulement de sécuriser le financement du GIP par l'octroi des participations annuelles du TCO mais aussi et surtout de contribuer à la réalisation d'une programmation d'actions complexes. Pour 2021, ce travail doit aboutir à la mise en œuvre des premières actions du programme partenarial d'aménagement (PPA) qui aura été signé fin 2020.

Il conviendra notamment de :

- Lancer le plan de communication et de marketing (dont la concertation pour CAMBAIE) coordonné dans le cadre de la démarche des « Ateliers du territoire » du TCO ;
- Procéder au chiffrage du PPA sur une période de 5 ans afin d'engager des discussions sur les participations des partenaires, sur les modes d'interventions et ainsi de préciser le plan d'actions ;

- Installer la mission d'Ordonnancement Programmation Coordination Urbaine (OPCU) afin de rassembler les différents opérateurs des actions prioritaires autour d'un dispositif global de pilotage et d'accompagnement. Portée par le GIP Ecocité, la mission OPCU a été lancée fin 2020. Ce service d'aide opérationnelle à l'EPCI est l'occasion pour le TCO d'identifier ses opérations prioritaires dans le plan d'actions Ecocité et d'organiser un pilotage interne et transversal efficace et coordonné avec le planning général de l'Ecocité ;
- Consolider le Schéma d'aménagement ; Schéma directeur des espaces publics ; Etude préliminaire Axe mixte et infrastructures connexes ; Etude sur le confort urbain (thermique, acoustique et aéraulique) ;
- Lancer les 1ères opérations du Programme Partenarial d'Aménagement de l'Ecocité et la communication sur le projet ;
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement de la Plaine de Cambaie et étudier la création éventuelle d'un outil d'aménagement dédié à Cambaie, qui pourrait prendre la forme d'une Société Publique Locale.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Installation des Groupes Thématiques (innovation & Economie)</i>	/	/	<i>Organisation des premières réunions pour les groupes thématiques INNOVATION et ECONOMIE</i>
<i>Taux de réalisation des actions du PPA</i>	/	/	<i>10% (Le taux de réalisation sera actualisé lorsque le chiffrage budgétaire du PPA sera validé)</i>

II - CONSTRUIRE UNE VILLE ATTRACTIVE OU HABITER, VIVRE ET TRAVAILLER

Les opérations d'aménagement du Cœur d'agglomération sont à différents stades de maturité :

- certaines opérations sont en cours de réalisation (Eco quartier « Cœur de ville ») ;
- d'autres entrent en phase de travaux (ZAC les Portes de l'Océan) et en phase opérationnelle (1ère tranche de la Plaine de Cambaie) ;
- d'autres en sont encore au stade des études.

1. Le passage à la phase opérationnelle d'aménagement

Il s'agira d'engager rapidement la phase opérationnelle d'aménagement, notamment sur le secteur de la Plaine de Cambaie, en poursuivant deux axes complémentaires et indissociables :

Le domaine de l'énergie :

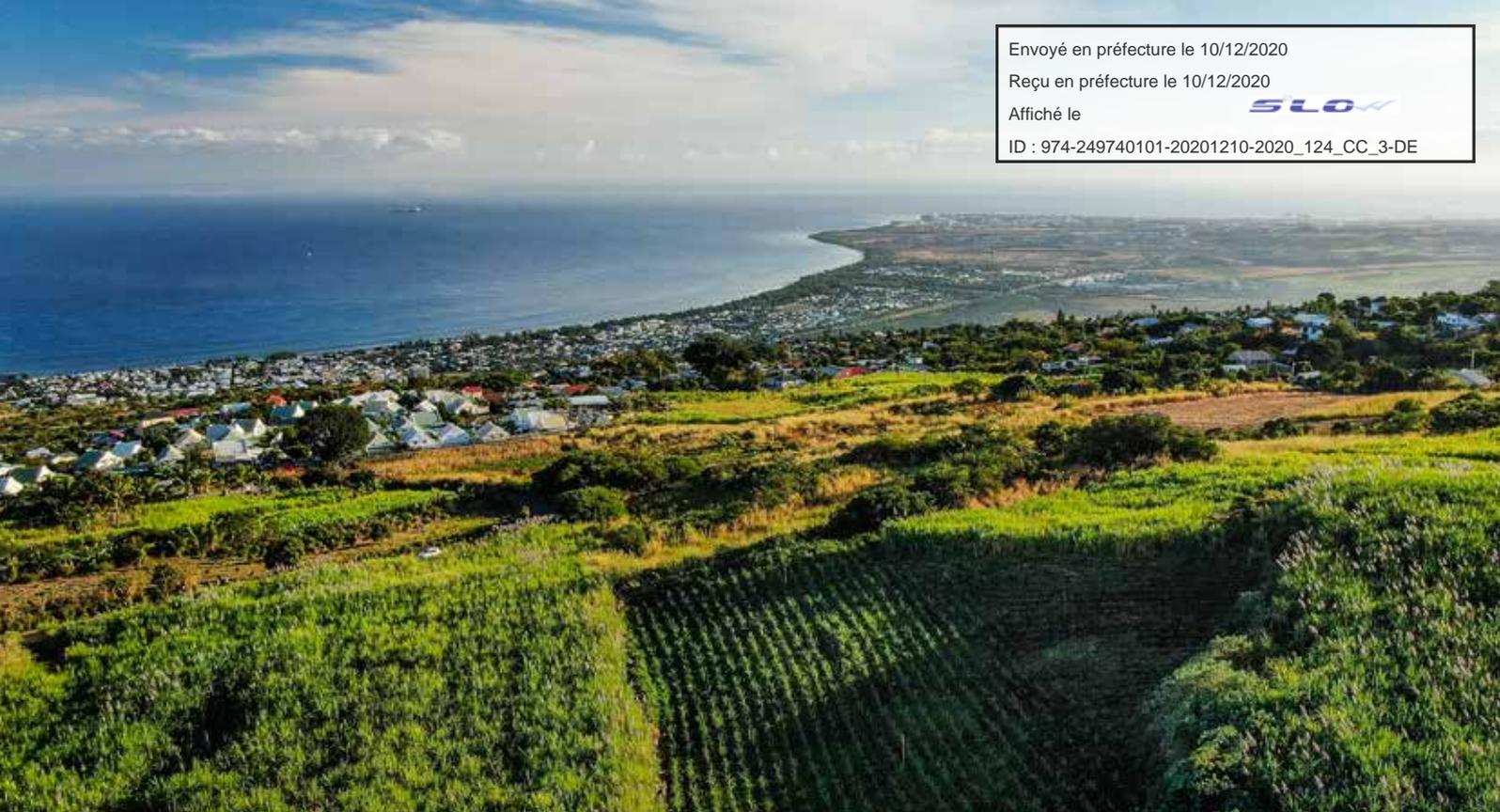
- Définir la stratégie énergétique de l'Ecocité intégrée à celle du TCO, dans le cadre de l'actualisation du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de l'agglomération ;
- Engager 2 études de faisabilité sur la construction d'un réseau de froid avec pompes à chaleur PAC (avec ou sans SWAC - climatisation marine) et sur la ferme photovoltaïque de Cambaie, confiée à la SPL Horizon Réunion par mandat du TCO ;
- Mettre en œuvre et suivre les projets de centrale photovoltaïque (PV) de Total-Quadran et EDF-Renouvelable sur Cambaie et l'éco-parc de Le Port ;
- Engager une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité sur le premier démonstrateur Smart-Grid de Cambaie en coopération avec EDF-SEI.

Le domaine de l'aménagement, avec les projets suivants :

- Lancer le 1^{er} Appel à Projets Urbains et Innovants (APUI), en utilisant au moins un site foncier propriété du TCO à intégrer dans une liste de sites prioritaires ;
- Lancer la création de la ZAC de Cambaie (Concertation ; dossier de consultation aménagement ; dossier de création) ;

- Organiser un dispositif de concertation dans le cadre des « Ateliers du territoire » du TCO afin de présenter le projet aux habitants, mettre en place une concertation au fil de l'eau et intégrer l'Ecocité dans le projet de territoire ;
- Permettre le lancement du programme d'activités économiques du secteur Henri Cornu ;
- Avancer sur le projet de requalification et prolongement du boulevard urbain de Cambaie ;
- Définir le périmètre et la méthode pour initier un programme de développement d'une agriculture urbaine provisoire et pérenne ;
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement de la Plaine de Cambaie et étudier la création éventuelle d'un outil d'aménagement dédié à Cambaie, qui pourrait prendre la forme d'une Société Publique Locale ;
- Lancer une étude de programmation de la vocation des futurs sites d'activités économiques de l'Ecocité. Cette étude permettra de disposer d'une vue d'ensemble des besoins économiques de la zone : identification des besoins par rapport aux prospects connus (Plateforme logistique du CHOR, Formation poids lourds NASSIBOU, Entretien / Maintenance des bus etc.), de la vocation des zones, au foncier maîtrisé par la puissance publique (Secteur Rivière des Galets, Cambaie Est, Cornu, ZAP) et mise au point de scénarios programmatiques pour les sites identifiés.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Avancement opérationnel de l'aménagement de la Plaine de Cambaie (phase1)	5%	Réalisation du Projet Partenarial d'Aménagement PPA & programmation de la phase de concertation sur la ZAC Cambaie	10%



AMÉNAGEMENT ET HABITAT

HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE L'OFFRE DE LOGEMENT

L'année 2021 sera le temps des défis à relever pour le territoire, suite aux conséquences conjoncturelles de la crise sanitaire et aux nécessaires évolutions qu'elles appellent, face aux besoins des habitants et notamment des plus précaires. La mise en œuvre des choix faits par le TCO dans ses grands documents stratégiques que sont le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, la Convention Intercommunale des Attributions de logements et au titre de la lutte contre l'insalubrité par le dispositif du Plan Intercommunal contre l'Habitat Indigne, est appelée à se traduire dans une dimension opérationnelle.

2021 sera donc l'année de l'opérationnalité sur ces 2 axes stratégiques que sont l'Aménagement et le Logement.

Enfin, une expertise sur les conséquences de la crise sanitaire, notamment sur le marché du logement et l'urbanisme commercial sur le Territoire de la Côte Ouest, sera lancée.

I - CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET DURABLE DU TERRITOIRE

1. Élaborer les documents-cadres à l'échelle du territoire

• Evolution du Schéma de Cohérence Territoriale

En raison des modifications législatives apportées par la loi ELAN, deux possibilités s'offrent au TCO à court ou moyen terme.

Une première option pourrait être d'engager une modification simplifiée avant le 31 décembre 2021, afin de répondre aux prescriptions de l'article 42 de la loi ELAN, sur les espaces déjà urbanisés (Arh, Nrh, ...).

En application des décrets de la loi ELAN, une deuxième option pourrait être d'engager une révision générale pour se conformer à cette actualisation. En effet, l'élaboration d'un nouveau projet de territoire dans le cadre des ateliers de territoire prévus en 2021, pourra être l'occasion de poser un nouveau projet d'aménagement stratégique à 20 ans.

Il sera aussi l'occasion de doter le territoire d'un véritable Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Réalisé en 2018-2019, celui-ci doit être révisé et actualisé au regard, d'une part, des impacts économiques de la crise sanitaire et, d'autre part, suivant l'incidence des ordonnances de modernisation des SCOT (juin 2020).

Par ailleurs, une démarche itérative cohérente sera nécessaire avec d'autres documents cadres du TCO, tels que, le Plan Climat Air Energie Territorial, dans une démarche assumée vers une transition écologique de l'Ouest.

Selon les options choisies, la méthodologie et les impacts budgétaires seront différents.

• Les études relatives à la mise en œuvre du SCOT : Etudes des Hauts, Plan paysage, Schéma directeur d'aménagement du littoral de Trois-Bassins

Les études, sur les Hauts de l'Ouest et le Plan Paysage, finalisées en 2020, ont permis d'écrire un cadre stratégique pour les Hauts. Dans un souci d'équilibre du territoire, ce cadre pose une stratégie territoriale globale avec des propositions à valoriser au prochain programme opérationnel européen FEDER 2021-2027.

S'agissant de l'étude du littoral de Trois-Bassins, les rendus de 2020 devraient permettre aux élus communaux de se prononcer sur le choix d'aménagement de cette ville littorale en devenir. Dès validation du scénario par la Commune, il sera nécessaire de préfigurer une première étape d'études pré-opérationnelles dans le but de déterminer les prérequis à l'aménagement de ce site ainsi que le plan d'investissement prévisionnel incombant au TCO et à la Commune.

Par ailleurs, dans le cadre des appels à projets « Action Cœur de Ville » de la commune du Port et « Petite Ville de Demain » de la Commune de Trois-Bassins, le TCO sera associé à l'ingénierie de ces opérations (chefferie des projets) mais pourrait être également sollicité par ces 2 communes, en accord avec la Commune Centre (St-Paul), pour la mise en place d'une convention d'opérations de revitalisation du territoire (ORT) instaurée par la loi ELAN.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Enfin, il conviendra également de définir au titre de la poursuite de l'ITI urbain (Investissement Territorial Intégré) dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027 la stratégie urbaine sur le territoire de l'agglomération, les actions à décliner ainsi que les modalités de mise en œuvre. Ce processus devra être prochainement être initié par le Conseil Régional.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Intégration SCOT/PLU</i>	4 PLU/5	3PLU/5	4 PLU/5
<i>Intégration Autres documents / SCOT</i>	PLH / SCOT	PLH	Modification/révision (sous réserve)

2. Évaluer l'impact des orientations du SCOT grenelle sur le territoire

• Animation de la Conférence Locale d'Aménagement du Territoire (CLAT)

Le TCO réunira la CLAT afin de suivre, la mise en œuvre du SCOT et du PLH, et d'échanger avec les partenaires sur des éléments d'observation sur l'évolution du territoire.

• Actualisation de l'observatoire du SCOT

Dans le cadre d'une mission en quasi-régie, l'agence d'urbanisme de la Réunion, l'AGORAH a été missionnée en 2019 pour concevoir l'architecture de l'observatoire du SCOT et l'actualiser. Cet observatoire revêt un caractère obligatoire et permettra d'assurer la collecte des données nécessaires à l'évaluation du SCOT qui doit intervenir en 2021.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Observatoire du SCOT : nombre d'indicateurs suivis</i>	7/31	28/31	28/31

3 . Poursuivre le partenariat NPRU Ariste Bolon

• Coordination/suivi projet, mise en œuvre de la convention-cadre

Le projet de rénovation urbaine, porté par la commune du Port prévoit une intense mutation urbaine et une requalification de l'habitat au sein du quartier Ariste BOLON. Le TCO accompagne la commune sur le plan technique et financier, dans le cadre de la convention tranche 1, du Programme d'Investissement d'Avenir et d'une tranche 2 (Rico Carpaye, Port 15), aux côtés de l'ANRU.

4. Aménagement d'un centre funéraire intercommunal

• Une étude de faisabilité sera réalisée pour l'aménagement d'un centre funéraire intercommunal sur la zone Ouest.

II - DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

1. Mettre en œuvre le PLH3

• Mise en place de l'observatoire du PLH3

L'agence d'urbanisme de La Réunion, AGORAH, a été missionnée pour concevoir l'architecture de l'observatoire du PLH3 et l'actualiser.

Il doit permettre d'assurer la collecte des données nécessaires à l'évaluation du PLH qui interviendra 3 ans après son approbation.

• Gouvernance, animation et pilotage du PLH3

Plus de 40 fiches sont inscrites au programme d'actions du PLH3.

L'animation du réseau d'acteurs et le lancement des appels à projets et des démarches innovantes (ex : charte logement Gramoun) nécessiteront une mobilisation de moyens internes, d'autant que l'atteinte des objectifs du PLH3 dépend de multiples acteurs (communes, bailleurs sociaux, ...). L'évaluation annuelle permettra d'identifier le nombre de fiches mises en œuvre par ces multiples acteurs et de faire le bilan des actions engagées sur la production globale, à l'échelle du TCO.

2. Renforcer la lutte contre l'habitat indigne (convention-cadre PILHI 2019-2025)

• Constituer le fond mutualisé de travaux

Il s'agira en 2021 de finaliser le « fond mutualisé intercommunal » pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de la convention 2019-2025. Ceci implique, entre autres, une concertation avec les partenaires financiers, pour aboutir par la suite à la signature de conventions financières entre le TCO et les autres partenaires tels que Région, Département et en particulier l'Etat. A cela s'ajoutent les modalités opérationnelles qui seront mises en place pour une activation rapide et efficace du fond mutualisé.

• Mettre en œuvre le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE)

L'Etat a créé en Septembre 2019 ce programme de certificats d'économies d'énergie (CEE) afin de mettre en œuvre des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements. Le SARE est porté localement par la Région qui va solliciter par appel à projets le TCO pour mettre en place un plan de déploiement sur la période 2021-2024.

• Moderniser les outils et améliorer le traitement des signalements du Guichet Unique

Un travail d'amélioration du traitement des demandes au guichet unique des signalements liés à l'insalubrité a été effectué, (outils numériques). Avec la spécialisation des chargés d'opérations sur les enquêtes purement techniques et la coordination des partenaires, le système de traitement est désormais beaucoup plus rapide. Il serait nécessaire pour 2021 de renforcer l'action collective des partenaires après le signalement tant sur les mesures de polices que sur les mesures d'accompagnement social de droit commun.

• Poursuivre l'accompagnement des familles

Les efforts entrepris ces dernières années seront poursuivis afin d'accompagner efficacement les familles dans leurs projets. Par exemple, la mise en place d'un réseau d'échange pour l'amélioration de l'habitat entre les opérateurs locaux (SEM de l'habitat, SUD HABITAT CONSEIL, SICHR, SOLIHA, BOURBON ARCHIPEL, etc.) et le TCO est indispensable pour un suivi régulier des dossiers et une analyse de l'efficacité des actions menées. Cette démarche de coordination devrait faciliter la mise en œuvre opérationnelle des solutions de lutte contre l'habitat indigne tels l'amélioration de l'habitat (Fond mutualisé intercommunal, réseau d'échanges) ; l'accompagnement au relogement ; les procédures administratives (police du maire

et du préfet)

Un travail de vulgarisation des solutions de traitement des situations d'indivision (selon les résultats de l'étude indivision en cours) sera également effectué.

• **Moderniser l'observatoire de l'habitat indigne et créer un outil métier de suivi des situations**

L'enjeu principal est la mise à jour régulière et rigoureuse de l'observatoire de l'habitat indigne et le suivi constant des situations recensées au titre du PILHI.

Les objectifs sont de fournir un outil fiable pour

l'évaluation annuelle et à mi-parcours du PILHI et de faciliter la gestion des données des usagers. L'observatoire de l'habitat indigne a pour finalité de suivre l'atteinte des objectifs, l'évolution de l'habitat indigne, le bilan des actions, etc.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre de logements diagnostiqués au titre du PILHI</i>	40	28	80



3 . Mettre en œuvre la réforme de la demande sociale

• **Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)**

L'année 2021 sera marquée par le changement du mode de gestion de la demande sociale qui passera d'une gestion en stock à une gestion en flux conformément à la loi ELAN. L'enjeu sera donc de suivre cette évolution et d'accompagner l'ensemble des communes afin de mieux répondre à la demande qui s'exprime sur le territoire Ouest. Un travail important de concertation devra être mené entre les réservataires et les bailleurs.

Les actions de pilotage et d'animation de la CIA seront poursuivies notamment :

- La validation de la charte de relogement NPNRU/RHI/LHI (objectifs 7 et 8 de la CIA) ;
- La définition d'une charte des bonnes pratiques des Commissions d'Attribution Logements (Objectif 11) ;
- La mise en œuvre des instances de suivi (Objectif 12).

• **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID)**

Ce plan consiste à gérer en partenariat avec l'ensemble des communes de l'Agglomération et des partenaires du territoire notamment les bailleurs, les demandes et les attributions de logements sociaux.

L'outil privatif du TCO pour la gestion de la demande de logement social et l'assistance dédiée ont été déployés en 2020. L'objectif sera d'accompagner les communes et d'intégrer les retours d'utilisation, pour améliorer le dispositif.

De plus, au regard de la couverture territoriale actuelle du plan, les Hauts et le Sud du TCO ne disposent pas de guichet d'accueil et d'enregistrement. Des permanences seront donc organisées sur certains secteurs (en lien avec les communes et l'ADIL) afin de faciliter l'accès du service information et accueil aux ménages les plus démunis et ne disposant pas de facilité en termes de mobilités.

En dernier lieu, le protocole de garanties d'emprunts pour le logement social sera renégocié en 2021. Il serait opportun que le TCO, dans le cadre des futures garanties d'emprunts qu'il accorderait, puisse faire intégrer ses priorités territoriales tant sur le logement neuf que sur la réhabilitation (typologie, loyer, accompagnement social, gestion de la suroccupation et de la sous-occupation).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de demandeurs actifs (Demande sociale)	8 620 demandeurs actifs/an pour 1 920 attributions	8 448 demandeurs actifs pour 788 attributions (depuis janvier 2020)	/
Nombre de logements concernés par les garanties d'emprunts	150 (nouveau protocole en octobre)	260 logements dont 203 logements en réhabilitation 53 en quota réservataire TCO dont 41 concernés par la réhabilitation	250 (Avenant au protocole jusqu'en 2022)

III- ASSURER UNE COORDINATION SUR LE TERRITOIRE OUEST

1 . Optimiser la coordination sur le territoire Ouest

- **Développer une nouvelle version de l'application internet DIGDIG (Dispositif internet de Gestion et de Diffusion de l'Information Géographique)**

Afin d'optimiser l'utilisation de DIGDIG, la direction travaillera sur la portabilité de l'application sur tablette et smartphone. Les fonctionnalités de consultation, d'interrogation et de mise à jour de l'information géographique seront également améliorées.

- **Spécialiser la formation SIG aux thématiques métiers**

Des formations spécifiques, ciblées sur les différents métiers concernés par l'utilisation de l'information géographique seront proposées aux directions aménagement, environnement, voirie, fiscalité, économie, ...

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de connexions SIG	35 000	17 300	40 000
Nombre de productions SIG	90	43	100



XXXX

ÉCONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

ENCOURAGER LES INITIATIVES CRÉATRICES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a lourdement frappé l'économie de l'île. 2021 devra être une année de relance. Face à la crise sanitaire, Les territoires et l'ensemble des collectivités devront se mobiliser aux côtés de l'Etat pour répondre à cet enjeu.

Le TCO avec son schéma d'aménagement économique et son projet Territoire d'Industrie porte cette relance au travers de grands projets structurants, véritables moteurs de l'activité économique et de la structuration des filières. La crise sanitaire a permis par ailleurs de démontrer l'importance du travail accompli par les structures associatives, répondant en proximité aux besoins des personnes les plus en difficulté, mais aussi véritables sources d'innovation en réponse au contexte si particulier. Le TCO souhaite ainsi renforcer le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et tendre au développement d'une économie alternative, favorisant la proximité, des emplois localisés, la transition écologique et l'épanouissement humain.

Le tourisme, qui paie le plus lourd tribut de cette crise fera l'objet d'un plan de relance dédié, en partenariat étroit avec les professionnels du secteur, les autres institutions publiques et notre office de tourisme intercommunal. Le TCO accompagnera les acteurs économiques et touristiques en créant une animation et une mise en réseau forte sur son territoire. L'emploi et l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail et les plus fragiles, restent, plus que jamais, un sujet essentiel qui sera pris en compte dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement du protocole du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), en partenariat avec l'Etat.

Enfin, la culture, également fortement impactée par la crise, sera particulièrement soutenue, dans toutes ses composantes afin de positionner l'Ouest comme territoire culturel d'excellence, à travers son soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants, au développement d'une offre intercommunale d'enseignements artistiques et à la valorisation de son patrimoine, via le label Pays d'Art et d'Histoire.

I - CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le TCO offre les conditions propices à l'accueil des porteurs de projets (économiques et touristiques) par la création ou le réaménagement d'espaces d'accueil attractifs, la mise en place d'un Guichet Entreprise répondant aux besoins des entreprises, la mise en valeur de filières stratégiques et la promotion touristique.

1. Accompagner la création et le développement d'activités

• Sauvegarder l'économie, notamment l'artisanat et les commerces de proximité

Le TCO a pris des mesures de soutien aux entreprises pendant la crise (exonération de 3 mois de loyers sur ses locaux d'activités, exonération de CFE). Un espace dédié a également été créé sur le site internet (Espace PRO) afin de mettre à disposition des entreprises la liste des aides existantes et de valoriser les initiatives locales.

En 2021, c'est une véritable stratégie intercommunale de développement commercial qui devra être travaillée avec les communes et les acteurs compétents (Etat, Région, chambres consulaires). En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des animations en centre-ville pourront être mises en place par le biais de l'office de tourisme intercommunal afin de rendre attractifs les commerces de proximité.

• Moderniser l'offre d'accueil aux entreprises :

mettre en place une véritable animation économique dans nos zones d'activités économiques

Cet objectif fixé aux orientations budgétaires de 2020 n'a pas atteint les résultats escomptés en raison de la crise sanitaire traversée.

Le schéma d'aménagement économique du TCO élaboré en 2017 prévoit des actions en termes d'optimisation foncière, de modernisation des zones et de montée en gamme des services offerts aux entreprises dans les ZAE, ainsi qu'une animation renforcée pour la coordination des actions au plus près des entreprises. Le TCO travaillera en 2021 sur la mise en œuvre du plan d'actions du schéma d'aménagement économique, notamment par le développement d'une animation économique dans les zones d'activités.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur l'optimisation du guichet entreprise du TCO aux fins d'un suivi et d'une gestion efficientes.

Le TCO poursuit son accompagnement en matière d'écologie industrielle territorialisée.

Pour 2021, le TCO s'engage dans une démarche de RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) en adhérant à l'association ETRE (Entreprises et Territoires Responsables de la Réunion).

Avec cette labellisation RSO, le TCO souhaite inciter les entreprises de ses zones d'activités à faire de même et se lancer ainsi dans une gestion responsable durable.

• Définir une stratégie en matière de foncier économique et d'immobilier d'entreprise

Le foncier économique et l'immobilier d'entreprise sont une préoccupation essentielle pour le TCO au vu de sa rareté, de son prix et du besoin important des entreprises.

Le schéma d'aménagement économique du TCO évalue les besoins en foncier économique et immobilier d'entreprise (tout type de besoins confondus), à 13 hectares par an sur les 15 prochaines années.

Le TCO doit donc agir sur les zones existantes par des travaux de modernisation des ZA, une signalétique harmonisée sur les zones, des emplacements ou conteneurs dédiés à la restauration. De nouveaux espaces économiques devront être créés avec la mise en place notamment d'outils d'action foncière permettant d'anticiper les besoins.

Les opérations en cours seront poursuivies et d'autres seront lancées :

- L'aménagement de l'extension de la zone d'activité de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu (6 ha), dont les travaux ont démarré en juillet 2019 et qui devrait être livrée au 2^d semestre 2021 et le lancement des appels à projets pour la commercialisation des parcelles (village artisanal, grandes parcelles nues et pépinière d'entreprises) ;

- La mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les montages envisageables avec les différents partenaires concernés sur la zone arrière portuaire du Port (40 ha dédiés aux activités logistiques, industrielles et tertiaires), via le GIP Ecocité ;
- Le lancement d'une étude de faisabilité sur l'aménagement d'une ZA au Guillaume ;
- Le lancement de l'aménagement d'une zone d'activité économique (et d'une déchèterie) à La Saline sous maîtrise d'ouvrage publique (ou sous mandat)(4 ha) : études de maîtrise d'œuvre ;
- La programmation économique du projet de ZA des berges de la rivière des galets (Cambaie) ;
- L'accompagnement du projet Henri Cornu porté par un opérateur privé ;
- La programmation économique du projet de ZAC Cambaie ;
- Le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation d'Ecobox de 50 m² environ sur les parcelles des ateliers relais de la ZA de Cambaie et les 4 parcelles commercialisables de la ZA de Bras Montvert (Trois-Bassins).

• Accompagner la structuration et le développement des filières stratégiques et innovantes dans le cadre des programmes Territoire d'industrie et Contrat de transition écologique fusionnés via la plateforme de transition écologique et industrielle

Le TCO a contractualisé avec l'Etat sur deux initiatives nationales, l'une portant sur Territoire d'industrie et l'autre au titre du Contrat de transition écologique. Ces deux contrats sont complémentaires et se traduisent de manière concrète et opérationnelle, notamment dans le projet d'aménagement labellisé Ecocité.

Le TCOI a travaillé en 2020 sur l'articulation de ces deux programmes au sein d'une plateforme de transition écologique et industrielle répondant aux besoins des entreprises du territoire (foncier, ingénierie financière, tiers-lieux, commande publique....). La plateforme sera déployée en 2021. Le projet de doter le territoire d'un équipement structurant dédié à la filière du bâti tropical au travers du Pôle d'Aménagement et de Construction Durable/PACD dans le cœur d'agglomération, sur la Commune du Port, a été consolidé en 2019. Les études de programmation du 1^{er} bâtiment destiné à l'École d'Architecture, seront lancées fin 2020 par la commune du Port. La seconde tranche porte sur un ensemble immobilier global accueillant des organismes de recherche, de R&D, de formation, ainsi que des entreprises autour de la filière du bâti tropical et insulaire mais également d'autres filières stratégiques, créatrices d'emplois.

Pour la filière économie circulaire, la pérennisation de la démarche d'écologie industrielle a été atteinte sur la synergie palettes via l'opérateur et animateur de la démarche, Initiatives OI, dans le cadre de leur projet Synergie Péi. Il sera nécessaire de lancer de nouvelles synergies autour de la valorisation du cycle de vie des produits, ainsi que de délocaliser la démarche dans les zones d'activités des Hauts.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre de demandes au Guichet entreprises</i>	150	50	150
<i>Taux de traitement positif des demandes par le guichet Entreprises</i>	100%	100%	100%
<i>Taux de commercialisation des ZA</i>	80%	80%	85%

2. Favoriser la mise en tourisme de notre territoire

L'accompagnement des filières touristiques fortement impactées par la crise sanitaire, la coordination de la relance touristique et la mise en tourisme de notre territoire à travers le développement d'aménagements touristiques, constituent les priorités pour 2021.

- **Coordonner la relance touristique et définir une stratégie d'aménagement et de développement touristique pour le TCO**

Le TCO assurera le pilotage et la coordination des actions dans le cadre de la relance touristique en lien avec les communes du TCO, l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI Ouest), les représentants des filières touristiques et les acteurs institutionnels du tourisme.

En parallèle, il s'engagera dans une démarche de stratégie d'aménagement et de développement touristique, dans le cadre des Ateliers du Territoire portés à l'échelle du TCO.

- **Conforter la promotion touristique et structurer l'implantation des Bureaux d'information touristique sur le territoire**

La convention triennale d'objectifs et de moyens entre le TCO/ et l'OTI Ouest signée en 2018 arrive à terme, le TCO devra redéfinir les principaux axes stratégiques de promotion touristique qui seront mis en œuvre par l'OTI Ouest dans les années à venir. Dans le contexte de crise sanitaire et économique que nous connaissons, il s'agira d'être à l'écoute des professionnels du tourisme

et d'être force de proposition afin de les soutenir, en ciblant notamment la clientèle locale à travers des animations compatibles avec les restrictions en cours. Le tourisme industriel et portuaire pourra être un axe de développement.

Le chantier de construction du Bureau d'information touristique situé à la Nouvelle Mafate devrait entrer en phase opérationnelle en 2021, avec une réalisation par le biais d'un chantier d'insertion.

Enfin, la mise en place et la gestion de la signalétique touristique à l'échelle du TCO fera l'objet d'une réflexion en 2021 à travers le lancement d'une étude de faisabilité.

- **Accompagner les initiatives en faveur du développement touristique**

Le TCO s'attache à faciliter la création d'hébergements touristiques, tout particulièrement d'hôtels créateurs d'emplois, mais aussi à inciter les hébergeurs à plus de qualité en se positionnant sur des classements et labels. Par ailleurs, il conviendra de soutenir les communes au travers d'actions d'ingénierie touristique dans leurs projets phares tels que le classement en commune touristique pour Trois-Bassins et en station de tourisme pour Saint-Leu. De même, il s'agira d'accompagner les projets publics et privés visant à maintenir et structurer les filières (activités de loisirs, sports de nature etc.).

Par ailleurs, il convient d'organiser les initiatives prises dans le cadre d'ODYSSEA avec l'ensemble des actions en faveur du développement touristique.



• **Relancer et accompagner les projets du tourisme social / pour tous**

Les hébergements du «tourisme pour tous / social» permettent aux familles défavorisées et modestes de pouvoir profiter de vacances à un prix accessible. A cet effet, plusieurs projets publics et privés sont en cours sur le territoire du TCO. Il est ainsi proposé de faire un diagnostic de ces projets et des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre dans une perspective d'accompagnement et de structuration de ce secteur, en lien avec les partenaires publics et privés.

• **Développer les aménagements et gérer les équipements et sites à vocation touristique**

L'attractivité touristique est renforcée à travers le développement d'aménagements touristiques accessibles à tous. A cet effet, il convient de poursuivre la réalisation du sentier littoral Ouest avec le lancement en 2021 des études sur la portion « Sud Saint-Leu », en lien avec le Conservatoire du Littoral.

Concernant le village touristique de Saint-Gilles-les-Bains, les modalités de gestion seront

définies avec la réalisation d'une étude préalable au lancement des investissements.

En termes de gestion des équipements et sites touristiques, des actions de valorisation touristique seront menées sur la Pointe de Trois-Bassins, ainsi que des aménagements permettant d'accueillir du public et des manifestations en lien avec le Conservatoire du littoral.

Les circuits patrimoniaux et les animations seront poursuivis sur le site du Four à Chaux et les travaux liés à la réalisation du préau et à la réhabilitation de l'aire de jeux du Camping de l'Hermitage les Bains sont prévus pour 2021. Les travaux du sentier littoral Ouest à Saint-Paul seront finalisés en décembre (y compris la portion récemment ajoutée sur l'accessibilité du pont CFR).

L'exploitation et la gestion de cette première phase sera lancée en début d'année 2021, en lien avec la Mairie de Saint-Paul et l'ONF.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI	2 000	319	2 000
Nombre de nuitées	300 000	125 626	300 000
Taxe de séjour perçue (€)	600 000 €	800 000 €	1 000 000 €

3. **Initier une stratégie de développement numérique**

• **Favoriser l'émergence de projets et d'activités**

Le TCO souhaite poursuivre son action en faveur de l'émergence de projets et d'activités pour lesquels le numérique est un outil facilitateur et de performance.

Le Moulin, tiers lieu du TCO inauguré en août 2019, a pour mission de favoriser et d'accompagner cette émergence. Un partenariat a immédiatement été mis en place avec la Technopole, en vue de l'accompagnement de 5 entreprises innovantes en gestation.

Malgré les perturbations occasionnées par la pandémie COVID-19 sur la tenue des événements programmés et sur les actions initiées au sein de l'espace, un réseau de partenaires issus de l'ESS et des référents administratifs communaux ont pu bénéficier des services du Moulin.

La mise en application de la tarification des bureaux et espaces du Moulin ainsi que la mise

en service de son laboratoire de fabrication et d'expérimentation, fin 2020, permettront l'élargissement des services qui y sont proposés. Outre les actions qui seront déclinées, l'animation initiée en 2019 au sein de l'espace sera renforcée et consolidée tant auprès de nos partenaires institutionnels qu'au niveau de nos partenaires entrepreneuriaux, notre tissu associatif et nos porteurs de projet.

• Poursuivre l'animation du réseau des acteurs et communes du territoire et consolider l'accompagnement à la transition numérique des petites entreprises et associations.

• Développer les actions, les ateliers et les événementiels, afin de valoriser les initiatives locales, au sein du Moulin.re.

• Favoriser l'émergence de projets innovants par le prototypage grâce à la mise en service du laboratoire de fabrication et d'expérimentation du Moulin.

• Soutenir les startups du territoire, en phase de pré-incubation, par les activités et accom-

pagnement que proposent nos partenaires au sein du site.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de structures accompagnées et valorisées (Moulin.re)	10	12	15
Nombre de compte famille	78 500	20 029	25 000
Nombre de citoyens	214 073	44 377	50 000

• **Développer la gestion de la relation usagers (GRU)**

La problématique de gestion de la Relation Usager (GRU) ou Gestion de la Relation Citoyen (GRC) apparaît comme un enjeu numérique majeur, car il s'agit notamment de centraliser les informations avec une approche multicanale.

La gestion de la relation à l'utilisateur couvre 4 domaines :

- Les téléservices (les démarches en ligne) ;
- Le référentiel usager (compte famille) ;
- L'optimisation des services métiers ;
- La fluidification des flux échangés entre les acteurs.

Pour 2021, il est proposé de mettre en œuvre la plateforme de service de gestion de la relation à l'utilisateur (adoption d'une nouvelle plateforme fonctionnelle) avec les résultats attendus suivants :

- Ouverture de 10 téléservices ;
- Mise en place du référentiel usager, faisant suite au projet pilote de Carte Vie Quotidienne qui capitalise 20 029 foyers (44 377 citoyens) avec un objectif de 25 000 foyers.

Les impacts attendus sont les suivants :

- Gestion dématérialisée des informations fournies par l'utilisateur afin de permettre la réutilisabilité de ses données à chaque nouvelle démarche ;
- L'ensemble des sollicitations de l'utilisateur par téléservice via internet, téléphone, SMS, email et aux guichets sont mémorisées et liées à son compte de manière à bâtir une vision globale de ces besoins et apporter les réponses adéquates.

4. Utiliser l'insertion et l'économie sociale et solidaire comme levier de création d'emplois et de richesse

Le TCO, dans le cadre de sa compétence politique de la ville, participe aux dispositifs contractuels en faveur de l'accès à l'emploi et de la création d'activités. Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le TCO pour la période de 2015 à 2020. Dans l'attente des conclusions de l'étude, une prolongation d'un an a été décidée.

Le dispositif PLIE s'articule autour de 6 grands axes d'intervention, qui seront poursuivis en 2021 :

• **Animer et gérer le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**

L'animation du dispositif sera renforcée et un plan de communication sur le dispositif et les actions mises en place seront déployées.

Une animation auprès des entreprises sera également mise en place et notamment par le biais de la création d'une cellule de veille permanente à l'accompagnement des entreprises du territoire.

Des séminaires sur l'emploi et l'insertion à destination des élus, des administratifs, des partenaires et des structures du territoire seront organisés 2 fois par an.

• **Déployer la clause sociale**

La clause sociale d'insertion est intensifiée dans la commande publique. Le TCO s'est doté, en interne, d'un facilitateur qui coordonne le dispositif à l'échelle intercommunale avec les

partenaires, les entreprises et les demandeurs d'emplois. L'optimisation de la coordination de ce dispositif passera en 2021 par le déploiement du logiciel ABC Clause, en lien avec les autres maîtres d'ouvrage du territoire.

Le développement de la commande publique socialement responsable sur l'ensemble du territoire devra être accentué avec les objectifs suivants :

- Poursuivre le déploiement des clauses sociales dans les marchés du TCO et des partenaires qui ont confié au TCO la gestion de leurs clauses ;
- Mobiliser les autres leviers d'insertion figurant dans le nouveau code de la commande publique pour répondre aux besoins du TCO et dans ses marchés voire ceux des partenaires tels que :

- L'insertion comme critère ou sous-critère de notation des offres ;
- Les marchés d'insertion et de formation ;
- Les marchés réservés à l'IAE (insertion par l'activité économique) ou équivalent ;
- Les marchés réservés aux structures d'accueil de personnes porteuses de handicaps par exemple de type ESAT (établissement et service d'aide par le travail) ;
- Les marchés d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- Les marchés favorisant le recrutement de jeunes de moins de 26 ans ;
- Consolider le process TCO pour une étude systématique de la pertinence des clauses dans chaque marché auprès des communes et autres partenaires ;
- Co-construire un process interne au TCO permettant d'identifier les possibilités d'insertion dans toute sa commande publique et les mettre en œuvre de manière sécurisée ;
- Créer des passerelles entre dispositifs afin de contribuer à l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi en parcours d'insertion :
 - En mobilisant et sensibilisant les entreprises attributaires des marchés ;
 - En développant et consolidant des partenariats locaux entre les divers acteurs de l'insertion.

• Accompagner les publics très éloignés de l'emploi

La Mission Intercommunale de l'Ouest (MIO) est le prestataire en charge de l'accompagnement des publics PLIE pour la période 2018-2020. L'équipe composée de 9 personnes, accompagne le public visé vers un emploi durable, en mobilisant les partenaires locaux pour la mise en œuvre des

étapes de parcours. Il est proposé de prolonger de 3 mois le marché actuel et de lancer un nouveau marché valorisant, une expérimentation axée sur le développement des compétences et le renforcement des étapes de parcours pour le public.

L'opération « Attitudes Pro » est une pépinière de l'inclusion, dispositif expérimental sur 3 ans porté par la MIO, l'ALIE, la mission locale Nord et Capital formation depuis 2019. Elle est financée à hauteur de 80 % par l'Etat et 20% par les communes de Saint-Denis et de Saint-Paul et par le TCO. Il s'agit d'accompagner les publics de moins de 30 ans les plus éloignés de l'emploi et leur permettre d'acquérir des compétences comportementales, en bénéficiant d'une offre alliant formation, coaching et immersion en milieu professionnel. Il sera nécessaire de se réinterroger sur la pertinence et le coût élevé de ce dispositif.

En complément de ces 2 actions, une déclinaison d'accompagnement spécifique mobilisable sera mise en place : aides individuelles, ateliers de lutte contre l'illectronisme, ateliers sur la posture professionnelle.

• Mettre en œuvre des actions d'insertion

Le TCO poursuit son action en termes de soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sur le poste d'encadrant technique et travaille à une meilleure coordination de l'ensemble des financeurs, via la conférence des financeurs (DIECTTE, Région, Département, Intercommunalités, Pôle emploi, URSAE...). Pour 2021, il est proposé de tripler le nombre d'actions prévues au plan d'urgence sociale, soit 15 actions, créant ainsi potentiellement entre 120 et 180 CDDI.

Par ailleurs, un travail sera mené pour accompagner durablement les ACI en proposant des conventions pluriannuelles lorsque les actions sont validées sur plusieurs années, en mettant en place des ateliers d'accompagnement à la rédaction de projets et en simplifiant les documents et procédures.



• Soutenir et développer économiquement les structures de l'ESS

Le TCO intervient de manière volontariste, dans le soutien et le développement économique des structures du secteur de l'économie sociale et solidaire, selon 2 axes, la structuration et la mutualisation / l'animation et le réseau.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en place :

- l'appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de l'ESS par le renforcement d'un volet design et marketing. Il sera fait appel à ESS PRO porté par France Active Réunion et à l'OMSEP de Saint-Paul ;
- l'accompagnement à l'ingénierie administrative et financière réalisée par les associations OMCTL, AEC, OMSEP, Cyberun et ADH ;
- l'animation d'un réz'O ESS et d'une plateforme en lien avec la CRESS assurée par le projet SMARTERRE du CTE ; la co organisation du Startup Weekend ESS ; la mise en place d'animations autour des thématiques de l'ESS

par le biais du réseau RTES et des liens (et formations) à faire avec les directions et satellites du TCO ; l'accompagnement au développement de groupement d'employeurs et de tiers lieux. La plupart des rencontres ont lieu au Moulin.re.

En 2021, un nouveau diagnostic sera réalisé afin de proposer des actions adaptées aux besoins du territoire ainsi qu'une cartographie des acteurs ESS du territoire. Le recrutement d'un chargé de mission dédié à l'économie sociale et solidaire viendra renforcer le développement de cette politique publique.

• Soutenir la création d'activité et d'emploi

Enfin, le TCO finance l'ADIE et Réunion entreprendre qui interviennent en matière de financement et d'accompagnement auprès des petits projets économiques du territoire. Il est prévu en 2021 de re-questionner ce financement en fonctionnement et de travailler à d'autres pistes de financements possibles en lien avec des projets.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de sorties positives dans le dispositif	50%	58%	50%
Nombre d'emplois générés par la clause d'insertion	200	67 contrats / 14 ETP	120 contrats / 30 ETP (correspond au minimum + 50 000 heures de réalisées)
Nombre d'emplois générés par les dispositifs d'accompagnement et ACI mis en place	40	50	180

II - ENCOURAGER L'ÉMERGENCE D'UNE VÉRITABLE IDENTITÉ COMMUNAUTAIRE

1. Promouvoir l'identité du territoire à travers les politiques culturelles

• Développer et diversifier les enseignements artistiques de l'intercommunalité

L'École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) poursuit sa phase de développement en termes de couverture territoriale et de nombre d'élèves accueillis.

Toutefois, l'équipe administrative de la Régie d'Enseignements Artistiques (REA), n'a pas pu s'installer comme prévu dans les locaux de l'école Célimène de Plateau Caillou, en raison de l'arrêt du chantier. Le siège de l'école devrait finalement ouvrir ses portes en 2022.

Le projet pédagogique de l'école finalisé en 2020, devra être présenté et validé par les instances de l'école. L'objectif sera d'amener l'école à une certification.

La recherche d'optimisation et de diversification des financements de l'enseignement artistique sera poursuivie en 2021.

Pour le site de LENA (L'Espace Numérique et Artistique de Trois-Bassins), équipement culturel structurant des Hauts de l'Ouest, le taux de fréquentation du site sera optimisé en 2021 avec l'ouverture d'un studio de répétition/pratique musicale.

Les études techniques relatives à la réhabilitation de la Maison Bénard en partenariat avec le Parc National sur le site de LENA se sont poursuivies en 2020 et les travaux devraient démarrer courant 2021, une fois le programme final validé.

• Soutenir la diffusion et la création artistique

En 2021, le TCO renforcera son soutien à la diffusion, avec une intervention financière équivalente pour les 4 salles « Lespas », « le Kabardock », « le Séchoir » et le « Théâtre sous les arbres ». Une réflexion sur une approche pluriannuelle sera conduite afin de conforter les salles de diffusion du territoire. Les festivals structurants du territoire seront également soutenus, dans la mesure où les contraintes sanitaires seront levées, permettant les regroupements.

Le dispositif d'aide à la création et à la professionnalisation artistique « Békali » sera amené à évoluer en 2021 afin d'intégrer le « Théâtre sous les arbres » au dispositif. Il proposera un accompagnement des lauréats à la mise en place de résidences artistiques de territoire pour les projets sélectionnés. Le maintien des diffusions hors les murs sera lui aussi porté par les salles dans le cadre du Békali afin d'assurer une couverture territoriale et d'aller à la rencontre des publics.

Une réflexion sera engagée avec les communes sur les investissements pouvant être réalisés en 2021 sur les lieux de diffusion et sur l'accompagnement pouvant être mis en place par le TCO (ingénierie technique, financière...).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre d'élèves formés en enseignement artistique	1 000 (dont 675 en milieu scolaire)	843 (dont 558 en milieu scolaire)	1000 (dont 675 en milieu scolaire)
Nombre de bénéficiaires d'actions culturelles	800	/	500
Part d'autofinancement de l'EAIO	6%	/	6%
Nombre de spectateurs dans les salles culturelles financées	27 500	5 734	55 000

2. Promouvoir l'identité du territoire à travers les politiques sportives

• Lancer un appel à projets sport santé à l'échelle intercommunale

Le Schéma Territorial du Développement du Sport de 2017 a identifié l'incitation à la pratique sportive sous ses différentes formes au regard des enjeux de santé publique et notamment à l'échelon local afin de garantir l'accessibilité de l'offre aux habitants.

Le TCO souhaite ainsi lancer un appel à projets dans le cadre du Plan régional du développement du sport santé bien-être, sur la coordination et la structuration de la démarche sport sur

ordonnance à l'échelle intercommunale. Il s'agit ainsi de coordonner cette démarche et de mutualiser les moyens nécessaires en termes d'outils mais aussi de formation, en collaboration avec les partenaires identifiés (DDJRCS, ARS etc.). La mise en œuvre relèvera ensuite de chaque commune. La prise de compétence sur ce dispositif (ajustement des statuts) est nécessaire avant le lancement de l'appel à projets fin 2021.

• Valoriser les sentiers de randonnée

Les sentiers de randonnée, partant du battant des lames aux mi-pentes (hors périmètre du Parc National), pourront faire l'objet de réflexion de valorisation avec les communes, dans un objectif de mise en tourisme en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de de bénéficiaires de sport sur ordonnance	/	/	90

3. Valoriser les liens historiques des territoires de l'Océan Indien en accompagnant les communes membres dans le développement de leurs projets de coopération décentralisée

L'action internationale du TCO a pour objectif d'augmenter l'attractivité du territoire. Au-delà des échanges institutionnels, la coopération décentralisée encourage l'engagement citoyen des jeunes et favorise les échanges entre opérateurs économiques, chercheurs, associations et acteurs socioculturels des territoires partenaires.

En matière de coopération décentralisée, le TCO propose d'accompagner techniquement et financièrement les projets communaux de coopération, qui valorisent les liens historiques et culturels avec les territoires de l'océan Indien. Dans ce cadre, le TCO poursuivra son soutien aux actions ci-dessous énumérées :

• Accompagner les projets de coopération portés par La Possession

Il s'agit des actions de coopération avec Victoria (LES SEYCHELLES) et Antanifotsy (MADAGASCAR) qui s'inscrivent dans le cadre du réseau de l'AVCOI.

• Accompagner les projets de coopération portés par Le Port

La commune du Port met en œuvre des actions de coopération à Tamatave (MADAGASCAR), et Durban (AFRIQUE DU SUD) qui participent au réseau de l'AIVP (Association internationale Ville et Port).

• Accompagner les projets de coopération portés par Saint-Paul

Les actions mises en œuvre par la commune de St-Paul concernent la coopération avec Victoria (LES SEYCHELLES) et Fort-Dauphin (MADAGASCAR).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de conventionnements accompagnés	4	/	3

4 . Soutenir les initiatives des hauts

TERH GAL OUEST (Territoire Rural des Hauts GAL OUEST) est en charge de l'animation du dispositif LEADER dans les Hauts de l'Ouest. Il est service instructeur de cette mesure FEADER et

doit gérer une enveloppe globale de 5 300 000 € (dépenses publiques), consacrée aux projets de développement des Hauts de l'Ouest, sur la période 2017 – 2023.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux d'engagement indicateurs de la maquette UE : Taux global (engagements FEADER cumulés)	62%	59%	90%
Nombre de projets LEADER financés dans les hauts de l'Ouest	177	165	230
Volume financier des projets soutenus (dépenses éligibles cumulées)	3 900 000 €	3 657 233 €	4 600 000 €
Taux de paiements FEADER	15%	23%	40%





PORTS DE PLAISANCE, NAUTISME

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AUTOUR DE LA PLAISANCE

Dans le cadre de la gestion des trois ports de plaisance du territoire, les principales missions du TCO consistent à répondre aux besoins quotidiens des usagers des ports en recherchant progressivement une gestion équilibrée financièrement, participer à la requalification des infrastructures tout en impulsant une dynamique autour de l'économie bleue et du label ODYSSEA.

En 2020, le confinement a interrompu la plupart des activités portuaires à l'exception de la pêche professionnelle et traditionnelle, et des services rendus aux usagers résidant sur leur bateau. Un service minimum a ainsi pu être assuré par le personnel de la régie.

Sur le cas particulier du Port de St-Gilles, plusieurs contentieux avec la CCIR sont en instruction. Un audit général sur le plan technique, juridique, commercial et financier a donc été lancé et des travaux d'urgence réalisés afin de répondre à la demande des usagers.

I- ASSURER UNE MISE À NIVEAU DES PORTS DE PLAISANCE AVEC UNE VOCATION TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE RETROUVÉE

1. Poursuivre les travaux de remise aux normes

Le travail de remise aux normes des infrastructures et équipements portuaires des 3 ports de plaisance constitue une priorité pour permettre de retrouver des conditions d'exploitation normales et équilibrées. En effet, la vétusté entraîne des coûts de maintenance disproportionnés.

Le programme de réhabilitation va conduire nécessairement à des travaux sur plusieurs années :

- **Sur le port de Saint-Leu** : parallèlement aux dragages réguliers sur le bassin, il conviendra d'effectuer sous autorisation de la DEAL, le reprofilage du chenal d'accès et la reprise du musoir d'entrée au port (poursuite des études en 2021). La rénovation de l'éclairage par de l'équipement solaire est également d'actualité, ainsi que l'aménagement d'un contrôle d'accès réservé aux usagers. Par ailleurs, le bâtiment de la Maison de la Mer et du tourisme bleu sera construit en intégrant des locaux commerciaux, des espaces pêcheurs et les bureaux de la capitainerie.

- **Sur le port de la Pointe des Galets** : le réseau d'eau sera complètement renouvelé début 2021. Un assainissement par phyto-absorption sera aménagé en remplacement des fosses septiques en fin de vie. Le brise-houle aura été renforcé. Des aménagements pour améliorer les fermetures des accès aux pontons seront engagés, et une vidéo-protection sera installée.

- **Sur le port de Saint-Gilles** : un mandat a été confié à la SPL Maraina pour des travaux de consolidation et de requalification du port. Des travaux d'urgence et un diagnostic des bâtiments commerciaux dégradés sont en cours. Un plan de remplacement anticipé des pontons et dispositifs d'amarrage sera mis au point. Un mandat sera confié à la SPL Tamarun pour mener une opération de construction de nouveaux ateliers pour le carénage et pour le service technique de la Régie.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Linéaire de pontons rénovés	50 m	10 m	
Volume de dragage réalisé dans les ports	1 500 m ³	Saint-Gilles : 1 369 m ³ Saint-Leu : environ 500 m ³	1 500 m ³
Linéaire de chaînes-mères renouvelé	60 m	10 m	30 m
Nombre de clients optant pour le prélèvement	250	185	250
Taux de recouvrement	85%	80%	90%
Taux de déficit budgétaire	12%	20%	15%

La crise sanitaire à laquelle nous sommes toujours confrontés et les incertitudes sur les niveaux de recettes du port Saint-Gilles, appellent à la prudence sur les prévisions de recettes. C'est la raison pour laquelle le déficit budgétaire prévisionnel demeure assez élevé. De plus des remises ont été accordées en 2020 aux professionnels des ports pour soutenir l'activité économique en difficulté.

Toutefois, nous devons tenir compte du dispositif d'aide aux professionnels (338 concernés), qui aura un effet négatif sur le déficit, et du nombre d'entreprises (98 soit 29%) exclues du dispositif car pas à jour de leur redevance au 31/12/2019, indicateur sur lequel nous devons agir. Néanmoins, les chiffres des amodiataires de Saint-Gilles ayant opté pour payer leurs redevances à la Régie du TCO, sont encourageants et pourraient nous permettre de revoir à la baisse cet indicateur.

II - INSÉRER LES PORTS DE PLAISANCE DANS LA STRATÉGIE DE CROISSANCE BLEUE

1. Positionner les ports au service du développement économique et touristique

• **Lancement ou accompagnement des projets de développement : surfaces commerciales, installation d'activités autour de la plaisance.**

Pour définir en concertation avec les différents partenaires et acteurs qui interviennent sur et autour des ports, la Régie et le TCO vont réaliser un schéma directeur d'aménagement sur chacun des ports dans le respect de leur identité et de leur vocation. Celui du port de la Pointe des Galets est déjà engagé (en lien avec la Ville du Port et le Grand Port Maritime) et donnera lieu à des réalisations contribuant à l'attractivité du site.

- **Sur le port de St Leu**, une réflexion est menée par rapport au projet d'extension du port, actuellement portée via un mandat du TCO à la SPL MARAÏNA. Les aménagements des parties terrestres du port ne sont pas remis en cause.

- **Sur le port de la Pointe des Galets**, les premières actions découlant de l'étude globale d'aménagement en cours pourraient concerner la restructuration des locaux de l'aire de carénage, un réagencement des pontons, ou des améliorations en matière des cheminements à l'intérieur et entre chaque darse.

- **Sur le port de St-Gilles**, le renouvellement des amodiations commerciales pour fin 2021, sera conduite avec les commerçants pour un objectif de redynamisation économique du port avec un dispositif d'animations partagées.

2. Réaliser les études préalables à la création et à la restructuration de surfaces professionnelles en lien avec le nautisme

• **ODYSSEA**

Le projet entrera dans une phase plus opérationnelle pour fédérer et faciliter la concrétisation des différentes actions programmées en faveur de l'économie bleue. Une stratégie croissance bleue, déclinée en plan d'actions sur la période 2020/2027 sera produite autour des 6 pôles du label pour :

- Conforter l'attractivité de la ville portuaire ;
- Favoriser la pratique et la démocratisation des activités nautiques ;
- Faciliter l'accès et la connaissance à la mer pour le plus grand nombre ;
- Accompagner une éco mobilité et un éco tourisme ;
- Renforcer l'attractivité du bassin de navigation par l'itinérance en mer et à terre ;
- Proposer un marketing territorial de destination bleue.

L'accent sera porté sur les modalités de financement à court, moyen et long terme de ce programme au bénéfice de la population, des clientèles touristiques, des entreprises et de l'emploi du Territoire de la Côte Ouest.

• **Le schéma directeur d'aménagement du port de la Pointe des Galets servira de base à la définition des restructurations des locaux de la base technique.**

De même, il permettra d'arrêter avec la commune les principes d'aménagement du terrain Météo France (complexe d'espace de loisirs et de manifestations, restauration, yacht club ...) et les implantations possibles d'un port sec.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de réalisation du plan de relance Croissance Bleue	/	10%	20%

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 974-249740101-20201210-2020_124_CC_3-DE

UNE AGGLOMÉRATION DURABLE AU SERVICE DE SES USAGERS



▶ Environnement	44
▶ Transports	52
▶ GEMAPI	56
▶ Eaux et assainissement	61



ENVIRONNEMENT

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

De nouveaux marchés de collecte des déchets ont été notifiés en mars 2020 et impactent à la hausse le budget dédié aux collectes. La mise en œuvre des outils multifilières par ILEVA affectera également le budget du TCO tant en fonctionnement qu'en investissement dès 2020, année de démarrage prévisionnel des études de constructions.

La mission relative à l'étude de définition de la stratégie « déchets » 2020-2030 se poursuit. La phase d'état des lieux (fin 2020) permettra la co-construction du scénario en termes notamment de priorités et de niveaux de service souhaités afin de les intégrer dans les futurs marchés de collecte à venir.

En matière d'errance animale, le TCO, en accord avec la DAAF, pourra faciliter l'adoption des animaux de la fourrière par les associations de protection animale. Les études techniques du centre animalier de l'Eperon seront poursuivies cette année.

I - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE DE COLLECTE DURABLE

Avec le contexte budgétaire actuel et les évolutions réglementaires à venir (obligation de tri à la source des biodéchets à l'horizon 2023 - lois LTECV et AGEC), les efforts devront se concentrer sur la gestion séparée de la matière organique et la réduction des déchets. Il convient encore plus que d'habitude, de placer l'usager au centre des préoccupations afin qu'il puisse comprendre et adapter ses gestes quotidiens pour la bonne exécution du service public de collecte et une optimisation des dépenses publiques.

1 . Faire de l'usager un acteur du changement : réduire les déchets, développer les performances de tri

L'accompagnement de l'usager portera tant sur l'information et le rappel des consignes de tri que sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets). Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu.

• Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens en partenariat avec les médiateurs

L'effort d'information et d'échanges avec les usagers sera poursuivi pour apporter des solutions aux problèmes de collecte, faire connaître les consignes de présentation des déchets et impliquer l'usager dans le bon fonctionnement du service public. Pour accroître les performances de la collecte sélective en termes de tonnages et de qualité, des rappels de consignes de tri seront effectués auprès des usagers. Des actions de communication seront initiées en parallèle pour sensibiliser les usagers au respect des bonnes pratiques.

L'incitation à la réduction des déchets sera intégrée autant que possible dans les messages et des actions spécifiques sur ce sujet seront menées.

• Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (obligation 2023)

Afin d'inciter le plus grand nombre à la réduction des déchets, les efforts de distribution et de suivi des composteurs pour les particuliers seront poursuivis cette année. En effet, 30% des déchets

présents dans les bacs d'ordures résiduelles (bacs bleus ou gris) sont des déchets fermentescibles (biodéchets), soit environ 80 kg/habitant an, pouvant être valorisés en compost.

L'appel à projets Lékol'O sera reconduit sur le même thème que l'année précédente à savoir la gestion de la matière organique.

Afin d'inciter les usagers à gérer leurs déchets organiques seront organisés de nouveaux ateliers pour les particuliers ainsi que des formations et accompagnements plus soutenus pour les écoles et professionnels. Suite au retour d'expérience sur les diagnostics de gaspillage alimentaire pour la restauration scolaire menés sur quelques écoles du territoire fin 2020, un déploiement sur d'autres écoles sera mené avec le concours des communes.

• Planifier, renforcer et maintenir le soutien des actions favorisant le réemploi

Fort du succès des TROKALI et des actions déjà mises en oeuvre avec certains acteurs de l'économie sociale et solidaire (AGAME, TiTang Récup, EKOPRATIK), le TCO va engager des réflexions pour le développement d'espaces de réemploi sur les déchèteries existantes conformément à la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020, mais également pour la création d'équipements structurants type déchèterie inversée ou recyclerie sur le territoire.

• Développer l'apport volontaire

Dans le cadre du plan d'actions territorialisé dans lequel le TCO est engagé via son contrat 2020-2022 passé avec CITEO, les 2 actions suivantes débiteront en 2021 et devront s'achever en 2022 :
- Densification du réseau de bornes à verre sur le territoire afin de pallier les nouveaux besoins (environ 100 bornes) ;

- Expérimentation de la collecte de proximité en habitat collectif par l'implantation de bornes d'apport volontaire d'emballages recyclables et de verre (environ 40 bornes).

CITEO sera le maître d'ouvrage des 2 actions qui n'auront donc pas d'impact financier pour le TCO en termes d'investissement.

Une expérimentation concernant des bornes enterrées sera effectuée sur les communes de La Possession, Le Port et Saint-Paul (Saint-Gilles les bains) en partenariat avec les bailleurs sociaux et sur les espaces publics concernant les

flux Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, le verre.

En complément des actions menées pour le déploiement de bornes, un réseau de déchèteries éphémères sera déployé sur les zones encore non desservies par une déchèterie fixe (Ravine à malheur/centre-ville de la Possession, Plaine / Bois de Nèfles St-Paul, Saline les hauts).

Par ailleurs, de nouveaux services pourront être proposés sur les déchèteries dans le cadre des nouvelles filières à responsabilité élargie.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre d'usagers sensibilisés ou informés	12 000 usagers (tri) selon les actions possibles en lien avec la crise COVID19	1 327	12 000
Taux de valorisation des déchets	70 % de valorisation en collecte sélective	54%	70%
Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre)	Nouvel indicateur 2021, pas d'objectif en 2020. 24% en 2019	26%	25%
% de bon usage de composteurs	75 % de bon usage	Donnée indisponible	75 % de bon usage

2. Assurer un service de collecte efficace et soutenable

En 2021, l'amélioration continue des services offerts aux usagers se poursuivra par le biais d'outils internes de suivi en temps réel des collectes par géolocalisation. Ces outils de suivi des prestations permettront d'avoir une meilleure visibilité de l'exécution des prestations de collecte avec la remontée des dysfonctionnements tels que les problèmes liés au stationnement gênant, au besoin d'élagage, à la nécessité de réparer les bacs roulants ou encore pour améliorer la qualité du tri des bacs jaunes. Sur les deux premiers mois de l'année, le TCO renforcera la fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

en période chaude du littoral aux mi-pentes afin de limiter les gênes pour les usagers.

• Définir la stratégie du TCO en matière de gestion des déchets à l'horizon 2030

Une étude globale a été initiée fin juillet 2019 pour élaborer la stratégie du TCO en matière de gestion des déchets. Cette étude intègre tant les aspects financiers, juridiques que les scénarii envisageables en matière de niveau de service et d'accompagnement à la passation des contrats. La première phase consistait à renouveler les marchés de collecte des déchets sur la période 2020-2022 avec pour objectifs la continuité du service et une amélioration des prestations à coût raisonné.

En 2021, il s'agira de définir les niveaux de services en intégrant les outils d'ILEVA et les évolutions réglementaires afin de co-construire un scénario de mise en œuvre de la stratégie déchets du TCO 2020-2030. Ce scénario permettra de définir le cahier des charges technique afin de lancer les marchés de collecte pour la période 2023-2028/2030.

• Améliorer la qualité du service de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et des déchèteries

L'amélioration du service offert aux usagers restera l'objectif prioritaire. La qualité du service étant un critère prépondérant, l'objectif affiché est une diminution du taux de relances et de réclamations enregistrées auprès du Centre d'Appels et via les formulaires.

En déchèteries, la qualité des apports volontaires fera l'objet d'une attention particulière pour favoriser le réemploi, supprimer les refus dans les caissons et diminuer les coûts de traitement.

• Mise en place d'une fréquence supplémentaire de la collecte des Ordures Ménagères en période chaude

En 2021, sera expérimentée l'augmentation des collectes des Ordures Ménagères dans les zones les plus exposées en période chaude pendant les mois de janvier et février.

Un bilan effectué au terme de cette période permettra d'alimenter les réflexions sur les niveaux de service à déterminer dans le cadre de la stratégie déchets du TCO.

• Déployer la Redevance Spéciale auprès des professionnels

Dans une logique d'équité entre les professionnels et les ménages desservis par le service de collecte des bacs et de réduction des déchets, la mise en œuvre de la Redevance Spéciale, débutée en août 2019, a concerné les administrations du territoire.

En 2021, il s'agira d'étendre auprès des professionnels bénéficiant de fréquences de collecte des bacs trois voire deux fois par semaine au vu de leur activité (hôtels et restaurants) et les entreprises situées dans les zones d'activités au sein desquelles la collecte s'effectue depuis le 1er août 2020.

• Renouvellement de la convention concernant la collecte des déchets de Mafate

La convention avec le Parc National et l'ONF concernant la gestion des déchets de Mafate prendra fin le 31 décembre 2021.

Les conditions de renouvellement seront donc à définir en lien avec le projet d'instauration d'un GIP Mafate.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Coût des déchets / habitant	190€ maximum par an et par habitant	Données non disponibles en cours d'années	190 € max / an / hab
Taux couverture de la TEOM	+ 70% de taux brut de couverture en fonctionnement (hors soutien éco-organismes)	Données non disponibles en cours d'années	+ 70% de taux brut de couverture en fonctionnement (hors soutien éco-organismes)
Taux de relances et de réclamations des usagers	≤10%	15%	≤ 10 %

II - IMPLIQUER DAVANTAGE LES USAGERS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

L'implication des usagers s'appuiera sur des actions relatives à la sensibilisation et à la verbalisation afin d'assurer le maintien de la salubrité publique et la lutte contre l'errance animale.

1. Participer au maintien de la salubrité publique

Lutter contre les dépôts sauvages ou le non-respect des calendriers de collecte, remplacer et collecter les corbeilles de propreté urbaine, ramasser les épaves de véhicules sont autant d'actions qui visent à maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants.

• Mener des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités

Le TCO a déployé depuis 2015 des moyens supplémentaires pour assurer des entre-collectes de déchets, suite au non-respect des calendriers de collecte par les usagers. Durant la période de confinement, ce service de collecte a été maintenu, en raison de l'épidémie de dengue, notamment.

Afin de lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités (bacs en permanence sur le domaine public, non-respect de calendriers...), des actions de médiation seront renforcées sur le territoire avec le déploiement des médiateurs. Des actions de communication seront lancées pour sensibiliser au mieux les usagers au respect de leur environnement.

Par ailleurs, les actions engagées avec les partenaires communaux pour diminuer les déchets présents sur le domaine public en dehors des jours de collecte, se poursuivront avec les projets de secteur.

En raison de l'épidémie de dengue, les moyens valorisés dans le cadre des projets de secteurs pourront être redéployés sur les zones les plus impactées. Le TCO continuera également à soutenir les associations œuvrant dans le cadre de Lutte Anti-Vectorielle en partenariat avec les communes (nettoyage des ravines, sensibilisation...).

Néanmoins, nos actions de communication ont montré leur limite et il apparaît désormais nécessaire de passer à une phase répressive.

• Déployer une brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets »

La mise en œuvre d'une brigade intercommunale permettra d'effectuer des sensibilisations et de verbaliser les usagers ne respectant pas le règlement de collecte du TCO. Ce règlement sera actualisé afin de permettre aux agents de la brigade d'agir sur les volets relatifs au respect des calendriers de collecte, aux dépôts sauvages, aux modalités de présentation des déchets d'une manière générale.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Tonnages collectés	4 600 T	2 495 T	4 500 T
Coût du maintien de la salubrité/habitant	≤ 20 €/hab	Données non disponibles	≤ 20 €/hab

2. Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale, une des priorités de la mandature, se poursuivra avec la redéfinition des conditions d'accès aux opérations de stérilisation gratuites des animaux domestiques, en préparation du nouveau marché de stérilisation qui s'achève en janvier 2022.

Le projet de construction du centre animalier passera en phase de conception (sous réserve de l'accord du propriétaire pour l'achat du terrain).

• Responsabiliser les usagers

Des actions de communication seront menées pour sensibiliser les usagers sur les règles relatives à la détention des animaux, à l'obligation de les identifier, à la possibilité de les faire stériliser avec le soutien du TCO (porte à porte, stand événementiel, mise à disposition de flyers aux partenaires communaux et associatifs, ..). Des opérations conjointes avec les polices municipales pourront être menées sur ces thématiques.

Suite à l'appel à projets lancé en 2019, les projets seront poursuivis avec les associations de protection animale, sur l'accompagnement des propriétaires d'animaux défaillants et la sensibilisation des scolaires et du grand public permettant de tester de nouveaux outils et de nouvelles approches pour lutter contre l'errance animale.

Dans la poursuite du travail mené pour positiver, valoriser l'image du service public de fourrière animale (changement d'habillage des camions, nouvelle signalétique sur site, ouverture de la fourrière aux associations de protection animale) des nouveaux partenariats seront prospectés (acteurs privés, entreprises,..) pour les associer à la lutte contre l'errance animale.

• Favoriser la stérilisation des animaux

Avec le concours financier de l'Etat, la campagne de stérilisation des animaux domestiques mâles et femelles se poursuivra. Une communication associée sera déployée en concertation avec les autres intercommunalités et le GEVEC (Groupement d'Étude Vétérinaire sur l'Errance des Carnivores domestiques), dans le cadre des financements disponibles de l'Etat (contrat de convergence). Les modalités d'évolution des règles d'accès à la campagne de stérilisation seront examinées.

• Créer un centre animalier

Suite à l'étude de faisabilité pour la création d'un centre animalier à l'Eperon, les études de conception ainsi que les dossiers réglementaires pourront démarrer, sous réserve de l'accord du propriétaire pour l'achat du foncier.

• Optimiser les captures d'animaux domestiques

Le TCO mettra en œuvre de nouvelles possibilités d'intervention de la fourrière pour optimiser les captures et s'adapter aux besoins du territoire (capture de nuit, intervention renforcée sur des secteurs à enjeux, numéro d'astreinte directe pour les forces de l'ordre permettant de mieux s'adapter aux besoins du territoire).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Coût de l'errance / habitant	env. 6,50 €	2,5 € <i>(chiffres hors période covid mars à mai (données indisponibles))</i>	Moins de 7 €/hab
Nombre de ramassages et de captures	1 700 captures 2 500 cadavres	715 captures 1 088 cadavres	1800 captures 2 500 cadavres
Nombre stérilisations / identifications	1800 animaux stérilisés	950 stérilisations 840 identifications	2300 animaux stérilisés

III- ENGAGER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE DU TERRITOIRE AINSI QUE SA VULNÉRABILITÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Réaliser le bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES) et 50% du Plan Climat Air Energie Territorial

L'année 2021 verra la définition d'une véritable stratégie de transition énergétique du TCO, coordonnée avec l'Ecocité. Le pilotage et la mise en œuvre des actions seront réalisés dans le cadre d'un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). La définition de notre PCAET, sera menée par une ressource dédiée du TCO qui sera accompagnée par AMO confiée à la SPL (Horizon Réunion) dans le cadre d'un contrat de quasi-régie.

L'objectif de la démarche est de :

- Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Engager des actions de maîtrise de la demande en énergie et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Analyser la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique ;

- Suivre et évaluer les résultats ;
- Valoriser les potentiels d'énergie de récupération ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques ;
- Développer le potentiel de séquestration du CO₂ dans les écosystèmes et les produits issus du bois ;
- Développer les réseaux de chaleur et de froid ;
- Développer les possibilités de stockage des énergies ;
- Optimiser les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.

Le programme d'aménagement de l'Ecocité sera l'un des laboratoires du projet et permettra de développer des solutions innovantes et notamment la mise en place d'un réseau à pilotage intelligent de la production, distribution, stockage et consommation de l'énergie.

- Lancer le chantier de la définition de la stratégie énergie du TCO.



2 . Développer une « Plateforme d'Innovation Territoriale pour la transition Ecologique et Industrielle » par l'intégration du CTE et du Territoire d'Industrie

Le projet de plateforme de l'Innovation Tropicale et Insulaire trouve son origine dans la démarche de transition écologique et industrielle pilotée par le TCO et l'ADIR, ainsi que dans les réflexions menées dans le cadre du projet de PACD (Pôle d'Aménagement et de Construction Durable).

Il est le fruit d'une réflexion partagée depuis début 2019, entre les institutions, les industriels et l'ESR (Labos & écoles) qui souhaitent s'organiser en mode plateforme, pour utiliser les programmes d'aménagement du territoire ouest (dont l'Ecocité et le Grand Port Maritime) afin d'initier un nouveau

modèle de développement par l'innovation au service de l'économie et de la création d'emplois.

Il s'agit de créer un modèle de coopération original entre le monde académique, la recherche, l'entreprise, le territoire et les institutions, qui utilisera les opérations d'aménagement et les grands enjeux territoriaux pour impulser des projets de R&D, créer des formations initiales et continues, favoriser l'expertise et l'innovation dans les entreprises et développer les filières. Cette plateforme permettra d'alimenter nos démarches de transition écologiques, énergétique, numériques... et de les traduire en création de richesses et d'emplois.

• Engager la réalisation du Contrat de Transition Ecologique et sa fusion avec le Territoire d'Industrie





TRANSPORTS

DÉVELOPPER LES CONDITIONS D'UNE MOBILITÉ POUR TOUS

La crise sanitaire a fortement impacté le fonctionnement du réseau kar'ouest. La fréquentation a cependant peu à peu progressé jusqu'à près de 90 % de la fréquentation habituelle en septembre 2020. L'année 2021 devrait permettre de retrouver la fréquentation habituelle, voire au-delà en poursuivant nos efforts pour attirer de plus en plus d'usagers.

En termes de projets, l'année 2021 sera celle de la mise en route de nouvelles opérations :

- Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), en préfiguration du futur tramway ;
- Des TCSP (itinéraires privilégiés) ;
- Des lignes de transport par câble ;
- Le renfort du réseau kar'ouest ;
- Et un programme d'actions pour promouvoir l'usage du vélo.

L'ensemble de ces 5 projets sera mis en route dès 2021, avec l'objectif d'aboutir à l'horizon 2025 à un système de transport en commun très significativement amélioré, tant en termes d'attractivité (temps de parcours notamment) que de performance (fréquences notamment).

Par ailleurs, d'autres chantiers seront lancés et poursuivis :

- Démarche d'optimisation des transports scolaires et des prestations d'accompagnement dans les transports scolaires, avec l'objectif d'une première étape dès la rentrée scolaire d'août 2021 ;
- Une expérimentation sur un outil de covoiturage ;
- La mise en place d'une application kar'ouest, avec l'introduction de l'information en temps réel pour les voyageurs ;
- Le démarrage des nouveaux marchés de transports scolaires.

I - RENDRE PLUS ATTRACTIVE ET PERFORMANTE L'OFFRE DE TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES

L'amélioration du transport collectif sur le territoire impose une certaine forme d'introspection visant l'optimisation et l'amélioration des services rendus aux usagers tant réguliers que scolaires ainsi que la poursuite des efforts d'investissements dans les infrastructures et les différentes composantes du transport public.

1. Améliorer la qualité et le niveau de service

Après les améliorations du réseau kar'ouest en 2019 et la modernisation des transports scolaires en 2020, l'année 2021 sera davantage centrée sur une démarche d'optimisation des services publics.

• Délégation de Service Public kar'ouest

La DSP porte sur l'ensemble de la gestion du réseau kar'ouest. En 2021, une nouvelle application kar'ouest sera proposée aux usagers, ainsi que de l'information en temps réel. L'audit de la DSP engagé en 2019 sera poursuivi (phase orientations).

• Acquisition de bus

Après avoir commandé 23 nouveaux véhicules en 2020, le TCO poursuivra en 2021 son programme d'acquisitions de bus, à hauteur d'une dizaine de nouveaux bus (à fin 2020, 78% du programme d'investissement 2018-2024 a été réalisé soit 73 sur 93 prévus).

• Transports scolaires

En 2021, le TCO renouvellera ses marchés de transports scolaires. Le travail de refonte des

transports scolaires sera poursuivi, avec une première phase d'optimisation des circuits à envisager dans un calendrier à préciser, possiblement début 2021. Les données produites par le nouvel outil billettique, mis en service en août 2020, seront mises à profit.

• Accompagnement dans les transports scolaires

En 2021, le TCO sera amené à échanger avec les Communes membres sur un principe de mutualisation des moyens affectés à l'accompagnement dans les transports scolaires.

• Arrêts de bus

Il est proposé l'implantation de nouveaux abribus, pour apporter du confort aux usagers.

• Audit du contrat kar'ouest et de la SEM

Afin d'aider le TCO à améliorer le pilotage du service public et du contrat de transport, l'audit initié en 2019 sera finalisé en 2021.

• Renfort du réseau kar'ouest

Le TCO définira une stratégie de renfort du réseau kar'ouest, tant pour répondre aux besoins actuels, dans les Hauts et les mi-pentes notamment, que pour accompagner les futures infrastructures.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Fréquentation du réseau kar'ouest (en millions de voyages/an)</i>	5	2,5	6,5
<i>Coût par élève</i>	835 €	798 €	800 €
<i>Coût par voyage kar'ouest</i>	4,85 €	12,32 €	4,80 €
<i>Taux de couverture R/D (urbain et scolaire)</i>	12%	11%	12%
<i>Nombre abris de bus/ Nombre total d'arrêts (taux d'équipement)</i>	20%	16%	20%

2. Améliorer les temps de parcours

C'est sous cet objectif opérationnel que le TCO engagera les nouveaux projets de BHNS, TCSP et TPC (transports par câble). Fiabiliser les temps de parcours et la ponctualité des bus permet de proposer une alternative au tout voiture, avec notamment une ligne forte et structurante de transport (BHNS) qui préfigurera le futur tramway.

• Aménagement Itinéraire Privilégié Le Port

Les travaux de l'opération Aimé Césaire seront livrés en 2021.

• Lancement d'une AMO et d'études opérationnelles

En déclinaison de la feuille de route des mobilités,

une AMO sera constituée pour mener diverses études courant 2021 :

- étude de faisabilité du BHNS ;
 - élaboration du schéma directeur des transports par câble ;
 - mise à jour du schéma global des itinéraires privilégiés ;
 - étude prospective sur le tramway ;
 - étude spécifique du Sud communautaire ;
 - étude du système global de déplacements ;
- planification budgétaire globale.

En complément, cette AMO lancera les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre sur les aménagements à prioriser.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre de kilomètres de voies réservées</i>	19,44	18,23	19,44
<i>Vitesse commerciale moyenne du réseau (km/h)</i>	22,9	22,9	23

3. Coordonner les offres de transport

Les pratiques de correspondances entre les lignes de bus doivent être accompagnées pour rendre l'expérience de l'utilisateur la plus agréable possible, de même que l'intermodalité entre les différents réseaux de l'île. En effet, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'échanges entre les différentes lignes et les différents réseaux.

• Pôle d'échanges Aimé Césaire

Après la mise en service des pôles d'échanges de Saint-Gilles-les-Hauts et de La Saline, celui du Port sera inauguré en 2021. Le site accueillera les lignes kar'ouest et Car Jaune dans des conditions améliorées pour les usagers ainsi qu'une agence commerciale importante.

• Point de correspondances

En complément des pôles d'échanges, le TCO contribuera à l'aménagement du pôle multimodal du Portail réalisé par La Région.

• Cotisations AGIR, TRANSCITE, SMTR et ANATEEP

Le TCO continuera d'adhérer à des organismes fédérant les acteurs du transport, dont en particulier le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre de titres intermodaux délivrés / interopérables</i>	38 300	20 000	40 000
<i>Nombre de pôles d'échanges et points de correspondance aménagés</i>	26	25	26

II - FACILITER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS MOINS POLLUANTES

Les conditions de mobilités sur le TCO sont fortement marquées par l'engorgement routier. Des alternatives existent déjà pour s'affranchir de cette pénibilité quotidienne. Il faut cependant préparer aujourd'hui les territoires de proximités de demain.

1. Développer la pratique des modes actifs

Un programme "vélo" ambitieux a été défini. Il est proposé de démarrer sa réalisation dès 2021, avec des premières actions concrètes.

• Pose d'arceaux vélos

250 arceaux vélos seront posés début 2021, sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de faciliter et sécuriser le stationnement des vélos.

• Service de location moyenne/longue durées de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Ce nouveau service sera déployé en milieu d'année 2021 avec l'objectif de permettre aux usagers de tester le VAE au quotidien, avant d'en acquérir un.

• Initialisation du programme vélo

Outre les deux actions concrètes ci-dessus, le TCO initialisera et planifiera l'ensemble des actions proposées dans le programme "vélo".

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables sécurisés</i>	46,3	46	46,3

2. Accompagner le changement de comportement

Le changement de comportement des usagers passe par l'aménagement d'un territoire plus économe et responsable et par la valorisation et le déploiement de solutions alternatives à l'autosolisme.

• Parcs de covoiturage

Pour accompagner les communes dans la réalisation d'opérations de partage de voirie, le TCO mettra en valeur des offres de stationnement dédiées aux covoitureurs (environ 2 parkings).

• Service de covoiturage

Une réflexion portera sur un outil de covoiturage, tel que la «ligne virtuelle de covoiturage».

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nb de places de covoiturage</i>	280	210	280



GEMAPI

ASSURER LA BONNE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION DES POPULATIONS, DES BIENS ET DES ACTIVITÉS CONTRE LES INONDATIONS

La combinaison des lois MAPTAM du 27 janvier 2014, puis NOTRe du 7 août 2015 sont à l'origine de la définition d'une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), exercée de plein droit par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018.

C'est donc dans ce contexte, que se met progressivement en place au sein de la collectivité, une organisation avec la création de la Direction de l'EAU au 1er janvier 2020, des ressources et des moyens afin de développer la compétence GEMAPI.

I - RÉUSSIR LE TRANSFERT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

1 . Mettre en place la programmation des dépenses financières pour la couverture de la compétence

L'élaboration d'une programmation des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement sur la période 2018-2030 a permis de déterminer les moyens financiers à mobiliser.

La marge de manœuvre du TCO en matière d'emprunt étant limitée, les ressources nécessaires ont été recherchées pour le financement d'une programmation définie en préservant les grands équilibres du TCO.

Afin de pouvoir assurer le financement de la compétence (dépenses indispensables et souhaitables) établi par le PPI et PPF 2018- 2030,

à hauteur de 110 M€, le maintien de la taxe GEMAPI est indispensable en complément des financements Etat/Europe.

• Actualiser les PPI et PPF 2022-2030 de la compétence

Cette programmation correspond à la somme de 2 scénarii : le scénario nécessaire (ensemble des actions PAPI, système d'endiguement, entretiens annuels des ouvrages, batardeau, littoral nord, ravine Fleurimont, traitement ravine secteur Grande Fontaine et Four à Chaud) et le scénario ambitieux (Etang Saint-Paul, zones humides, réservoir biologique de la ravine Saint-Gilles, continuité écologique, cours d'eau et plan d'actions de la gestion intégrée de la Mer et du Littoral).

• Réaliser les investissements prévus : 7 M€ TTC

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de couverture externe (taxe + subvention)	100% au 31/12/2020	/	100% au 31/12/2021
Taux de réalisation des dépenses annuelles d'investissement	8,3 M€ TTC au 31/12/2020	60 % de 8,6 M€ TTC	7 M€ TTC au 31/12/2021

2 . Poursuivre la mise en œuvre de la compétence

Par ailleurs, le volet opérationnel s'appuiera sur le plan de transfert des ouvrages qui composent le patrimoine de la compétence, à mettre en œuvre

par le biais de conventions de mise à disposition des ouvrages par les Communes membres et de la Région (route digue de St-Paul) vers le TCO.

• Elaborer les conventions TCO/Communes/Région de mise à disposition des ouvrages en collaboration avec le service foncier du TCO.

II - ASSURER LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET LA SUBMERSION MARINE

Cela se traduira cette année, par la mise en œuvre de la programmation annuelle et par les opérations de maintenance et d'entretien du patrimoine.

1 . Assurer la gestion, le contrôle, la surveillance et la maintenance du patrimoine

La maintenance du patrimoine sera assurée par des travaux d'entretien des ouvrages et par des visites techniques approfondies sur les ouvrages de digues de classes B, C et D.*

Classe B (protégeant une population supérieure à 3000 habitants mais inférieure à 30 000 habitants).

Classe C (protégeant une population supérieure à 300 habitants mais inférieure à 3000 habitants).

Classe D (protégeant une population supérieure à 30 habitants mais inférieure à 300 habitants).

Classe B : Rivière des Galets, Route-Digue de Saint-Paul, Ravine Ermitage/Saline les bains.

Classe C et D : Ravine Balthazar, Ravines Grand et Petit Etang, Ravine La Fontaine, Ravine Lataniers, Ravine à Marquet, Ravine Grande Fontaine, Ravine Boucan Canot, Ravine Four à Chaux, Ravine Carosse, Ravine Saline Sud, Ravine des poux, Ravine du Cap.

- Réaliser les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages ;
- Développer la connaissance et assurer la surveillance des ouvrages de classe B, C et D ;
- Réaliser les dossiers des systèmes d'endiguement pour les ouvrages de digues de classe B.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de ml de digues entretenues	9 000	7 000	12 000
Nombre de ml de digues diagnostiquées	14 000	14 000	20 000

2. Mener des actions pour la protection contre les inondations et la submersion marine

Les actions de protection contre les inondations outre celles relatives à la communication sur les risques d'inondation, concernent la réalisation des travaux d'adaptation des ouvrages du PAPI

RDG, la réalisation de travaux des ouvrages du PAPI Ermitage/Saline-les-Bains ou encore la réalisation des études du système d'endiguement pour les digues de classe B notamment.

Il s'agira également de se doter d'une stratégie de lutte contre la submersion marine en réalisant une étude sur les 60 kilomètres de côte, que compte notre territoire.

- Réaliser l'étude de définition de la stratégie du TCO en matière de submersion marine et de gestion du trait de côte ;
- Animer le comité technique environnemental du PAPI Hermitage / Saline les Bains ;
- Réaliser les travaux du PAPI Hermitage/Saline les Bains ;
- Mettre en œuvre le PAPI St-Paul ;
- Mettre en œuvre le PAPI Rivière des Galets (PAPI dont 19 actions sont portées par le TCO) ;
- Réaliser les travaux de confortement de l'épi 5 du PAPI Rivière Des Galets (RDG) ;
- Réaliser les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages ;
- Réaliser les actions de sensibilisation, de formation/animation sur le risque inondation pour l'ensemble du territoire ;
 Au vu du contexte actuel d'épidémie de COVID-19, notre action sera revue à la baisse en 2021.
- Protéger la population contre le risque inondation sur l'ensemble du territoire.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Réaliser l'étude de gestion du trait de côte (objectif 2020 : état des lieux et propositions de scénarii)	/	Réalisation de l'état des lieux	Réalisation et validation des scénarios d'actions
% avancement (en nb d'actions engagées) du PAPI RDG	70%	35%	70%
% avancement (nb d'actions engagées de priorité 1) du PAPI St-Paul	20%	20%	30%
Nombre de personnes exposées au risque inondation (TRI, ACB, AMC) / nombre de personnes protégées suites aux actions.	23 800 personnes	23 800 personnes	25 000 personnes

III - ASSURER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

1. Informer et mener des actions en tant qu'autorité compétente

Le TCO a la charge, en matière de gouvernance, d'animer la Commission Locale Eau de l'Ouest (CLEO) et de la réunir a minima une fois par trimestre. Par ailleurs, il devra veiller à la réalisation du programme et du phasage des grands documents SDAGE/SAGE, qui est en cours de révision.

- Réunir la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest ;
- Présenter à la CLEO les études structurantes menées actuellement (étude de gestion du trait de côte et étude du système d'endiguement de la RDG) ;
- Présenter à la CLEO un point sur les études menées actuellement pour réviser le SDAGE, étude portée par la Région.

2. Assurer la gestion des zones humides du territoire

Les actions menées par la collectivité au titre de la gestion des zones humides ont lieu, sur la zone de la réserve nationale naturelle de l'étang Saint-Paul, à travers la collaboration entre le TCO et la Régie communale de gestion de la zone

humide de l'Etang Saint-Paul. Le TCO s'appuie effectivement sur cette structure afin de mener à bien sa compétence de gestion des milieux aquatiques (GEMA).

Sur le reste du territoire, le service de la Gemapi agit à partir de marchés de travaux qu'il gère directement afin de réaliser l'entretien des milieux aquatiques.

- Réaliser les travaux d'entretien des milieux aquatiques (Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul, rivière des Galets, ravine St-Gilles et ravine l'Hermitage) ;
- Réaliser les actions de suivi de la qualité des milieux (sensibilisation sur la nécessité de sauvegarder les zones humides et d'entretien des milieux aquatiques).

Cette action consiste en la mise en place de matériels de mesure, pour suivre les paramètres (pH, Oxygène dissout, conductivité) de la qualité des eaux. Le suivi de la couverture de la ravine St-Gilles par les espèces envahissantes sera réalisé.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Surface d'intervention / Surface de zones humides	60 % : RNNESP + Ravine Hermitage+ Ravine St-Gilles	100 % réalisé	70%
Mise en place de moyens de suivi de la qualité des milieux	/	Suivi ravine Saint-Gilles et ravine Hermitage	Suivi ravine Saint-Gilles et ravine Hermitage sur une année complète



EAU ET ASSANISSEMENT

ASSURER LA BONNE GESTION ET LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU, GARANTIR LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE ET PROCÉDER AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu le transfert des compétences « eau et assainissement » aux EPCI au plus tard le 1er janvier 2020. L'année 2021 sera donc l'année de consolidation de cette compétence avec la mise en œuvre opérationnelle des objectifs prévus dans le contrat de progrès Eau Dom.

I - DISPOSER DES MODES DE GESTION ADAPTÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Bien que la Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit dans le cadre d'un transfert plein droit, le transfert des ressources et des moyens, la collectivité aura à développer sa stratégie de gestion de ces nouvelles compétences, pour faire face à la problématique des défauts de transfert des ressources et d'absence de compétences nécessaires à la gestion des métiers de l'Eau.

• Veiller à la continuité de la gestion des services publics de l'Eau et de l'Assainissement

S'assurer de la continuité des modes de gestion en délégation de services publics ou en régie pour qu'il n'y ait pas de rupture des services rendus à l'usager. Au vu de la situation de crise sanitaire, pour les contrats en fin de vie, il faudra mettre en place des avenants de prolongation afin de disposer du temps nécessaire à la mise en place d'un nouveau mode de gestion.

• Suivre les contrats et veiller à leur bonne application

Organiser avec les délégataires une lecture détaillée des contrats et vérifier l'adéquation entre clauses des contrats et leur niveau réel d'application.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Procéder au renouvellement des modes de gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement</i>	/	<i>Mettre en place des avenants de prolongation des contrats en cours : en cours</i>	<i>Etablir les consultations pour les renouvellements des contrats de la commune du Port</i>
<i>Suivi et application des obligations du contrat et niveau d'application</i>	/	<i>Etat des lieux et RAD des 3 dernières années</i>	<i>Actualisation du contrat de Progrès</i>

II - DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA PROGRAMMATION OPÉRATIONNELLE ET TECHNIQUE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant l'eau et l'assainissement, il s'agira via le contrat de progrès du plan Eau DOM, d'assurer un pilotage efficace de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, de proposer un plan pluriannuel des investissements pour la réalisation de la programmation des compétences, suite à l'état des lieux de 2018.

1. Mettre en place la programmation des dépenses d'investissement et de fonctionnement

• Élaborer les PPI et PPF 2020-2030 pour l'Eau et l'Assainissement ;

• Réaliser et valider le contrat de progrès TCO/Communes du Plan Eau DOM.

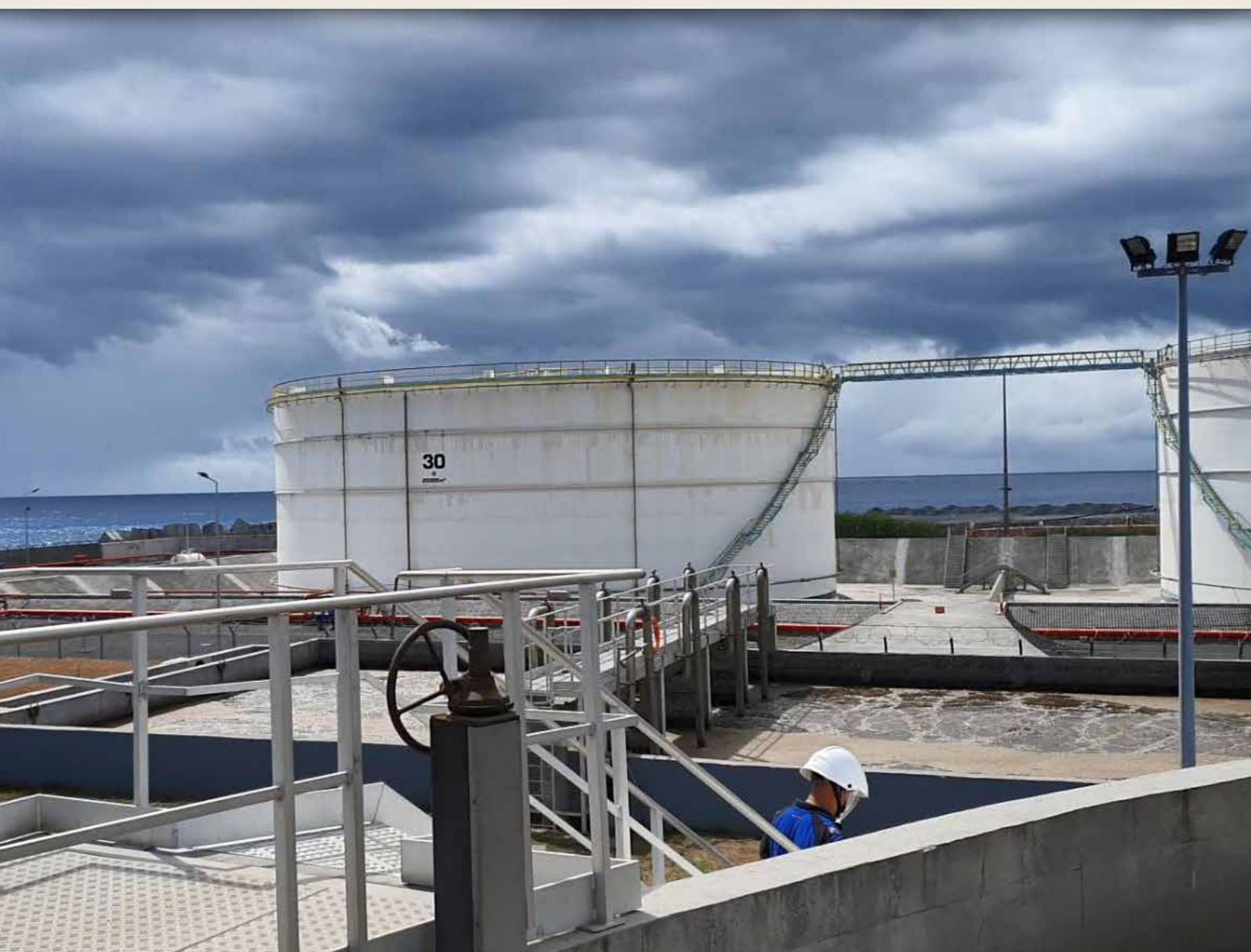
Il s'agit de disposer au plus tôt d'un contrat de Progrès signés par tous les acteurs participant au contrat.

2 . Établir un contrat d'objectifs 2021 -2024 pour la Régie communautaire La Créole

Le TCO, nouveau maître d'ouvrage, compétent, devra fixer et valider les objectifs technique et budgétaire de la régie communautaire pour les 4 prochaines années.

- Élaborer le contrat d'objectifs de la Régie Communautaire sur la base d'un audit approfondi ;
- Développer le niveau d'investissement des compétences Eau et Assainissement Communautaires ;
- Fixer les objectifs pour les taux de rendement et de renouvellement des réseaux.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Délai de réalisation</i>	/	<i>Objectif fixé pour le 4ème trimestre</i>	<i>Actualiser les PPI et PPF</i>
<i>Délai de réalisation</i>	/	<i>Contrat de Progrès signé par le TCO et le Préfet</i>	100%
<i>Taux de rendement des réseaux</i>	/	/	+ 2 points de taux rendement
<i>Taux de renouvellement des réseaux</i>	/	/	+ 1 % de renouvellement



UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE ET PERFORMANTE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE



▶ Finances & évaluation	66
▶ Ressources	71
▶ Système d'information et organisations	80
▶ Patrimoine	84
▶ Administration générale	89



FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

En 2021, le TCO s'attachera à poursuivre la consolidation des fonctions budgétaire et comptable au sein des directions afin d'améliorer la qualité des comptes en optimisant les processus. Il s'agira également d'une année de rationalisation de la démarche d'évaluation des politiques publiques et des missions transversales. Présent au sein de divers satellites, le TCO devra renforcer le suivi de ces structures et leur contrôle.

I - CONFORTER LA FONCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Au travers cet axe de travail, l'objectif est d'améliorer la prévision et la lisibilité budgétaires, mais aussi d'améliorer la qualité comptable de nos comptes.

1 . Améliorer le pilotage budgétaire pluriannuel

• **Généraliser la gestion de notre budget d'investissement en Autorisations de programme/Crédits de Paiement (AP/CP)**

2021 sera consacré à la formalisation d'un nouveau PPI 2022-2035 dans le cadre du nouveau

projet de territoire. Les plans de relance (REACT UE 2020-2023 et France Relance), le programme opérationnel européen 2021-2027 et le plan de convergence 2018-2022 offrent des opportunités de financement à saisir. L'objectif pour le TCO sera d'optimiser ces financements extérieurs pour limiter autant que possible la mobilisation d'emprunt.

Sur la base de ce document, le TCO procédera à une optimisation de sa gestion des AP/CP sur la base du règlement financier adopté fin 2019.

L'objectif sera de conforter cette démarche afin de comptabiliser les engagements juridiques pluriannuels de notre établissement.

• Initier une démarche pluriannuelle en section de fonctionnement

En 2020, la gestion pluriannuelle a été initiée en section de fonctionnement, avec la création d'une autorisation d'engagement relative aux Ateliers du Territoire.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Part des autorisations de programme dans le budget d'investissement</i>	95%	64,5%	95%
<i>Part des autorisations d'engagement dans le budget de fonctionnement</i>	5%	0%	5%

2 . Améliorer la performance de la chaîne comptable

• Poursuivre l'amélioration des indicateurs de la qualité de la chaîne comptable

En coordination étroite avec le comptable, le pilotage de la qualité comptable se poursuivra en 2021. Sur la base de la convention de services comptables et financiers signée le 3 juillet 2019 des comités de suivi trimestriels et de pilotage semestriels seront mis en place pour apprécier l'atteinte des objectifs fixés. Les actions prioritaires de 2021 porteront sur :

- La mise en cohérence de l'inventaire physique et comptable et la finalisation du transfert comptable des compétences transférées (zones d'activités, GEMAPI, Eau et Assainissement) avec l'assistance d'un prestataire externe ;

- La préparation du compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2021.

Un des préalables liés au CFU consiste à transmettre les actes budgétaires vers le comptable public par la plateforme PES-budget. Cependant, les budgets 2020 du budget principal et GEMAPI ont été transmis au format INDIGO (version utilisée si le PES-budget n'est pas opérationnel) compte tenu de problèmes techniques rencontrés suite au passage à l'instruction M 57. En 2021, c'est une action prioritaire à mettre en œuvre.

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer la qualité de la chaîne comptable. Aussi, pour 2021, il est proposé de suivre les indicateurs suivants :

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Note Indicateur de la qualité des Comptes Locaux</i>	19,5/20	/	19,5/20
<i>Délai global de paiement</i>	21 jours	18,11 jours	18 jours
<i>Taux de rejet du comptable</i>	<i>Mandats: < 0,5%</i>	0,5%	<i>Mandats: < 0,5%</i>
	<i>Recettes: < 0,7%</i>	2,9%	<i>Recettes: < 0,7%</i>

II - POSITIONNER LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIÈRE AU CŒUR DE L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DU TCO

Les directions sont responsables des crédits budgétaires qui leur sont alloués et doivent pouvoir suivre au mieux leur consommation budgétaire. Les objectifs de cet axe de travail sont de développer l'appropriation du système

d'information financière par les directions et leur offrir un accompagnement de qualité, afin qu'elles disposent des données financières de pilotage de leur activité en temps réel.

1. Développer l'appropriation du système d'information financier par les directions

- **Mettre en place une fonction support pour centraliser les demandes budgétaires et comptables**

Cette action permettra d'enregistrer les demandes des utilisateurs pour mieux répondre à leurs besoins.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre de tickets traités</i>	100%	-	100%

En 2019, le TCO a validé son règlement budgétaire et financier. Ce document rappelle les normes, tant légales que réglementaires de préparation, de vote et d'exécution du budget. Il fige les procédures budgétaires et financières

internes que le TCO a souhaité mettre en œuvre pour renforcer la cohérence des choix de gestion à travers un référentiel commun. Le règlement budgétaire et financier fera l'objet d'une mise à jour en 2021.

III - ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET DÉGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE

La démarche d'évaluation des politiques publiques et des missions transversales gagne en maturité d'exercice en exercice et se rationalise. Son ambition en 2021 est de fournir une information de qualité et de constituer un outil d'aide à la décision pour les élus.

Le contrôle des satellites devra offrir une mise en perspective dans une analyse plus aboutie de ces structures avec une segmentation des risques.

1. Piloter la performance et améliorer l'efficacité en développant la culture du résultat

• Rationaliser la démarche d'évaluation des politiques publiques et des missions transversales

L'analyse des derniers exercices et les échanges avec la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre du contrôle de gestion en cours, conduisent à adapter et rationaliser la démarche mise en œuvre jusqu'à présent. Outre le fait qu'elle doit être mieux appropriée par les élus en ce début de mandat, les indicateurs associés aux objectifs à atteindre sont dorénavant plus parlants, en nombre plus réduit, en rapport avec la performance (objectif de résultat plutôt qu'un suivi), et initient une mesure de la satisfaction de l'utilisateur.

Un dialogue de gestion en milieu d'année et un accompagnement rapproché des directions seront poursuivis afin de conforter cette démarche en 2021.

2. Développer un service public local de la donnée

• Élaborer un schéma directeur numérique

L'évaluation des politiques publiques est un levier pour connecter les besoins des usagers à la production des services publics. La prise en

compte des besoins en temps réel est aujourd'hui une réalité. C'est un support pour la prise de décision des responsables politiques. Dans un contexte de transformation numérique, le TCO a inscrit dans son statut l'élaboration d'une stratégie publique de la gestion de la donnée publique locale se traduisant par l'élaboration d'un schéma directeur numérique qui sera finalisé d'ici février 2021.

Le TCO souhaite, dans cette démarche, développer la pratique évaluative qui consiste à agréger des données territoriales très disparates. Cette pratique évaluative sert à contrôler, s'améliorer, piloter, capitaliser, former, communiquer et valoriser, faire participer les usagers, aider à la décision, sécuriser les équipes projets, ... Pour le TCO, la finalité sera d'organiser le partage des données territoriales comme un bien commun au service du territoire. Une vue opérationnelle du service sera d'intégrer la collecte de données et d'informations à l'ingénierie des projets du TCO et d'inciter les porteurs de projets à entrer dans l'usage d'outils numériques de gestion et de récolte de données contribuant à la diversification des usages du numériques.

Les données constituent la matière première de l'évaluation des politiques publiques et l'absence de remontée constitue une limite actuelle pour notre organisation. Si l'évaluation des résultats peut être faite sur le quantitatif et le qualitatif, l'évaluation des impacts est beaucoup plus

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de performance des politiques publiques du TCO	90%	/	90%
Taux de performance des missions du TCO	90%	/	90%
Base de données disponibles	70%	/	70%

complexe, car elle porte sur l'interaction entre le projet et son environnement. La loi pour la République numérique votée en 2016 marque une avancée remarquable dans l'ouverture de l'accès aux données (OPEN DATA). Le TCO mène actuellement cette action d'ouverture des données publiques et partagera le portail local développé par la Région, qui doit à terme accueillir l'ensemble des collectivités de La

Réunion.

Ce modèle numérique de service public qui sera établi autour du partage de la connaissance sera un accélérateur du développement des différents projets (publics et privés) mis en œuvre au sein de l'écosystème territorial au service de l'utilisateur.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Imputation des coûts par politique publique et missions</i>	100%	/	100%
<i>Nombre de structures auditées</i>	20%	10%	30%
<i>Analyse de risques des satellites</i>	70%	En cours	80%

3 . Instaurer une comptabilité analytique par politique publique et par mission transversale

• Disposer d'un bilan financier en temps réel

La direction est le centre de responsabilité chargé de la politique publique ou de la mission transversale. Disposer d'une comptabilité analytique par politique et par mission transversale demande un rattachement systématique de toutes les dépenses et de toutes les recettes liées. En 2021, une amélioration sera apportée à l'affectation des charges de structure et notamment de personnel entre le budget principal et les différents budgets annexes.

En outre, la comptabilité analytique est imparfaite au niveau du calcul du taux de couverture du service de collecte et de traitement des déchets. En effet, seuls les coûts de la Direction de l'Environnement (DE) y sont distingués. Les coûts des services support et de la Direction Générale n'y sont pas inclus. Les charges salariales et de structure sont à compléter et nécessiteront un travail important permettant d'affiner l'affectation de ces dernières pour les exercices à venir. Le TCO devra donc affiner ces éléments de comptabilité analytique au mieux pour l'exercice 2021 car cela imposera

de vérifier les affectations, les ratios pour toute l'activité environnement dans un premier temps et affiner le volet déchets dans un second temps. Cela génèrera une détérioration du taux de couverture mais reflètera davantage le coût de ce service public du TCO.

4 . Renforcer le contrôle des satellites

• Mettre les analyses en perspectives et segmenter le risque

Des missions d'expertise financière, organisationnelle, juridique sont en cours d'exécution pour nos deux principaux satellites (SEMTO et CYCLEA). La mise en perspective de ces travaux qui se poursuivront en 2021 permettra d'optimiser et de sécuriser les prestations externalisées. Par ailleurs, les rencontres régulières avec les référents de ces structures permettront de partager les contraintes réciproques et une feuille de route commune. La notion de risque (financier, organisationnel, juridique) à évaluer sera une information à fournir périodiquement aux élus.



RESSOURCES HUMAINES

OPTIMISER ET SÉCURISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Composée de 95 articles, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique (loi de TFP) a modifié en profondeur de nombreux domaines de la fonction publique territoriale.

Cette réforme entend répondre à 3 objectifs :

- Une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines ;
- De nouveaux droits pour les agents ;
- Une fonction publique toujours plus exemplaire.

La gestion des ressources humaines se trouve donc fortement impactée par ces nouvelles mesures législatives qui pour certaines sont entrées en vigueur au cours de l'année 2020 malgré l'état d'urgence sanitaire.

L'une des innovations de la loi de TFP consiste en l'obligation, pour toutes les collectivités territoriales, de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines. Ce document définit la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Les LDG doivent également fixer les critères généraux pour les promotions des cadres d'emplois et de grades ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents.

Réglementairement, les LDG doivent être arrêtées (après avis du Comité technique) fin 2020 afin d'être applicables au 1er janvier 2021. La loi de TFP a également revu le rôle des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Leurs attributions ont été recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation ou de formation ou de temps partiel, discipline, etc.). Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, la CAP n'est plus compétente en matière de mutation et de mobilité. Par ailleurs à compter du 1er janvier 2021, la CAP ne sera plus compétente pour examiner les décisions en matière de déroulement de carrière (échelon spécial, avancement de grade et promotion interne) qui seront prises à l'aune des LDG établies par les collectivités.

Outre la mise en œuvre des actions définies dans nos LDG, la DRH devra également poursuivre en 2021 la mise en application des autres dispositions de la loi de TFP dont la publication est prévue en 2021/2022 : 67 textes concernant notamment la réforme des instances de dialogue social (Comité Social Territorial - CST), les garanties et les droits accordés aux agents (obligation de formation, de précarité pour les contractuels, entretien de carrière pour les agents en risque d'usure professionnelle ...).

Dans le cadre de sa politique des ressources humaines, le TCO entend répondre en 2021 à trois enjeux :

- Faciliter la mise en œuvre des politiques publiques et répondre aux principes de continuité et de qualité de service public en optimisant et développant les moyens humains de l'EPCI ;
- Assurer la gestion, l'optimisation et la valorisation des moyens humains et organisationnels de l'EPCI dans le respect des enveloppes financières, des textes législatifs et réglementaires ;
- Assurer l'accompagnement humain et social dans le cadre d'une prise en charge personnalisée des agents tout au long de leur carrière.

I - CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DYNAMIQUE ET PARTAGÉE

1. Développer les outils afin de faciliter l'accompagnement individuel et fluidifier les échanges avec les agents et les services

• Fluidifier nos processus de gestion

En 2021, le TCO continuera à mieux partager et véhiculer les données en optimisant l'efficacité des socles SIRH (système d'information ressources humaines), véritables outils d'analyse et de prise de décision (l'acquisition d'un nouvel outil SIRH plus performant pourra être envisagée). L'installation des modules GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) et GED (gestion électronique des

documents), reliés aux autres composants du SIRH permettront d'améliorer les parcours des agents et l'allocation des ressources humaines et de fluidifier les échanges par la digitalisation des fiches de paie et des actes RH.

• Évaluer la qualité du service support RH

L'assistance RH, expérimentée en 2019, a permis d'optimiser la gestion des demandes des agents et d'en améliorer les délais de traitement. Il s'agira en 2021, d'évaluer la pertinence de cet outil en réalisant des enquêtes de satisfaction en vue de son adaptation aux attentes des agents (besoins, points d'amélioration, modalités d'échanges souhaités, etc.).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux d'installation des modules GPEEC/Formation/GED	70%	35%	70%
Taux de dématérialisation des fiches de paie	Etat initial	20%	50%

2. Implémenter ou contribuer à un meilleur partage des valeurs de l'EPCI et des droits et obligations des agents

• Mettre à jour et étoffer le règlement intérieur et ses annexes

Le règlement intérieur fera l'objet de nouvelles mises à jour et sera complété de ses annexes (règlement de la formation, charte informatique, parc automobile) afin de disposer d'outils de référence partagés.

• Professionnaliser l'accueil et l'intégration du nouvel arrivant

L'accueil de tout nouvel arrivant est aujourd'hui assuré par la DRH qui procède à la présentation de l'EPCI et à la notification de divers actes et formulaires. Première étape d'intégration, un livret spécifique présentant l'EPCI et formalisant le fonctionnement des différents services sera élaboré et remis aux nouveaux agents. Un guide d'intégration sera remis au manager et un entretien avec les nouveaux agents dans les trois premiers mois suivant la prise de poste, sera organisé afin d'effectuer un bilan et d'échanger sur les éventuels besoins en formation.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de réalisation du livret	100%	20%	100%

II - SÉCURISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 . Sécuriser les actes et optimiser la gestion administrative des dossiers

- **Développer les procédures internes**

Le TCO poursuivra en 2021 la formalisation de ses procédures et la réalisation des formulaires dématérialisés afin de faciliter et clarifier les fonctionnements internes et ses échanges avec les agents.

- **Poursuivre la production des documents de cadrage RH**

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion et la poursuite

de la rédaction des documents de cadrage tels que le règlement d'établissement, les trois règlements annexes, des délibérations RH.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de TFP, il convient d'élaborer le Rapport Social Unique. Ce document, qui fera l'objet d'une présentation annuelle à l'assemblée délibérante après avis du comité technique, a vocation à rassembler en un seul document les différents rapports tels que le rapport sur l'état de la collectivité (aussi appelé « bilan social »), le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Mise en œuvre des lignes directrices de gestion	/	Etat initial	100%

III - OPTIMISER LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE

1 . Piloter la masse salariale

- **Mise en place d'outils d'aide au pilotage**

Le TCO entend poursuivre ses efforts en matière de pilotage de la masse salariale par le déploiement d'une plateforme moderne d'analyse de données (QlikSense). Cela se traduira par un partage des données avec la Direction Générale (consultation instantanée) et la production d'indicateurs fiables, pertinents et constants.

- **Accompagner les services dans la définition de leurs besoins**

L'accompagnement portera notamment sur les besoins en personnel afin de limiter les remplacements automatiques des départs et les demandes de recrutement en facilitant le redéploiement des compétences internes.

- **Maintenir un recrutement performant**

Un recrutement performant vise à sélectionner un agent répondant parfaitement aux objectifs du poste, dans le cadre d'un processus équitable conduit dans des délais n'obérant pas la bonne marche de l'organisation.

Les recrutements s'effectueront dans le cadre d'une procédure transparente et accessible.

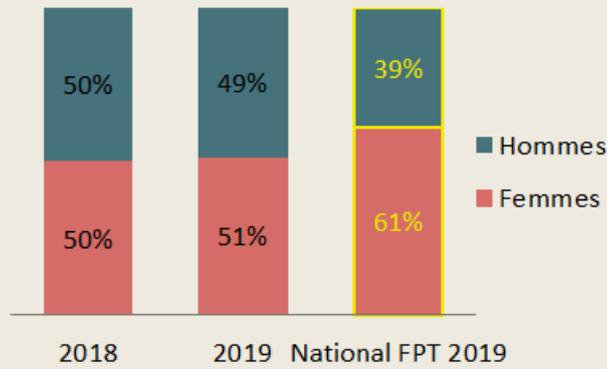
- **Poursuivre la promotion de la mobilité interne**

La DRH poursuivra sa mission de conseil auprès des services afin de leur permettre de s'approprier le dispositif d'accompagnement des agents désireux d'évoluer.

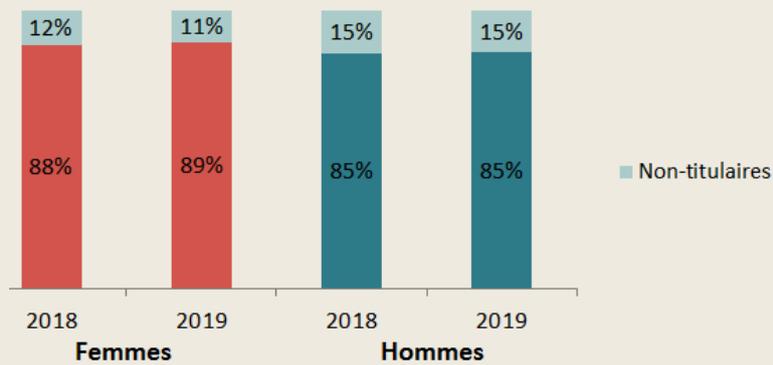
INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de variation de la masse salariale	Stable	Stable	(+) 7%
Taux de variation de l'effectif	Stable	Stable	(+) 5%
Taux de remplacement	50%	100%	A fixer en fonction des LDG
Taux de turn-over	7%	2%	5%
Part de la mobilité interne dans le recrutement	80%	70%	80%

LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS

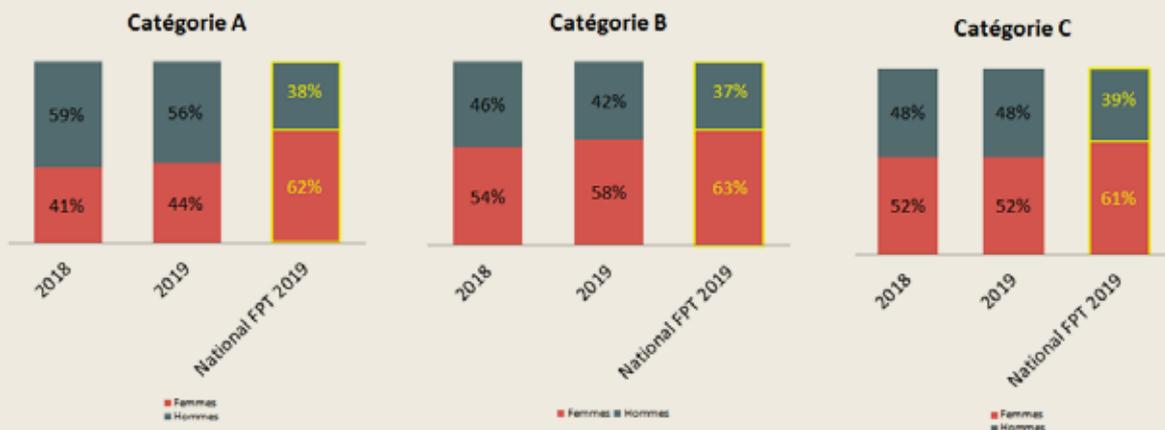
Répartition des hommes et des femmes



Répartition par statut

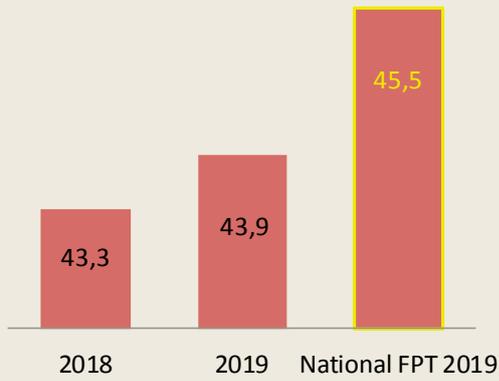


Répartition par catégorie hiérarchique

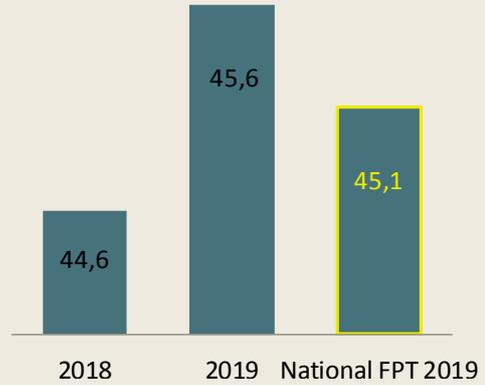


Moyenne d'âge

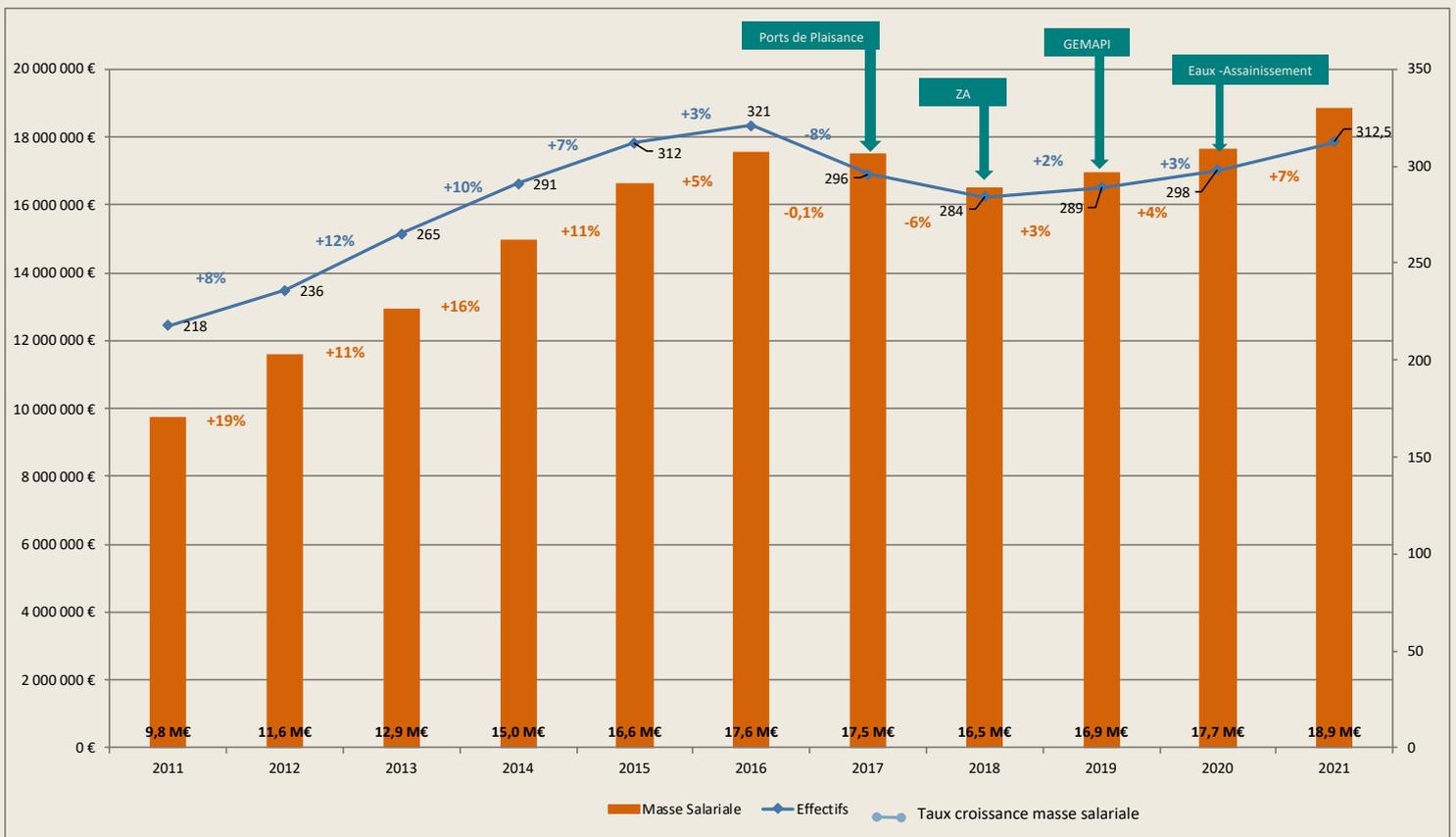
Moyenne d'âge femmes



Moyenne d'âge Hommes



ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS 2011-2021



RÉGIME INDEMNITAIRE

Actuellement, le RIFSEEP a été instauré au TCO pour les cadres d'emplois suivants (84 % de l'effectif) :

Filières	Cadres d'emplois
Administrative	Administrateur, Attaché, Rédacteur, Adjoint administratif
Technique	Ingénieur en chef hors classe, Ingénieur en chef, Agent de maîtrise, Adjoint technique
Animation	Animateur, Adjoint d'animation
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Les dispositions du régime indemnitaire antérieurement mises en place au TCO restent applicables pour les agents des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux.

Les agents soumis au RIFSEEP bénéficient d'une part fixe, versée mensuellement, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent, et d'une part variable versée semestriellement, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Le régime indemnitaire des agents non soumis au RIFSEEP est composé d'une part fixe mensuelle liée au niveau de responsabilité exercé et d'une part variable liée à l'évaluation professionnelle.

L'intégration au RIFSEEP des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux est envisagée en 2021.

Avantages en nature :

Des véhicules de fonction sont affectés au Directeur de Cabinet, à la DGS et aux DGA au titre des avantages en nature soumis à imposition.

Temps de travail :

La durée annuelle de travail des agents du TCO est de 1 607 heures organisées selon deux cycles de travail :

- Un cycle hebdomadaire de 35 heures (cycle par défaut) ;
- Un cycle hebdomadaire de 39 heures (régime dérogatoire motivé par un rapport du responsable hiérarchique).

Les heures excédentaires au temps de travail hebdomadaires n'ouvrent pas droit à rémunération. Elles font l'objet, en totalité, d'un repos compensateur. Le temps de récupération accordé est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de 100 % est accordée pour les nuits, dimanches et jours fériés.

IV - OPTIMISER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES INTERNES

1. Développer une politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

La GPEEC permet de mettre en cohérence les politiques publiques de l'EPCI et les moyens humains nécessaires à leur conduite, de mieux connaître les compétences détenues dans les services, d'identifier les besoins en redéploiement et les situations de difficulté liées aux effectifs.

• Élaborer et mettre en œuvre le plan pluriannuel de formation

En 2019, la DRH a accompagné les services dans la définition et la formalisation de leurs besoins en formation dans le cadre d'une démarche GPEEC. Cet outil de pilotage, déployé en 2020 ainsi que le partenariat de formation professionnelle territorialisée conclu avec le CNFPT permettront de mieux accompagner le développement des compétences et d'optimiser les dépenses de formation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de TFP, de nouvelles formations obligatoires devront être mises en œuvre en 2021.

Une démarche de mutualisation au niveau intercommunal de la fonction formation pourra être initiée en lien avec les communes membres.

• Conforter la mise à jour des fiches de poste en lien avec l'installation d'un module GPEEC

La mise à jour annuelle des fiches postes dans le cadre de la campagne des entretiens

professionnels permettra de fournir une approche collective et prospective de la gestion des emplois, de leurs évolutions et de constituer une base référentielle exhaustive, actualisée et partagée des compétences.

• Accompagner les services dans la démarche de GPEEC

L'installation du module GPEEC sera accompagnée de la sensibilisation des managers à la politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. L'année 2021 sera marquée par la finalisation des outils-clés de la démarche tels que le répertoire des métiers et le référentiel des compétences.

• Exploiter les comptes rendus d'entretien professionnel

La mobilisation des agents et des managers dans le processus d'entretien professionnel annuel est une condition de réussite essentielle à la démarche de GPEEC.

L'exploitation fine et systématique des comptes rendus d'entretien dématérialisés devra permettre à la DRH, et à l'ensemble de l'encadrement, d'identifier l'ensemble des leviers d'adaptation endogènes que l'EPCI peut mobiliser pour répondre au mieux à ses besoins, avant de recourir aux leviers exogènes (recrutements notamment).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de départ en formation	60%	30%	0,8
Nombre moyen de journées de formation par agent	3 jours	1 jour	5 jours
Mise à jour des emplois-type pour intégration au module GPEEC	/	Etat initial	100%
Taux de réalisation des nouveaux comptes rendus	100%	96%	100%
Taux de réalisation du bilan et exploitation des comptes rendus par pôles	100%	80%	100%
Mise à jour des emplois-type pour intégration au module GPEEC	/	Etat initial	100%

V - DÉVELOPPER LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1. Favoriser la création d'une culture de sécurité et de prévention à tous les niveaux hiérarchiques

• Poursuivre le développement de la politique de prévention de l'EPCI

En 2021, outre les actions liées au suivi médical des agents, la cellule prévention continuera le travail mené d'optimisation des conditions matérielles de santé et de sécurité au travail en poursuivant la rédaction des documents de prévention (procédure en matière d'évacuation incendie, document unique, etc.) et en organisant des exercices d'évacuation incendie sur les autres sites de l'EPCI à l'instar de ce qui a été fait au siège du TCO en 2019.

Le TCO a conclu, en fin d'année 2019, une convention avec le Centre de gestion de la Réunion pour que ce dernier assure les missions d'inspection en matière de santé et sécurité au travail dévolues à l'employeur. Cette mission consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'agent chargé de l'inspection en santé sécurité au travail n'a pas pu intervenir en 2020. Il s'agira en 2021 de mettre en œuvre la convention.

• Promouvoir l'égalité professionnelle

Le volet « égalité professionnelle » de la loi de TFP consacre plusieurs articles en matière de droit et d'inclusion des personnes handicapées dans la fonction publique.

En 2021, des actions de sensibilisation et d'accompagnement des agents en poste ayant une problématique de santé seront menées en vue de sécuriser leur parcours professionnel et de maintenir leur employabilité. L'EPCI poursuivra également ses efforts pour agir en faveur du recrutement direct et indirect des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

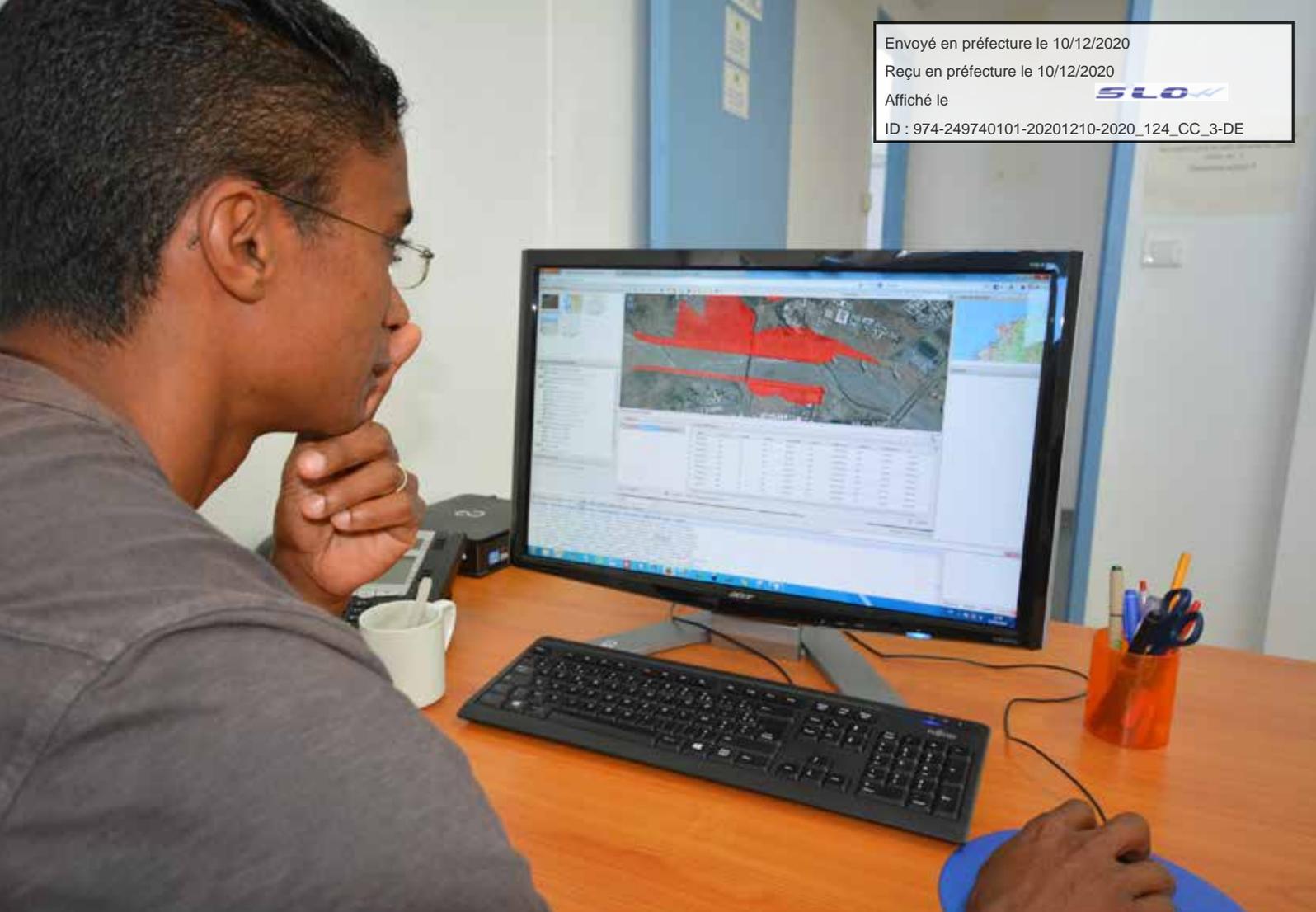
• Proposer de nouveaux modes organisationnels

L'expérimentation en masse du travail à distance imposée par la crise sanitaire a démontré la culture « résiliente » de notre organisation et sa grande capacité de réaction, d'adaptation et de flexibilité. La responsabilisation de l'ensemble des agents et l'autonomie d'action offerte par l'administration nous a permis de faire face à l'imprévu.

Dans le cadre de la crise sanitaire et par mesure de protection des agents et de garantie de continuité de service, le TCO propose à l'échelle individuelle ou prévoit à l'échelle collective (Plan Alerte COVID), des possibilités de travail à distance occasionnel.

Ce nouveau mode d'organisation de travail pourra être pérennisé en 2021 sur la base d'une mission d'accompagnement externe.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux d'absentéisme pour raison de santé	< 6 %	< 6 %	< 6 %
Taux de réalisation des formations en matière de prévention, sécurité et santé au travail	70%	5%	70%
Taux d'emploi de personnes handicapées	3,0%	1,51%	2,0%
Taux de réalisation des documents de prévention	85%	/	/
Taux de réalisation du protocole RH « Travail à distance »	100%	10 % (expérimentation COVID19)	cible à fixer en fonction des LDG



SYSTÈME D'INFORMATION ET ORGANISATIONS

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DE L'ORGANISATION DES DIRECTIONS

L'enjeu majeur de cette mission transversale est de développer l'usage des technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer et d'optimiser les processus internes et ce dans un cadre conforme à la réglementation.

La Direction des Systèmes d'Information et des Organisations (DSIO) actrice de la modernisation de l'administration doit permettre au TCO de relever ces nombreux défis.

I - ANTICIPER ET PLANIFIER L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

L'effort doit être maintenu sur les infrastructures informatiques dans le temps pour éviter l'obsolescence et surtout maîtriser les budgets d'investissement et de fonctionnement. A ce titre, un investissement majeur devra être réalisé afin de renouveler les 2 baies de stockage et les « switches cœur de réseaux ».

1. Améliorer la performance des infrastructures

L'année 2021 sera notamment marquée par la poursuite du projet de virtualisation de la plateforme de téléphonie fixe du centre d'appel citoyens (remplacement physique de l'autocommutateur « Numéro Vert » par une « machine virtuelle »).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Disponibilité des réseaux de télécommunications</i>	>95%	97,46%	>95%
<i>Disponibilité des systèmes</i>	>95%	99,98%	>95%

2. Garantir la sécurité

La journalisation des accès Internet et un portail captif sécurisé WIFI (projet ELLIS) seront mis en œuvre dans la cadre des préconisations de l'Audit Sécurité 2019. Un nouvel audit sera réalisé en 2021 afin de prendre en compte les évolutions et instaurer un cycle de suivi.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
<i>Nombre d'attaques virales avec impact</i>	<5	0	<5
<i>Perte des données</i>	0	0	0

II- ACCOMPAGNER LES DIRECTIONS DANS LEUR DÉMARCHÉ DE MODERNISATION ET D'INFORMATISATION

Cet accompagnement a pour finalité de :

- moderniser les processus (automatisation, informatisation) ;
- accompagner les projets de dématérialisation des directions ;
- disposer d'un suivi opérationnel et d'indicateurs de qualité (développement des systèmes d'information et culture de l'indicateur) ;
- développer le travail collaboratif et la performance collective ;
- garantir la performance et l'interopérabilité des systèmes mis en œuvre.

1. Piloter les projets de dématérialisation pour gagner en performance

Dans ce cadre, la DSIO veillera à l'évaluation de la bonne atteinte des objectifs définis en amont pour chaque projet avec la direction métier, co-pilote du projet (obligation réglementaire, amélioration des traitements, optimisation des ressources humaines ou outils de pilotage...).

Les projets prioritaires 2021 sont les suivants :

- Informatiser et organiser les services techniques du TCO dans la gestion patrimoniale et la gestion des stocks ;

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de réalisation projet annualisé	75%	20%	75%

2. Consolider, faire évoluer les métiers

Il s'agit de développer des projets informatiques et organisationnels sur des systèmes d'information existants : fiabilisation de données, évolution des besoins, impacts réglementaires et amélioration des réponses fonctionnelles.

- Redevance spéciale : recherche d'une solution permettant des fonctionnalités plus abouties, suite à l'augmentation du périmètre d'action de l'activité ;
- Fiabiliser le SIGF (Système d'Information de Gestion Financière) et le rendre évolutif au gré des mutations fonctionnelles ;

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de réalisation projet annualisé	75%	42%	75%

3. Accompagner les démarches de modernisation et/ou de mutation de l'organisation

Dès qu'un projet de système d'information impacte une grande partie des processus métiers et de fonctionnement de la collectivité, une assistance est apportée et vise :

- une recherche de performance collective ;
- un accompagnement au changement ;
- une expertise immédiate disponible et opérationnelle ;
- une « assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la Direction Générale.

- Dématérialiser le processus de la planification à la gestion des contrats (signature électronique, iParapheur, GED, SAE..) ;
- Mettre en œuvre un archivage électronique des processus dématérialisés afférents ;
- Refondre éventuellement les systèmes informatiques de gestion financière et de gestion des ressources humaines ;
- Mettre en place des outils de verbalisation électronique / système d'information ;
- Mettre en œuvre un outil de gestion centralisé de la demande.

- Intégrer le circuit de service fait et accompagner le déploiement de la déconcentration de la fonction financière vers les unités de gestion ;
- Mise à jour majeure de la plateforme de gestion électronique des documents (Zodiac) pour en améliorer l'interface et de développer de nouveaux usages ;
- Déploiement des outils de dématérialisation des actes et délibérations (Gadiamb/Idelibre) aux instances de la Régie des ports de plaisance, aux actes RH et à la Commission d'Appel d'Offres.

- Maintenir le Label Marianne véritable gage de qualité du service public : être au plus près des attentes des usagers pour assurer le meilleur traitement possible de leurs demandes en termes d'accueil et de réponse concrète à leurs sollicitations ;
- Améliorer les indicateurs qualité ;
- Mettre en place des actions concrètes et visibles d'amélioration pour l'Usager : (démarches en ligne, amélioration de nos interactions et de la qualité de nos réponses...);
- Suivre le plan d'attaque RGPD validé par le comité de pilotage, en lien avec le délégué à la Protection des Données (DPO) ;
- Accompagner et former les agents du numéro

vert aux fonctionnalités de la nouvelle plateforme téléphonique ;

- Organiser le projet afin de minimiser les temps de bascule et de discontinuité de service ;
- S'assurer de l'utilisation optimisée des SI et développer la mobilité (fonction de contrôle terrain) ;

- Eviter la re-matérialisation aux temps de validation (workflow intégré ou par le biais du parapheur électronique) ou de signature (signature électronique).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de réalisation projet annualisé	75%	68%	75%

III - MAINTENIR L'OPÉRATIONNALITÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES DANS LEUR GLOBALITÉ

Cet axe recouvre les moyens mis en œuvre afin d'assurer un service d'accompagnement aux utilisateurs des moyens informatiques et téléphoniques. L'enjeu est d'assurer une continuité de service optimal et de qualité en donnant accès à un Service Support Utilisateurs.

1. Garantir la disponibilité des systèmes applicatifs

Les opérations pour couvrir cet objectif concernent l'administration applicative, la gestion des mises à jour, la sécurisation et l'intégrité des

données, la gestion et la supervision des alertes... Le service devra relancer les contrats de maintenance et d'assistance à échéance durant l'année civile (Carnet de bord électronique, Kizeo, Adullact, Marché de certificats, Marché Marianne...).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Disponibilité et continuité des services applicatifs	>90%	95%	>90%

2 . Offrir aux bénéficiaires un support et un accompagnement de qualité

Par l'intermédiaire d'un Centre de Service, les utilisateurs du TCO peuvent bénéficier d'une assistance et/ou d'un accompagnement sur les outils de l'organisation. Le plan de renouvellement continu des PC

(marché d'acquisition à relancer) et des moyens d'impression sera poursuivi afin de lisser dans le temps les investissements nécessaires au maintien d'une performance constante (maîtrise des coûts de fonctionnement).

Un plan de renouvellement « Microsoft » (migration de la messagerie électronique, mise à jour des licences bureautiques Office) sera défini et mis en œuvre.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Mesure de la satisfaction	Stabilisation du niveau de satisfaction	Niveau desatisfaction maintenu	Stabilisation du niveau de satisfaction
Taux de ticket pris en charge	95%	100%	95%



PATRIMOINE

DÉVELOPPER UN PATRIMOINE PERFORMANT, DURABLE, ADAPTÉ ET AU SERVICE DE L'USAGER

La Direction des Travaux et du Patrimoine contribue activement à mettre en œuvre les différentes politiques publiques de notre territoire en matière d'aménagement, tourisme, économie, déplacements, environnement et, de ce fait, à développer un patrimoine adapté et durable au service de l'utilisateur. Les enjeux de la collectivité consistent à assurer la gestion de son patrimoine immobilier et à mettre en œuvre le Schéma Directeur Immobilier (SDI), qui se caractérise par la poursuite des projets de transaction et de construction déjà engagés, le maintien et la pérennisation du patrimoine actuel et la mise en place d'un service de qualité pour les biens transférés dans le cadre des nouvelles compétences. Ces finalités sont déclinées selon trois axes stratégiques.

I - DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

Le TCO assurera la maîtrise foncière de ces futurs projets et adoptera, également, une stratégie immobilière et foncière, notamment en rapport avec les nouvelles compétences de l'eau et de l'assainissement.

1. Garantir des transactions sécurisées

Afin d'améliorer notre politique de transactions en 2020, il y a lieu d'adapter et de planifier les opérations d'acquisitions foncières et immobilières ainsi que les transactions de cession en fonction des besoins réels et en cohérence avec nos compétences. Cela implique également une amélioration de nos outils de diagnostic immobilier et de prospection foncière. Enfin, la capitalisation d'expériences découlant des procédures d'expropriation et de transferts de compétences précédemment menées, permettront de perfectionner nos actions dans le cadre de cette politique.

• La poursuite de la maîtrise foncière des projets du TCO par la voie amiable ou la voie forcée :

- Ecocité Cambaie-Oméga : l'opération de DUP Cambaie a pour objectif de constituer de la réserve foncière pour la réalisation du grand projet d'Écocité.

En 2021, il sera nécessaire de poursuivre les procédures amiables ou judiciaires en vue de la prise de possession des 2 derniers terrains « LEBON et PERIANAYGOM », puis de conventionner avec l'EPFR pour leur portage foncier.

Dans le cadre des procédures de libération des sols, il sera nécessaire de mener les procédures d'éviction et d'indemnisation des entreprises installées dans le périmètre (HYPER JARDIN, OVEO, MAISON TENDANCE etc.).

Un dernier volet de l'opération consiste à poursuivre les procédures (amiables ou à défaut contentieuses) de relogement des familles installées dans le périmètre (LAW KING, PARMENTIER, LACOTE, FROGER etc.).

Par ailleurs, il conviendra d'assurer le suivi des conventions déjà en place, le cas échéant en lien avec l'EPFR, notamment celles liées à la fin des extractions de matériaux sur le secteur de la Plaine de Cambaie, avec les carriers.

Enfin, une stratégie de gestion ou d'occupation sera esquissée pour une meilleure valorisation de cette réserve foncière dans le temps.

Parallèlement aux procédures susvisées, il conviendra d'entamer les démarches de valorisation des terrains dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'aménagement (APUI, etc.).

- PAPI Ermitage Saline les bains, il s'agira :

• **Pour la phase 1 des travaux** : de poursuivre les procédures amiables et initier les procédures judiciaires de fixation des indemnités de dépossession avant de demander le transfert par ordonnance d'expropriation.

• **Pour la phase 2** : de finaliser la constitution du dossier d'enquête parcellaire et d'organiser l'enquête publique parcellaire en vue d'obtenir l'arrêté préfectoral de cessibilité.

- **Centre animalier** : Assurer la maîtrise foncière amiable du terrain d'assiette avec CBO.

- **IP Aimé Césaire** : Finaliser le transfert des emprises communales par mise à disposition.

- **ZA artisanale du Port** : Formaliser le transfert de la rue Boris Vian entre la CCIR et le TCO.

- **Décharge de Cambaie** : Poursuivre la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique sur le périmètre de la décharge.

- Divers équipements eau et assainissement :

Assurer la maîtrise foncière pour des équipements et réseaux Eaux pluviales et Eaux Usées (ex.: poste de refoulement Ravine Fontaine à St-Leu, Canalisation EU chemin Paul Certat à St-Leu, etc.).

- **GEMAPI** : Poursuivre la procédure d'instauration de Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour les accès aux systèmes d'endiguement notamment aux digues de la Rivière des Galets.

• **Les transferts des biens liés aux nouvelles compétences :**

- GEMAPI ;
- Eau et assainissement sur le territoire intercommunal.

• **Les régularisations foncières :**

- Régularisation empiètement déchèterie zone artisanale du Port ;

- Régularisation empiètement riverain ZA Bras Montvert à Trois-Bassins ;
- Régularisation des occupations sans titres (décharge du Port, Triangle agricole, Cambaie, etc.) ;
- Régularisation et clôture ZAC Portail.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de dossiers suivis (actes signés)	8 dossiers	8 dossiers (20 actes)	13 dossiers
Respect des dépenses en investissement (Réalisation / budget prévu en investissement)	90%	45%	90%

II - MENER UNE POLITIQUE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PERFORMANTE ET DURABLE

1. Construire en coût global

• **Piloter les opérations de travaux :**

• **Les livraisons prévues en 2021**

- Extension de la Zone d'Activités de la Pointe des Châteaux ;
- Réhabilitation de l'ancienne décharge de CAMBAIE ;
- Sentier Littoral Ouest en Forêt Domaniale de Saint-Paul, mise en place de l'éclairage public / signalétique (travaux) et mise en accessibilité du pont CFR ;
- Réfection du réseau AEP du port de plaisance de la Pointe des Galets ;
- Transformation de l'ancienne buanderie de LENA de Trois-Bassins en studio audio ;
- Reconstruction du préau du camping de l'Ermitage ;

• **Les opérations en phase de travaux**

- Itinéraires Privilégiés du Port Aimé Césaire ;
- Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique (reprise des travaux pour une livraison envisagée en 2022) ;
- Réalisation de la maison de la mer et du tourisme bleu de Saint-Leu ;
- Travaux sur les arrêts de bus ;
- Dragages et désensablement sur les trois ports du territoire.

• **Démarrer ou poursuivre les études des projets en phase conception (en général stade études de maîtrise d'œuvre) :**

- Réhabilitation des infrastructures du port de Saint-Gilles
- Réhabilitation des bâtiments du port de Saint-Gilles (diagnostics) ;
- Modernisation de la ZA CAMBAIE ;
- Modernisation de la Zone Artisanale du Port ;
- Modernisation de la ZA Ravine à Marquet ;
- Centre animalier de l'Eperon (concours de maîtrise d'oeuvre) ;
- Réhabilitation des pontons et équipements annexes du port de la Pointe des galets ;
- Infrastructures terrestres et maritimes du port de Saint-Leu ;
- Réhabilitation des anciennes décharges de COCATRE et du Port ;
- Réalisation de nouvelles déchetteries ;
- Réalisation d'un skate-park à Saint-Leu ;
- Réalisation du BIT à Mafate ;
- Reconstruction de locaux techniques du port de Saint Gilles et locaux réfrigérés ;
- Réhabilitation du dépôt de bus de la Ravine à Marquet.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Respect du coût initial (taux de réalisation / prévu)	90%	Dépenses d'investissement : 17 % Dépenses de fonctionnement : 8 %	80%
Taux de recouvrement des subventions externes prévues	90%	Recettes titrées : 23 % Titres émis mais non perçus : 27,5 %	80%

III - OPTIMISER LA GESTION DE NOS BIENS ET DE NOS OCCUPANTS

Le TCO en tant que propriétaire ou locataire doit assurer une gestion optimale de ses actifs immobiliers (biens privés, domaine public et biens dormants).

D'un point de vue technique, le TCO doit s'assurer que ses ouvrages et ses équipements soient constamment fonctionnels et en conformité avec la réglementation en vigueur et mener une politique de maintenance préventive.

A cet effet, plusieurs contrats de type « marchés à bons de commande » sur 3 à 4 ans sont passés chaque année avec des prestataires pour effectuer ces travaux et/ou contrôles. En 2020, pour le service patrimoine : 14 marchés restent actifs, 12 en renouvellement et 16 en création.

En 2021, il est prévu de conceptualiser un schéma directeur de la maintenance visant à définir précisément les opérations de maintenance courantes et le gros entretien à mener sur le patrimoine. L'objectif étant d'élaborer sur la base de ce schéma le plan pluriannuel d'investissement approprié.

1. Valoriser et gérer nos actifs immobiliers

• **Assurer la valorisation des actifs immobiliers** (cessions, mises à disposition, baux). En 2021, l'enjeu sera d'améliorer, en particulier sur le domaine public intercommunal, le cadre réglementaire d'octroi des titres d'occupations domaniales en faveur du développement économique du territoire et dans le respect

des nouveaux principes fixés par l'ordonnance d'avril 2017 (notamment la transparence et l'impartialité) ;

• **Poursuivre la commercialisation des zones d'activités économiques** : bail à construction, ou convention pour Ecoparc, ZA Cambaie, ZA Bras Montvert, ZA du Port, etc ;

• **Procéder aux cessions de régularisation dans les zones d'activités économiques** : ZA Plateau Caillou et le Port. Le TCO doit poursuivre des procédures de demande de cession initiées auprès des communes avant le transfert des ZA. Ces demandes s'inscrivent dans le cadre de baux à construction avec option d'achat dont l'option avait été levée selon les conditions du contrat (obligation de vendre) ;

• **Poursuivre la valorisation des biens** : terrains du littoral de Trois-Bassins, terrains économiques à la Saline, site de la Maison BENARD à Trois-Bassins, site de la décharge de Cambaie (projet de ferme Photovoltaïque), ensemble immobilier du Pôle Loisir Nature de Dos d'Ane ;

• **Poursuivre ou mettre en œuvre les procédures de servitude d'utilité publique** dans le cadre des réhabilitations des décharges (Le Port, Cambaie et Cocâtre) ;

• **Formaliser la mise à disposition du Centre Intercommunal d'Enseignement artistique** (Ecole Célimène) entre le TCO et la Régie d'Enseignement Artistique.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de dossiers suivis (actes signés)	Cession ou mise à bail	7 dossiers 14 actes	6 dossiers
Respect des recettes en fonctionnement (Réalisation / budget prévu en fonctionnement)	/	47%	90%

2. Garantir la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de nos biens

Cette mission réalisée tout au long de l'année par des prestataires via des marchés, notamment s'agissant des équipements techniques, et par les équipes de la régie permet aux utilisateurs et usagers de fréquenter les différents sites du TCO maintenus fonctionnels en permanence.

En 2021, il est notamment prévu de :

- **Entreprendre des travaux de réparations et d'amélioration** recensés au niveau des zones d'activités économiques (ZAE) ne pouvant pas attendre d'être intégrés dans les opérations de modernisation planifiées pour la période 2021-2030 ;
- **Esquisser le projet de règlement de voirie** dans le but de le rendre opérationnel au plus tard à la livraison de chaque ZAE modernisée ;
- **Terminer les opérations de propreté et de remise en état des ateliers mis à bail dans les ZAE ;**

- **Poursuivre sur les décrets les opérations de remise en état et/ou de remplacement des installations photovoltaïques défectueuses ;**

- **Effectuer des interventions de rafraîchissement sur le bâtiment du siège** livré depuis 5 ans (réparations des dispositifs anti-pigeons, traitement des boiseries des garde-corps et claustras, remise en peinture des espaces communs, ...) et de terminer la mise en œuvre des équipements dédiés à la sécurisation du site (installation de volets roulants, comptabilisation du public présent demandée par les pompiers, ...) ;

- **Finaliser et mettre en œuvre la dématérialisation du suivi des terrains** acquis dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de Cambaie-Oméga afin d'anticiper sur des squats potentiels ;

- **Sur les ports** : organiser et planifier les opérations de réfection des bâtiments sur la base des diagnostics techniques ; installer la vidéoprotection sur le port de la Pointe des Galets ; réaliser les locaux poubelles et poser la vidéoprotection sur le port de Saint-Gilles-les-Bains.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Respect des périodicités de contrôles réglementaires des équipements techniques	<i>Nouvel indicateur</i>	<i>Nouvel indicateur</i>	90% sur 14 types d'équipements
Respect des fréquences d'entretien	<i>Nouvel indicateur</i>	<i>Nouvel indicateur</i>	80% sur les activités
Respect des fréquences de contrôle des signaux routiers	<i>Nouvel indicateur</i>	<i>Nouvel indicateur</i>	180% sur les activités
Taux de consommation (montants réalisés / montants prévus)	100%	Fonctionnement : 51 % Investissement : 19 %	90%

3. Offrir aux bénéficiaires un support et un accompagnement de qualité

Il est prévu une optimisation de l'assistance patrimoine et de l'outil de suivi des demandes.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux d'incidences résolues (pour 2021)	96%	86 % 101 tickets ouverts dont 87 résolus	96%



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OPTIMISER LES RESSOURCES

I- PARTAGER L'INFORMATION ET LA MÉMOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

Tout courrier arrivé au TCO sur support papier ou électronique et qui présente une valeur administrative est enregistré, depuis 2003, dans une application Courrier centralisée (CINDOC). Sont enregistrés mensuellement environ 1500 courriers (tous flux confondus).

A noter que depuis le 1er janvier 2020, les factures font l'objet d'un traitement spécifique via la plateforme de l'Etat « ChorusPro ».

Tous les documents créés ou reçus par le TCO dans le cadre de sa mission de service public sont des archives publiques (papier ou électronique). La collecte, le classement et la communication sont régis par le Code du Patrimoine.

Ils doivent, à l'échéance de leur durée d'utilité administrative (DUA), être versés dans un service

1. Veiller à la traçabilité des documents

La traçabilité de chaque courrier est une exigence répondant aux besoins opérationnels des services du TCO, aux règles d'archivage réglementaire ainsi qu'à la démarche qualité Marianne. Les procédures internes suivent le cycle de vie de chaque courrier, de l'enregistrement par le service Courrier au versement aux Archives. Face au développement conséquent

public d'archives. Le TCO collecte et conserve les archives intermédiaires et définitives. Trois magasins situés au sous-sol d'une superficie de 107m² sont voués à la conservation des archives papier. Pour les archives électroniques sauvegardées dans les applications métiers et les serveurs, suite à l'état des lieux et au diagnostic menés en 2020, il conviendra de débiter un projet de système d'archivage électronique (SAE).

Afin d'assurer une veille documentaire dans les domaines de compétences de l'agglomération et des collectivités territoriales, le TCO dispose d'un fonds spécialisé comptant 1 500 ouvrages, 32 titres de revues, 3 bases juridiques et environ 37 000 articles (presse locale et revues nationales).

des flux dématérialisés, il convient de faire évoluer l'application métier (le logiciel CINDOC actuel dédié à l'enregistrement du courrier ne permet pas l'archivage électronique). **En 2020, l'acquisition et le paramétrage d'une nouvelle application KRONOS permettra dès 2021 une mise en production accompagnée d'une sensibilisation des utilisateurs : la chaîne de traitement des courriers « arrivés » et « départ » sera entièrement dématérialisée.**

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de courriers arrivés enregistrés à J ou J+1	80 % des courriers arrivés enregistrés	8 146 dont 88,28% à J ou J+1	80 % des courriers arrivés enregistrés

2. Conserver les archives

A l'issue de la durée d'utilité administrative (DUA) ou lorsque les armoires sont pleines, les services du TCO versent leurs dossiers aux Archives. Il faut alors trier, classer, évaluer les dossiers en vue de leur conservation définitive ou leur élimination après visa des Archives Départementales. Notre politique de conservation consiste en la gestion de trois magasins dédiés à l'archivage papier dans de bonnes conditions environnementales et sécuritaires. Y sont stockés 553,17ml ml d'archives (dont 477,97ml intermédiaires et 120,41ml d'archives définitives) et afin de maintenir un linéaire libre dans les magasins, certaines archives sont régulièrement éliminées selon une procédure encadrée (en 2020, 45,21ml d'archives ont fait l'objet d'une élimination).

L'E-administration et le développement du numérique dans nos collectivités entraînent une augmentation constante des flux de données sur les serveurs informatiques. Il est donc essentiel d'organiser ces données et de les archiver « électroniquement » tout en respectant les standards de document authentique, intègre, fiable, exploitable et ainsi maintenir leur valeur probante. En 2020, une étude mutualisée entre les 5 communes membres et le TCO, financée par le Ministère de la Culture, a permis de bâtir des scénarii de cadrage propres à chacune des collectivités en vue de conduire des projets de système d'archivage électronique (SAE). **En 2021, le TCO travaillera aux premières briques de son SAE : suite à l'acquisition du logiciel ASALAE et aux recommandations du bureau d'études, il s'agira essentiellement de préparer le lancement du projet.** Élément de sa réussite, le réseau « Archivistes/Informaticiens » des communes et du TCO sera maintenu.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Mètre linéaire accroissement des fonds et taux d'occupation de l'espace Archives	Garder 10 % de l'espace Archives libre	582,52 ml d'archives conservés et 12,87 % espace libre	Garder 10 % de l'espace Archives libre

3. Communiquer et rendre l'information accessible

Le TCO dispose d'un portail documentaire sur l'intranet accessible à tous les agents. La collection documentaire du TCO s'enrichit chaque année :

- d'ouvrages et de revues spécialisées ;
- de bases de données juridiques (abonnement mutualisé avec les communes membres) ;
- d'une publication intitulée la « Revue Administrative » diffusée aux agents du TCO et aux 5 communes abonnées ;

- des dossiers documentaires réalisés à la demande des agents ;
- du « Fonds Etudes » commandées par le TCO consultable et communicable en fonction des droits d'accès.

La fin du marché avec l'agence d'abonnements Ebsco permettra de revoir les besoins des services du TCO. En 2021, le service Documentation souhaite améliorer le service aux agents et travailler à la visibilité du catalogue des acquisitions (revues et ouvrages) diffusé sur l'intranet.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre d'articles publiés (Revue Administrative)	1 000 articles publiés	473	1 000 articles publiés
Taux de satisfaction des délais de traitement (lors de l'enquête annuelle)	60%	50%	60%

II - GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DU TCO

L'efficacité de l'action publique nécessite de pouvoir garantir la légalité des actions du TCO. Cela passe par une sécurité juridique accrue des montages opérationnels retenus et par une parfaite organisation et un contrôle des travaux des assemblées délibérantes.

1. Sécuriser les pratiques

La complexification croissante du droit et des responsabilités administratives des encadrants du TCO nécessite un accompagnement prégnant du service juridique. Outre le conseil quotidien aux services, la priorité en 2021 sera notamment

le suivi des contentieux liés aux occupations des Zones d'Activités Economiques (ZAE), aux occupations des parcelles expropriées dans le cadre de la DUP « Cambaie Omega », à la phase judiciaire de la DUP « Papi » et au règlement des contentieux CCIR suite à la résiliation de la concession du Port de plaisance de St-Gilles-les-Bains.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de sollicitations assistance juridique et administrative traitées	80%	100%	80%

2. Dématérialiser les procédures

La démarche de développement durable et le souci de simplification du processus décisionnel incitent à confirmer la démarche de dématérialisation des convocations des conseils, des bureaux, des conférences des maires et des

commissions thématiques via Idelibre. L'année 2021 sera marquée par l'insertion à l'appli Idelibre d'une rubrique « Information des élus municipaux » et par le déploiement de boîtiers électroniques de vote afin de faciliter tant le décompte des présences que des votes en séance des assemblées délibérantes.

III - DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

La Direction de la Commande Publique intègre dans ses objectifs opérationnels, une démarche d'achat plus performante, durable et responsable.

L'acte d'achat doit être efficace en alliant : un meilleur rapport qualité-prix, un délai de notification raisonnable et une sécurité juridique.

1. Acheter au juste prix/qualité

Il s'agit en 2021, d'accompagner les acheteurs par le biais de formations adaptées, d'une part, aux techniques de négociation et d'autre part, à une meilleure formalisation de nos besoins. L'objectif principal est de garantir la bonne gestion des deniers publics.

Les outils nécessaires à la négociation seront : les fiches relatives à la composition du prix, le sourcing des entreprises, la communication active sur les marchés à venir, etc.

Pour cette nouvelle année, il est proposé de négocier 80 % des procédures adaptées afin de générer au minimum 5% d'économie sur le

volume financier engagé.

Les actions identifiées pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Accentuer **la réflexion sur** les avantages et les inconvénients de l'externalisation ;
- **Définir les achats peu stratégiques** afin de les orienter vers les centrales d'achats (CADI, UGAP,...) dans l'optique d'optimiser nos ressources humaines ;
- **Développer le sourcing fournisseur** afin de mieux adapter notre besoin à l'offre ;
- **Mettre en place une pondération** et notation adaptées à l'enjeu du besoin afin de gagner en efficacité lors de l'analyse des offres ;
- **Améliorer les techniques de négociation** afin de réaliser des économies réelles et durables.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Economie réalisée lors de la négociation (écart entre l'offre classée 1ère avant et après négociation)	5%	/	5%

2. Garantir la sécurité juridique des marchés publics

En tant que service support, la Direction de la commande publique conseille, rédige, contrôle

et valide les marchés du TCO avant consultation. Dans une démarche de sécurisation des actes, la direction s'appuie sur son savoir-faire interne et le cas échéant sur son conseil juridique.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de réussite au contentieux	100%	100%	100%
Taux de contentieux et précontentieux	<1% des marchés lancés et en cours d'exécution	<1 % des marchés lancés et en cours d'exécution (6 contentieux en cours et 6 précontentieux) pas de contentieux liés aux marchés lancés en 2020	<1% des marchés lancés et en cours d'exécution

3. Garantir et optimiser les délais

Il s'agit de garantir la bonne mise en œuvre de la programmation des marchés pour 2021 afin de contribuer à l'amélioration de nos taux de réalisation.

Dans ce cadre, la DCP concevra pour ses équipes en interne des dossiers de consultation «types» afin d'optimiser les délais et de sécuriser l'acte d'achat (7 dossiers types représentant près 80 % de nos besoins en rédaction).

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de respect de marchés passés dans les délais prévus lors de la programmation	80%	NC	80%

4. Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME

Dans le cadre du plan de relance de notre économie, **la Stratégie du Bon Achat** engagée par le TCO depuis 2016, sera confortée.

L'achat public participera à la relance des entreprises du secteur marchand, et in fine à la dynamique territoriale.

Il sera donc important de créer les conditions les plus adaptées afin d'améliorer la participation des entreprises locales en réponse aux commandes publiques.

Il s'agit de :

- Faciliter et simplifier l'accès à la commande publique pour les entreprises notamment les TPE/ PME ;
- Améliorer les conditions d'exécution des marchés afin d'alléger au maximum les problèmes de trésorerie des entreprises.

La matérialisation de ces objectifs passe par les actions suivantes :

- **Relancer l'organisation et l'animation** des comités d'experts ;
- **Accompagner les entreprises** pour mieux répondre à nos besoins ;
- **Proposer des clauses et des modalités d'exécution** afin de faciliter le démarrage des prestations ;
- **Travailler sur le reconditionnement des clauses des marchés** aux TPE/PME (allotissement, multi attribution, etc.) ;
- **Améliorer les conditions d'exécution des marchés** (ajustement des taux d'avance...);
- **Développer les volets sociaux** (clause d'insertion, marchés réservés, etc.) dans l'acte d'achat.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de PME/TPE titulaires de marchés	80%	92%	80%
Nombre moyen des offres lors d'une mise en concurrence	4	2,86	4
Nombre de marchés réservés et/ou avec une clause sociale	4	1	4

IV - DISPOSER DE MOYENS GÉNÉRAUX PERFORMANTS

En 2021, le TCO s'attachera à optimiser la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement au quotidien, en poursuivant l'amélioration de la gestion des moyens généraux interne ainsi que le maintien d'un accueil de qualité et de sécurité.

1. Améliorer l'efficacité des moyens généraux internes

Il convient de poursuivre sur la dynamique instaurée depuis plusieurs années en matière d'optimisation des coûts sur les postes tels que les missions extérieures, les déplacements et réceptions.

En revanche, les compétences nouvelles du TCO (eau, assainissement, brigade environnement) ont occasionné une augmentation du nombre de véhicules du parc auto.

L'utilisation du carnet de bord électronique, permettra à l'EPCI d'affiner et de contrôler ses dépenses tant sur le carburant que sur la maintenance des véhicules.

La mise en place du « tout dématérialisation » réalisée en 2020 permettra de contenir les dépenses d'affranchissement et de consommation de papier.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de véhicules	45 dont 7 neufs	46 + 1 LLD	54+1 LLD
Dépenses de maintenance sur les véhicules	-5 %	-2%	-5%
Dépenses carburant	- 10 %	-39%	-10%
Frais généraux (affranchissement)	0%	-32%	-20%
Impact de la dématérialisation sur le papier /enveloppes	Consommation identique à 2019	-57%	-20%
Nombre de voyages	A définir avec l'autorité	-93,79%	A définir avec l'autorité

2. Garantir un accueil de qualité

Cette action rassemble les moyens mis en œuvre pour assurer un service de qualité répondant aux exigences de la Charte Marianne.

L'effort portera sur :

- **Le maintien d'un accueil physique et téléphonique** qui répond aux attentes d'un service public de qualité et sécuriser pour les agents ;

- **Le maintien des locaux dans des conditions d'hygiène et de propreté irréprochables** et une réactivité des équipes d'intervention.

Veille sanitaire des locaux et des postes de travail :

- Le plan de la crise sanitaire de la COVID19 sera maintenu jusqu'à nouvel ordre, les gestes barrières deviendront la norme au sein de notre établissement afin préserver la santé des agents, des élus et des visiteurs.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Taux de perte d'appels	< 5%	<5%	< 5%
Taux de satisfaction Marianne sur l'accueil	Taux de satisfaction >70% Temps moyens de décroché <10 s	pas de résultat	Taux de satisfaction >70% Temps moyens de décroché <10 s
Taux de conformité de l'entretien (traitement des demandes)	<1h	<1h	<1h

V - CONSTRUIRE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE DU TCO ET ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS

La direction de l'information et de la communication a pour missions essentielles d'informer les publics, de promouvoir les actions de la communauté d'agglomération, de conseiller et d'accompagner les services dans la mise en œuvre d'actions de communication appropriées.

Cette année 2021, au-delà des campagnes de communication relatives aux différentes compétences du TCO, la direction sera mobilisée sur la mise en place des Ateliers du Territoire, démarche de concertation et de participation citoyenne.

1 . Promouvoir l'identité de la communauté d'agglomération

Communiquer sur les projets et actions de la communauté d'agglomération, les faire connaître, faire adhérer les habitants, les partenaires aux différents projets et faire évoluer les comportements, sont les principaux objectifs de cet axe stratégique.

• Informer et partager sur le projet de territoire en veillant à rendre l'information accessible

Au-delà de la promotion des actions, la communication servira également à donner du sens à la vie publique, à expliquer les décisions prises et à faciliter les échanges avec les

personnes concernées.

Les messages et contenus seront adaptés aux publics et objectifs poursuivis ainsi qu'aux supports choisis. La direction travaillera pour ce faire avec les services et les élus sur des plans de communication adaptés aux actions et objectifs fixés pour chacune des compétences de l'agglomération.

• Développer les relations avec la presse

Il s'agira de maintenir les rendez-vous avec la presse (points presse, inaugurations, rencontres diverses...) et de poursuivre l'analyse des retombées presse afin de vérifier le positionnement et l'image du TCO.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de sujets traités en communication (diffusés) / Demandes des services (via GESTSUP)	100%	99,39 % (4 demandes en cours de traitement)	100%
Taux de compréhension (enquête - quiz)	90%	Animations publiques et scolaires évaluées via des questionnaires de satisfaction : 90 % très satisfaisant/satisfaisant (note moyenne : 1,13).	90%
Nombre d'articles / reportages consacrés à l'agglomération	1 à 2 / semaine	2,5 articles / semaine	1 à 2 / semaine
Taux d'articles positifs	80 % articles positifs	85 % articles positifs	80 % Articles positifs

2. Piloter les démarches de concertation, de communication et de changement de comportement

• Faire de l'usager un acteur du changement, créer des liens et développer le sentiment d'appartenance

Les habitants souhaitent de plus en plus être associés et participer activement aux décisions prises pour leur territoire.

Les démarches de concertation et de sondages menées cette année 2021 permettront de recueillir l'avis des habitants, entreprises, partenaires, scolaires, ... sur différents sujets.

Ces échanges pourraient également créer une « communauté TCO » composée d'acteurs qui s'intéressent à la vie publique et souhaitent y participer activement.

INDICATEURS	CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
Nombre de participants, de fans sur facebook	20 000 fans FB	14 509 fans	17 000 fans FB
Nombre de participants aux actions	25 000 participants	2 509 (107 actions)	10 000 participants
Taux (ou nombre) de participation aux sondages	50%	98% des usagers satisfaits des déchèteries 92,5% des usagers satisfaits de l'appli Rézapro	50%

La Direction de l'information et de la communication déploiera également en interne des actions d'information sur les projets de l'agglomération.



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 974-249740101-20201210-2020_124_CC_3-DE

ANNEXES



DÉCLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES MISSIONS TRANSVERSALES DU TCO	INDICATEURS
I- LE TCO, UNE AGGLOMÉRATION BATISSEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS PROJETS	
1- Ecocité : La construction d'un territoire d'excellence	
I- Le GIP, outil de gouvernance de l'Ecocité	
Participer activement à la gouvernance du GIP	Installation des Groupes Thématiques (Innovation & Economie)
	Taux de réalisation des actions du PPA
II - Construire une ville attractive où habiter, vivre et travailler	
Le passage à la phase opérationnelle d'aménagement	Avancement opérationnel de l'aménagement de la Plaine de Cambaie (phase 1)
2- Aménagement et Habitat: Harmoniser le développement du territoire et accroître l'offre de logement	
I- Concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire	
Elaborer les documents cadre à l'échelle du territoire	Intégration SCOT/PLU
	Intégration Autres documents / SCOT
Evaluer l'impact des orientations du SCOT Grenelle sur le territoire	Observatoire du SCOT : nombre d'indicateurs suivis
II- Diversifier l'offre de logement	
Renforcer la lutte contre l'habitat indigne (Mise en œuvre de la convention cadre PILHI 2019-2025)	Nombre de logements diagnostiqués au titre du PILH
	Nombre de demandeurs actifs (Demande sociale)
Mettre en œuvre la réforme de la demande sociale	Nombre de logements concernés par les garanties d'emprunts
III-Assurer une coordination sur le territoire ouest	
Optimiser la coordination sur le territoire Ouest	Nombre de connexions SIG
	Nombre de productions SIG
3- Économie et promotion du territoire : Encourager les initiatives créatrices d'activités et d'emplois	
I- Créer les conditions favorables au développement des activités	
Accompagner la création et le développement d'activités	Nombre de demandes au Guichet entreprises
	Taux de traitement positif des demandes par le guichet Entreprises
	Taux de commercialisation des ZA
Favoriser la mise en tourisme	Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTI
	Nombre de nuitées
	Taxe de séjour perçue (€)
	Nombre de structures accompagnées et valorisées (Moulin.re)
	Nombre de compte famille
	Nombre de citoyens
	Effort citoyen
	Taux de digitalisation (Nombre de demandes par canal)
	Nombre de sorties positives
Utiliser l'insertion et l'économie sociale et solidaire comme levier de création d'emplois et de richesse	Nombre d'emplois générés par la clause d'insertion
	Nombre d'emplois générés par les dispositifs d'accompagnement et ACI mis en place
II- Encourager l'émergence d'une véritable identité communautaire	
Promouvoir l'identité du territoire à travers les politiques culturelles	Nombre d'élèves formés en enseignement artistique
	Nombre de bénéficiaires d'actions culturelles
	Part d'autofinancement de l'EAJO
	Nombre de spectateurs dans les salles culturelles financées
Promouvoir l'identité du territoire à travers les politiques sportives	Nombre de bénéficiaires de sport sur ordonnance
Valoriser les liens historiques des territoires de l'Océan Indien	Nombre de conventionnements accompagnés
	Taux d'engagement indicateurs de la maquette UE : Taux global (engagements FEADER cumulés)
Soutenir les initiatives des hauts (LEADER)	Nombre de projets LEADER financés dans les hauts de l'Ouest
	Volume financier des projets soutenus (dépenses éligibles cumulées)
	Taux de paiements FEADER
IV- Ports de plaisance, Nautisme : Développer les activités autour de la plaisance	
I - Assurer une mise à niveau des ports de plaisance avec une vocation touristique et économiques retrouvées	
Poursuivre les travaux de remise aux normes	Linéaire de pontons rénovés
	Volume de dragage réalisé dans les ports
	Linéaire de chaînes-mères renouvelé
	Nombre de clients optant pour le prélèvement
	Taux de recouvrement
	Taux de déficit budgétaire
II - Insérer les ports de plaisance dans la croissance bleue	
Positionner les ports au service du développement économique et touristique	Taux de réalisation du plan de relance Croissance Bleue

CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
/	/	Organisation des premières réunions pour les groupes thématiques INNOVATION et ECONOMIE
/	/	10% (Le taux de réalisation sera actualisé lorsque le chiffrage budgétaire du PPA sera validé)
5%	Réalisation du Projet Partenarial d'Aménagement PPA & programmation de la phase de concertation sur la ZAC Cambaie	10%
4 PLU/5	3PLU/5	4 PLU/5
PLH / SCOT DAAC/SCOT	PLH	Modification/révision
7/31	28/31	28/31
40	28	80
8 620 demandeurs actifs/an pour 1 920 attributions	8448 demandeurs actifs pour 788 attributions (depuis janvier 2020)	/
150 (nouveau protocole en octobre)	260 logements dont 203 logements en réhabilitation 53 en quota réservataire TCO dont 41 concernés par la réhabilitation	250 (Avenant au protocole jusqu'en 2022)
35 000	17 300	40 000
90	43	100
150	50	150
100%	100%	100%
80%	80%	85%
2 000	310	2 000
300 000	125 626	300 000
600 000 €	800 000 €	1 000 000 €
10	12	15
78 500	20 029	25 000
214 073	44 377	50 000
/	/	/
/	/	/
50%	58%	50%
200	67 contrats / 14 ETP	120 contrats / 30 ETP (correspond au minimum + 50 000 heures de réalisées)
40	50	180
1000 (dont 675 en milieu scolaire)	843 (dont 558 en milieu scolaire)	1000 (dont 675 en milieu scolaire)
800	0	500
6%	/	6%
27 500	5 734	55 000
/	/	90
4	/	3
62%	59%	90%
177	165	230
3 900 000 €	3 657 233 €	4 600 000 €
15%	23%	40%
50 m	10 m	/
1 500 m ³	PSG : 1 369 m ³ PSL : environ 500 m ³	1 500 m ³
60 m	10 m	30 m
250	185	250
85%	80%	90%
12%	20%	15%
/	10%	20%

DÉCLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES MISSIONS TRANSVERSALES DU TCO	INDICATEURS
II- LE TCO, UNE AGGLOMÉRATION DURABLE AU SERVICE DE SES USAGERS	
1- Environnement : Etre au plus près des usagers pour améliorer durablement le territoire	
I- Offrir aux usagers un service de collecte durable	
Faire de l'usager un acteur du changement : Réduire les déchets, Développer les performances de tri	Nombre d'usagers sensibilisés ou informés
	Taux de valorisation des déchets
	Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre)
	% de bon usage de composteurs
	Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre)
Assurer un service de collecte efficace et soutenable	Coût des déchets / habitant
	Taux couverture de la TEOM
	Taux de relances et de réclamations des usagers
II- Impliquer d'avantage les usagers pour l'amélioration du cadre de vie	
Participer au maintien de la salubrité publique	Tonnages collectés
	Coût du maintien de la salubrité/habitant
	Coût de ferrance / habitant
	Nombre de ramassages et de captures
Lutter contre l'errance animale	Nombre stérilisations / identifications
2- Transport : Développer les conditions d'une mobilité pour tous	
I- Rendre plus attractive et performante l'offre de transport urbains et scolaires	
Améliorer la qualité et le niveau de service	Fréquentation du réseau kar'ouest (en millions de voyages/an)
	Coût par élève
	Coût par voyage kar'ouest
	Taux de couverture R/D (urbain et scolaire)
Améliorer les temps de parcours	Nombre abris de bus/ Nombre total d'arrêts (taux d'équipement)
	Nombre de kilomètres de voies réservées
	Vitesse commerciale moyenne du réseau (km/h)
Coordonner les offres de transport	Nombre de titres intermodaux délivrés / interoperables
	Nombre de pôles d'échanges et points de correspondance aménagés
II- Faciliter la pratique des mobilités moins polluantes	
Développer la pratique des modes actifs	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables sécurisés
Accompagner le changement de comportement	Nb de places de covoiturage
3- GEMAPI : Assurer la bonne gestion des milieux aquatiques et la protection des populations, des biens et des activités contre les inondations	
I- Réussir le développement de la compétence GEMAPI	
Mettre en place la programmation des dépenses financières pour la couverture pour la couverture de la compétence	Taux de couverture externe (taxe + subvention)
	Taux de réalisation des dépenses annuelles d'investissement (11,9 M€ TTC en 2019)
II- Assurer la défense contre les inondations et la submersion marine	
Assurer la gestion, le contrôle, la surveillance et la maintenance du patrimoine	Nombre de ml de digues entretenues
	Nombre de ml de digues diagnostiquées
	Réaliser l'étude de gestion du trait de côte (objectif 2020 : état des lieux et propositions de scénari)
	% avancement (en nb d'actions engagées) du PAPI RDG
Mener des actions pour la protection contre les inondations et la submersion marine	% avancement (nb d'actions engagées de priorité 1) du PAPI St-Paul
	Nombre de personnes exposées au risque inondation (TRI, ACB, AMC) / nombre de personnes protégées suites aux actions.
III- Assurer de gestion des milieux aquatiques	
Assurer la gestion des zones humides du territoire	Surface d'intervention / Surface de zones humides
	Mise en place de moyens de suivi de la qualité des milieux
4- Eau et Assainissement : Assurer un pilotage efficace des compétences Eau et Assainissement	
I- Se Donner les moyens d'assurer pleinement cette compétence	
Disposer des modes de gestion adaptées	Procéder au renouvellement des modes de gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement
	Suivi et application des obligations du contrat et niveau d'application
II- Assurer un pilotage efficace des compétences Eau et Assainissement	
Mettre en place la programmation des dépenses d'investissement et de fonctionnement	Délai de réalisation
	Délai de réalisation
Organiser les compétences eau et assainissement	Taux de rendement des réseaux
	Taux de renouvellement des réseaux

CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
12 000 usagers (tri) selon les actions possibles en lien avec la crise COVID19	1 327	12 000
70 % de valorisation en collecte sélective	54%	70%
Nouvel indicateur 2021, pas d'objectif en 2020. 24% en 2019	26%	25%
75 % de bon usage	Donnée indisponible	75 % de bon usage
Nouvel indicateur 2021, pas d'objectif en 2020. 24% en 2019	26%	25%
190 € max / an / hab	Données non disponibles en cours d'années	190 € max / an / hab
+ 70% de taux brut de couverture en fonctionnement (hors soutien éco-organismes)	Données non disponibles en cours d'années	+ 70% de taux brut de couverture en fonctionnement (hors soutien éco-organismes)
≤10%	15%	≤ 10 %
4 600 T	2 495 T	4 500 T
≤ 20 €/hab	Données non disponibles	≤ 20 €/hab
env. 6,50€	2,5 € (chiffres hors période covid mars à mai (données indisponibles))	Moins de 7 €/hab
1 700 captures 2 500 cadavres	715 captures 1 088 cadavres	1800 captures 2 500 cadavres
1800 animaux stérilisés	950 stérilisations 840 identifications	2300 animaux stérilisés
5	2,5	6,5
835 €	798 €	800 €
4,85 €	12,32 €	4,80 €
12%	11%	12%
20%	16%	20%
19,44	18,23	19,44
22,90	22,9	23
38300	20 000	40 000
26	25	26
46,3	46	46,3
280	210	280
100% au 31/12/2020	/	100% au 31/12/2021
8,3 M€ TTC au 31/12/2020	60 % de 8,6 M€ TTC	7 M€ TTC au 31/12/2021
9 000	7 000	12 000
14 000	14 000	20 000
/	Réalisation de l'état des lieux	Réalisation et validation des scénarios d'actions
70%	35%	70%
20%	20%	30%
23 800 personnes	23 800 personnes	25 000 personnes
60 % : RNNESP + Ravine Hermitage+ Ravine St-Gilles	100 % réalisé	70%
/	Suivi ravine Saint-Gilles et ravine Hermitage	Suivi ravine Saint-Gilles et ravine Hermitage sur une année complète
/	Mettre en place des avenants de prolongation des contrats en cours : en cours	Etablir les consultations pour les renouvellements des contrats de la commune du Port
/	Etat des lieux et RAD des 3 dernières années	Actualisation du contrat de Progrès
/	Objectif fixé pour le 4ème trimestre	Actualiser les PPI et PPF
/	Contrat de Progrès signé par le TCO et le Préfet	100%
/	/	+ 2 points de taux rendement
/	/	+ 1 % de renouvellement

DÉCLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES MISSIONS TRANSVERSALES DU TCO	INDICATEURS
Finances et Evaluation des politiques publiques : Conforter la fonction b	
I- Conforter la fonction budgétaire et comptable	
Améliorer le pilotage budgétaire pluriannuel	Part des autorisations de programme dans le budget d'investissement (hors dette, Foncier Cambaie) Part des autorisations d'engagement dans le budget de fonctionnement
Améliorer la performance de la chaîne comptable	Note Indicateur de la qualité des Comptes Locaux (IOCL établi par la DRFIP) Délai global de paiement Taux de rejet du comptable
II- Positionner le système d'information financière au cœur de l'organisation budgétaire et comptable du TCO	
Développer l'appropriation du système d'information financier par les directions	Nombre de tickets traités
III - Évaluer les politiques publiques et dégager des marges de manœuvre	
Piloter la performance et améliorer l'efficacité en développant la culture du résultat	Taux de performance des politiques publiques du TCO Taux de performance des missions du TCO Base de données disponibles
Instaurer une comptabilité analytique par politique publique	Imputation des coûts par politique publique et missions
Renforcer le contrôle des satellites	Nombre de structures auditées Analyse de risques des satellites
2- Ressources humaines : Optimiser et sécuriser la gestion des ressources humaines	
I-Construire une politique des ressources humaines dynamique et partagée	
Développer les outils afin de faciliter l'accompagnement des agents et fluidifier les échanges avec les agents et les services	Taux d'installation des modules GPEEC/Formation/GED Taux de dématérialisation des fiches de paie
Implémenter ou contribuer à un meilleur partage des valeurs de l'IEPCI et des droits et obligations des agents	Taux de réalisation du livret
II- Sécuriser la gestion des ressources humaines	
Sécuriser les actes et optimiser la gestion administrative des dossiers	Création d'une identité visuelle RH en lien avec le plan de communication Mise en œuvre des lignes directrices de gestion
III- Optimiser la gestion de la masse salariale	
Piloter la masse salariale	Taux de variation de la masse salariale Taux de variation de l'effectif Taux de remplacement Taux de turn-over Part de la mobilité interne dans le recrutement
IV- Optimiser et développer les compétences internes	
Développer une politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)	Taux de départ en formation Nombre moyen de journées de formation par agent Mise à jour des emplois-type pour intégration au module GPEEC Taux de réalisation des nouveaux comptes rendus Taux de réalisation du bilan et exploitation des comptes rendus par pôles Mise à jour des emplois-type pour intégration au module GPEEC
V- Développer la politique de santé et sécurité au travail	
Favoriser la création d'une culture de sécurité et de prévention à tous les niveaux hiérarchiques	Taux d'absentéisme pour raison de santé Taux de réalisation des formations en matière de prévention, sécurité et santé au travail Taux d'emploi de personnes handicapées Taux de réalisation des documents de prévention Taux de réalisation du protocole RH « Travail à distance »
3- Système d'information et Organisation : Accompagner la modernisation de l'organisation des directions	
I- Anticiper et planifier l'évolution des infrastructures nécessaires au développement de la collectivité	
Améliorer la performance des infrastructures	Disponibilité des réseaux de télécommunications Disponibilité des systèmes
Garantir la sécurité	Nombre d'attaques virales avec impact Perte des données
II- Accompagner les directions dans leur démarche de modernisation et d'informatisation	
Piloter les projets de dématérialisation pour gagner en performance	Taux de réalisation projet annualisé
Consolider, faire évoluer les métiers	Taux de réalisation projet annualisé
Accompagner les démarches de modernisation et/ou de mutation de l'organisation	Taux de réalisation projet annualisé
III- Maintenir l'opérationnalité des systèmes informatiques et téléphoniques dans leur globalité	
Garantir la disponibilité des systèmes applicatifs	Disponibilité et continuité des services applicatifs
Offrir aux bénéficiaires un support et un accompagnement de qualité	Mesure de la satisfaction Taux de ticket pris en charge
4- Patrimoine: Développer un patrimoine performant, durable, adapté et au service de l'usager	
I- Développer une stratégie immobilière et foncière	
Garantir des transactions sécurisées	Nombre de dossiers suivis (actes signés) Respect des dépenses en investissement (Réalisation / budget prévu en investissement)
II- Mener une politique de maîtrise d'ouvrage performante	
Construire en coût global	Respect du coût initial (taux de réalisation / prévu) Taux de recouvrement des subventions externes prévues
III- Optimiser la gestion de nos biens et nos occupants	
Valoriser et gérer nos actifs immobiliers	Nombre de dossiers suivis (actes signés) Respect des périodicités de contrôles réglementaires des équipements techniques Respect des fréquences d'entretien

CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
95%	64,5%	95%
5%	0%	5%
19,5/20	Indicateur annuel	19,5/20
21 jours	18,11 jours	18 jours
Mandats: < 0,5%	0,5%	Mandats: < 0,5%
Recettes: < 0,7%	2,9%	Recettes: < 0,7%
100%	Action non mise en œuvre	100%
90%	/	90%
90%	/	90,00%
70%	/	70%
100%	/	95%
20%	/	30%
70%	/	80%
100%	35%	70%
50%	20%	Etat initial
100%	20%	100%
40%	40%	/
50%	10%	/
1%	1,92%	+ 7
0%	1,42%	+ 5
40%	50%	50%
7%	1,76%	7%
80%	80%	80%
60%	49%	60%
3 jours	1 jour	3 jours
/	/	/
/	/	100%
/	/	100%
/	/	/
	Etat initial	< 6 %
	45%	70%
2,6%	3%	3,0%
	55%	85%
		100%
>95%	97,46%	>95%
>95%	99,98%	>95%
<5	0	<5
0	0	0
75%	20%	75%
75%	42%	75%
75%	68%	75%
>90%	95%	>90%
Stabilisation du niveau de satisfaction	Niveau desatisfaction maintenu	Stabilisation du niveau de satisfaction
95%	100%	95%
8 dossiers	8 dossiers (20 actes)	13 dossiers
90%	45%	90%
90%	Dépenses d'investissement : 17 % Dépenses de fonctionnement : 8 %	90%
90%	Recettes tirées : 23 % Titres émis mais non perçus : 27,5 %	90%
Cession ou mise à bail	7 dossiers 14 actes	6 dossiers
100%	Nouvel indicateur	90% sur 14 types d'équipements
100%	Nouvel indicateur	80% sur les activités

DÉCLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES MISSIONS TRANSVERSALES DU TCO	INDICATEURS
Garantir la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de nos biens	Respect des fréquences de contrôle des signaux routiers Taux de consommation (montants réalisés / montants prévus)
Offrir aux bénéficiaires un support et un accompagnement de qualité	Taux d'incidences résolues (pour 2021)
5- Administration Générale : Optimiser les ressources	
I- Partager l'information et la mémoire de l'agglomération	
Veiller à la traçabilité des documents	Nombre de courriers arrivés enregistrés à J ou J+1
Conserver les archives	Mètre linéaire accroissement des fonds et taux d'occupation de l'espace Archives
Communiquer et rendre l'information accessible	Nombre d'articles publiés (Revue Administrative) Taux de satisfaction des délais de traitement (lors de l'enquête annuelle)
II- Garantir la légalité des actions du TCO	
Sécuriser les pratiques	Taux de sollicitations assistance juridique et administrative traitées
Dématiser les procédures	
III- Développer une politique d'achat performant, durable et responsable (DCP)	
Acheter au juste prix/qualité	Economie réalisée lors de la négociation (écart entre l'offre classée 1ère avant et après négociation)
Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Taux de réussite au contentieux Taux de contentieux et précontentieux
Garantir et optimiser les délais	Taux de respect de marchés passés dans les délais prévus lors de la programmation
Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE	Nombre de PME/TPE titulaires de marchés Nombre moyen des offres lors d'une mise en concurrence Nombre de marchés réservés et/ou avec une clause sociale
IV- Disposer de moyens généraux performants	
Améliorer l'efficacité des moyens généraux internes	INDICATEURS Nombre de véhicules Dépenses de maintenance sur les véhicules Dépenses carburant Frais généraux (affranchissement) Impact de la dématérialisation sur le papier /enveloppes Nombre de voyages Taux de perte d'appels
Garantir un accueil de qualité	Taux de satisfaction Marianne sur l'accueil Taux de conformité de l'entretien (traitement des demandes)
V- Construire l'identité du territoire TCO et accompagner les changements	
Promouvoir l'identité de la communauté d'agglomération	Nombre de sujets traités en communication (diffusés) / Demandes des services (via GESTSUP) Taux de compréhension (enquête - quiz) Nombre d'articles / reportages consacrés à l'agglomération Nombre d'articles / reportages consacrés à l'agglomération
Piloter les démarches de concertation, de communication et de changement de comportement	Nombre de participants, de fans sur facebook Nombre de participants aux actions Taux (ou nombre) de participation aux sondages

CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
100%	Nouvel indicateur	180% sur les activités
100%	Fonctionnement : 51 % Investissement : 19 %	90%
96%	86 % 101 tickets ouverts dont 87 résolus	96%
80 % des courriers arrivés enregistrés	8 146 dont 88,28% à J ou J+1	80 % des courriers arrivés enregistrés
Garder 10 % de l'espace Archives libre	582,52 ml d'archives conservés et 12,87 % espace libre	Garder 10 % de l'espace Archives libre
1 000 articles publiés 60%	473	1 000 articles publiés Nouvel indicateur = nombre de visites sur intranet "Ressources documentaires"
80%	100,00%	80%
5%	9% (241 289 € d'économie sur 2 627 512 € de montant de contrats signés)	5%
100%	100% (2 désistements)// C Joseph sur la DSP et OTTO environnement sur les bacs roulants 67% 0,7 %	100%
inf 1% des marchés lancés et en cours d'exécution	des marchés lancés et en cours d'exécution (8 contentieux en cours)	<1% des marchés lancés et en cours d'exécution
80%	58%	80%
60%	92%	80%
4	2,86	4
4	1	4
CIBLE 2020	BILAN 2020	CIBLE 2021
45 dont 7 neufs	46 + 1 LLD	54+1 LLD
-5 %	-2%	-5%
- 10 %	-39%	-10%
0%	-32%	-20%
Consommation identique à 2019	-57%	-20%
A définir avec l'autorité	-93,79%	A définir avec l'autorité
< 5%	<5%	< 5%
Taux de satisfaction >70% Temps moyens de décroché <10 s	pas de résultat	Taux de satisfaction >70% Temps moyens de décroché <10 s
<1h	<1h	<1h
100%	99,39 % (4 demandes en cours de traitement)	100%
90%	Animations publiques et scolaires évaluées via des questionnaires de satisfaction : 90 % très satisfaisant/satisfaisant (note moyenne : 1,13).	90%
1 à 2 / semaine	2,5 articles /semaine	1 à 2 / semaine
80 % articles positifs	85 % articles positifs	80 % Articles positifs
20 000 fans FB	14 509 fans	17 000 fans FB
25 000 participants	2 509 (107 actions)	10 000 participants
50%	98% des usagers satisfaits des déchèteries 92,5% des usagers satisfaits de l'appli Rézapra	50%

Intitulés des opérations	Coût global de l'opération	Réalisé avant 2020	BP 2020	Previsions			
				2021	2022	2023	2024
Ecocité (foncier)	9 197 786	3 974 796	4 842 990	380 000	-	-	-
Foncier Cambaie	2 325 923	2 325 923	-	-	-	-	-
DUP Cambaie	6 871 863	1 648 873	4 842 990	380 000	-	-	-
Maison de l'Ecocité	-	-	-	-	-	-	-
GIP Ecocité (études)	2 125 772	1 783 772	342 000	-	-	-	-
Zones d'activités	46 411 313	12 003 597	3 931 545	2 989 350	4 470 930	7 440 349	8 472 126
Extension ZA Bras Monvert	5 228 586	4 784 186	364 400	80 000	-	-	-
Extension ZA Pointe des Châteaux (phase travaux)	5 659 272	2 017 597	2 140 675	1 501 000	-	-	-
Foncier ZA Pointe des châteaux	2 907 503	2 907 503	-	-	-	-	-
Etude de modernisation des ZA (cf. DTP)	405 544	179 494	196 050	30 000	-	-	-
Tavaux remise en état et modernisation des ZA	26 822 792	-	-	862 350	4 194 550	7 190 349	7 972 126
Etude faisabilité économique ZAP	217 916	45 156	86 380	60 000	26 380	-	-
ZAE La Saline (foncier)	1 284 161	826 562	227 600	230 000	-	-	-
ZALM - foncier	250 933	933	-	-	-	-	250 000
Gestion des entreprises en zone à risque (SRPP)	-	-	-	-	-	-	-
Gestion autres zones d'activités	3 634 606	1 242 166	916 440	226 000	250 000	250 000	250 000
Economie du tourisme et des loisirs	15 230 799	8 523 909	1 584 100	859 400	3 672 425	590 966	-
Pôle Loisirs et Nature de Dos D'Ane (travaux + foncier)	7 041 881	6 880 581	94 900	66 400	-	-	-
Sentier littoral Ouest (Tranche 1) - Saint-Paul	3 450 726	550 726	1 353 200	490 000	1 056 800	-	-
Sentier littoral Tranche 2 (St-Leu, La Possession, Le Port, 3 bassins)	1 720 000	-	-	-	1 720 000	-	-
Bureau d'Informa [®] Touristique (Mafate)	1 085 000	33 534	33 000	47 500	380 000	590 966	-
Gestion patrimoniale - Travaux divers Camping	301 061	24 436	83 000	123 000	70 625	-	-
Village Touristique de Saint-Gilles (frais d'études Tamarun)	194 938	87 438	-	40 000	67 500	-	-
Gestion patrimoniale - Signalétique touristique (maintenance - signalétique route Hubert Delisle)	967 194	947 194	20 000	-	-	-	-
Signalétique touristique (Promotion touristique - DEPT)	30 000	-	-	30 000	-	-	-
Construction d'un Skate Parc (Saint-Leu)	400 000	-	-	22 500	377 500	-	-
Ecobox Cambaie & Trois Bassins	40 000	-	-	40 000	-	-	-
Economie Portuaire / bleue	50 563 193	1 561 733	1 950 490	2 033 010	8 226 021	11 633 722	7 949 629
Port de plaisance Port Pointe des Galets (mise aux normes)	4 871 350	96 396	669 750	730 500	1 231 561	1 642 082	501 062
Port de plaisance St Gilles les bains (Tranche 1 et 2 : Mise aux normes des infrastructures + diagnostic et travaux bât)	5 061 843	469 313	858 840	910 510	1 120 107	1 703 073	-
Port de plaisance St Leu (réaménagement & extension + bâtiment) + Maison de la mer et du tourisme bleu	17 320 000	996 024	281 900	392 000	1 604 353	3 208 567	3 208 567
Etude ingénierie pour la création des routes bleues	200 000	-	-	-	120 000	80 000	-
Etude d'ingénierie pour l'accessibilité à la mer	180 000	-	-	-	100 000	80 000	-
Route bleue de l'Odyssée du patrimoine et de la biodiversité (Odyssée)	18 260 000	-	-	-	2 200 000	3 740 000	3 740 000
Mise en valeur et médiation des patrimoines numériques	2 500 000	-	-	-	500 000	500 000	500 000
Ecogares et ecomobilité + connectivité	1 200 000	-	-	-	750 000	450 000	-
Opérations pilotes et investissement productifs (Odyssée) + flotte collective	970 000	-	140 000	-	600 000	230 000	-
Enseignement artistique et de la culture	4 602 055	3 507 805	830 500	263 750	-	-	-
Centre d'enseignement artistique intercommunal	3 104 871	2 964 871	65 000	75 000	-	-	-
Equipement du Centre d'enseignement artistique intercommunal	80 850	80 850	-	-	-	-	-
LENA (cf. DTP)	332 335	62 085	81 500	188 750	-	-	-
Fonds de concours (Médiathèque de Saint-Leu + Piscine Port)	1 084 000	400 000	684 000	-	-	-	-
Economie numérique	1 863 682	1 460 786	159 960	45 000	114 968	82 968	-
Carte Vie Quotidienne (CVQ)	1 247 829	1 237 529	10 300	-	-	-	-
Village numérique	347 728	158 568	121 660	35 500	32 000	-	-
Système d'information du territoire (SIT)	172 650	6 713	-	-	82 968	82 968	-
Gestion Patrimoniale - TIC	95 475	57 975	28 000	9 500	-	-	-
Lutte contre le logement indigne & études aménagement	46 355 898	4 326 117	1 201 700	2 752 600	6 303 105	7 550 962	7 959 481
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne 2016-2019	977 486	977 486	-	-	-	-	-
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne 2019+	10 000 000	-	70 000	520 000	1 568 333	1 566 667	1 566 667
Etudes planification aménagement (dont daac, scot, plh, mafate, plan paysage, les hauts, ZALM (aménagement))	4 975 824	1 488 324	487 500	595 600	500 000	500 000	500 000
Fonds Intercommunal d'aménagement et de développement des Hauts de l'Ouest (FIADHO) CP	5 500 000	-	-	150 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Régime d'aide du PLH3	10 000 000	-	-	-	800 000	2 000 000	2 000 000
Mise en œuvre plan d'actions du PLH3	1 199 426	399 426	135 000	215 000	100 000	150 000	100 000
Plan d'actions foncières Intercommunal (obs foncier, études d'opportunités)	750 000	-	-	-	150 000	150 000	150 000
Plan d'actions foncières Intercommunal	4 500 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) tranche 1 travaux	4 299 546	-	400 000	860 000	859 909	859 909	1 319 728
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) tranche 1 ingénierie	1 612 976	-	-	146 000	145 973	134 723	147 223
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) PIA	835 559	-	-	181 000	128 890	189 663	175 863
Mise en œuvre conventions opérationnelles CIA/PPGDID	234 924	50 724	94 200	40 000	50 000	-	-
Fonds de concours Anru 1	1 279 022	1 279 022	-	-	-	-	-
NPRU Ariste Bolon (diagnostic social)	47 982	47 982	-	-	-	-	-
NPNRU 2 - Ariste Bolon (volet études économiques)	58 153	58 153	-	-	-	-	-
Piste Rivière des Galets	85 000	25 000	15 000	45 000	-	-	-
Collecte et traitement des déchets	60 870 631	6 422 918	6 438 050	10 861 100	17 710 274	9 330 808	4 087 480
Acquisition bacs OM+CS	13 666 376	3 366 376	1 150 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Puçage du parc existant	498 015	-	-	-	166 005	166 005	166 005
Nouvelle base de dotations des bacs roulant pour tarification incitative	1 500 000	-	-	-	750 000	750 000	-
Expérimentation colonnes enterrées (100 unités)	1 440 000	-	-	240 000	600 000	600 000	-
Acquisition de CPU	2 583 018	583 018	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000

Intitulés des opérations	Coût global de l'opération	Réalisé avant 2020	BP 2020	Prévisions			
				2 021	2 022	2 023	2 024
Autres acquisitions (verres, bornes et caissons)	1 159 555	204 555	290 000	95 000	95 000	95 000	95 000
Acquisition de bio composteurs	2 420 280	620 280	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
Remplacement de la déchetterie de l'Hermitage	910 000	-	-	7 500	546 000	356 500	-
Création de nouvelles déchetteries (Bois de Nêfles, Saline les Hauts, La Possession)	2 763 595	-	-	12 500	1 642 200	1 108 895	-
Gestion Patrimoniale - Déchetterie	1 066 073	98 973	268 500	98 600	100 000	100 000	100 000
Déchetterie de Dos d'Ane	79 530	79 530	-	-	-	-	-
Contrôle d'accès en déchetterie (barrières, bornes, lecteurs...)	450 000	-	-	-	180 000	270 000	-
Régularisation Emprise Déchetterie le Port (CCIR) av 277	50 000	-	-	-	50 000	-	-
Réhabilitation de la fourrière de Cambaie	507 539	384 689	80 350	42 500	-	-	-
Construction d'un centre animalier	3 890 000	47 679	40 000	45 000	250 000	2 761 857	745 464
Réhabilitation de la décharge Cocatre	1 415 912	216 212	48 500	-	980 000	171 200	-
Réhabilitation de la décharge du Port	4 388 500	376 629	40 000	-	1 976 685	809 174	1 186 011
Cambaie : réhabilitation de la décharge / Investissement préalable ferme solaire	4 772 999	362 739	33 700	2 250 000	1 779 384	347 177	-
Actions de prévention	117 264	17 264	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Subvention aux associations 2018/2020	85 250	5 250	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Panneaux d'information	159 726	59 726	50 000	50 000	-	-	-
Aménagement points d'apports volontaires à Mafate	675 000	-	650 000	25 000	-	-	-
ILEVA	16 272 000	-	3 272 000	6 200 000	6 800 000	-	-
Armature de transport cohérente avec l'urbanisation et plus équilibrée	28 835 218	10 998 779	1 346 852	5 770 700	8 917 431	1 201 456	150 000
Acquisition de bus propres (100 bus) 2018/2024	11 513 482	6 450 876	300 000	1 500 000	3 262 606	-	-
Arrêts de bus (2018-2022)	1 516 531	530 698	82 000	75 500	414 167	414 167	-
Expérimentation de mâts solaires (2019/2020)	25 000	-	-	-	25 000	-	-
Dépôts bus (semo + saline)	1 028 016	1 941	39 000	30 000	957 075	-	-
IP - le Port dont Aimé Césaire (hors foncier)	5 753 853	583 477	572 450	3 293 500	1 304 426	-	-
IP La Possession - cœur de ville + Palestine + Saint-Paul	3 832 327	640 278	5 602	-	2 549 158	637 289	-
IP RN1 E- 2020/2026 - Saint-Paul	5 000	-	-	5 000	-	-	-
Pôles d'échanges Saint-Gilles les Hauts + La Saline + gare routière de Saint-Paul	1 694 835	1 675 335	12 800	6 700	-	-	-
NPNRU 2 - Ariste Bolon (volet transport)	69 549	69 549	-	-	-	-	-
Schéma Directeur Intercommunal Vélo	20 000	-	-	-	20 000	-	-
Fonds de concours (PDU)	601 485	601 485	-	-	-	-	-
Covoiturage	35 000	-	-	-	35 000	-	-
Etudes prospectives diverses (mode de transports, déplacement zone balnéaire...)	1 820 140	445 140	185 000	290 000	150 000	150 000	150 000
Aménagements cyclables + acquisition de vélos	920 000	-	150 000	570 000	200 000	-	-
Transition énergétique	23 924 476	55 677	885 000	920 000	1 963 799	5 545 000	4 545 000
Etudes Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD)	58 029	14 230	-	-	43 799	-	-
Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) - Phase 1	2 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) - Phase 2	14 500 000	-	-	-	-	3 625 000	3 625 000
Actions PCET (Bornes recharge solaire, famille à NRJ >0, Compteur suivi NRGtik, chèque chauffe eau solaire) + études	14 539	14 539	-	-	-	-	-
Contrat de Transition Ecologique (CTE) - Etudes	7 351 908	26 908	885 000	920 000	920 000	920 000	920 000
Gestion patrimoniale	6 819 355	1 886 542	711 348	880 600	902 615	487 650	487 650
Gestion patrimoniale / Gestion foncière	438 847	223 249	29 698	26 000	26 650	26 650	26 650
Travaux du siège + autres sites administratifs	3 575 815	990 050	324 700	474 600	486 465	260 000	260 000
Gestion patrimoniale - Leader	424 734	32 947	59 650	45 500	46 638	48 000	48 000
Autres sites du TCO (Four à chaux, maison de Vue Belle...)	2 379 959	640 296	297 300	334 500	342 863	153 000	153 000
Système d'information et des organisations	4 510 901	978 707	480 400	618 170	633 624	360 000	360 000
Système d'information et des organisations	4 510 901	978 707	480 400	618 170	633 624	360 000	360 000
Moyens logistiques	755 412	264 412	204 000	41 000	41 000	41 000	41 000
Moyens logistiques	755 412	264 412	204 000	41 000	41 000	41 000	41 000
AFL (Agence France Locale)	759 300	455 500	151 800	152 000	-	-	-
AFL (Agence France Locale)	759 300	455 500	151 800	152 000	-	-	-
Eaux pluviales	12 254 670	-	1 175 000	1 447 400	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Eaux pluviales	12 254 670	-	1 175 000	1 447 400	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Diverses dépenses	602 623	59 308	307 315	38 000	33 000	33 000	33 000
Diverses dépenses	602 623	59 308	307 315	38 000	33 000	33 000	33 000
TOTAL PPI (hors GEMAPI / Eau Assainissement)	315 683 085	58 264 358	26 543 050	30 052 080	54 189 193	45 497 880	35 285 366
GEMAPI	109 310 169	18 740 886	8 289 000	7 073 441	14 431 909	10 000 000	10 000 000
Eau / Assainissement	90 421 000	-	17 219 206	13 964 275	17 219 206	7 000 000	7 000 000
TOTAL PPI (avec GEMAPI + Eau Assainissement)	515 414 254	77 005 244	52 051 256	51 089 796	85 840 308	62 497 880	52 285 366

			Montant total des subventions (Europe, Etat, autres)	Encaissées avant 2020	2020	Montants subventions attendues (Europe, Etat, autres)						
2025	2026	> 2026				2021	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026
95 000	95 000	95 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
225 000	225 000	225 000	250 000	-	125 000	-	125 000	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			2 334 000	-	-	-	-	1 400 400	933 600	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			2 300 000	-	-	925 000	1 100 000	275 000	-	-	-	-
10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
150 000	150 000	150 000	7 017 042	786 115	678 100	1 737 350	2 192 607	1 119 818	1 053 052	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			263 935	263 935	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			2 837 497	-	-	1 187 350	1 320 118	330 029	-	-	-	-
			2 632 630	-	-	-	789 789	789 789	1 053 052	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			1 032 975	482 975	550 000	550 000	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
150 000	150 000	150 000	250 005	39 205	128 100	-	82 700	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 545 000	4 545 000	920 000	9 219 308	385 058	80 000	111 000	104 250	2 175 000	2 175 000	2 175 000	2 175 000	-
			54 250	-	-	-	54 250	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 625 000	3 625 000		8 700 000	-	-	-	-	2 175 000	2 175 000	2 175 000	2 175 000	-
			465 058	385 058	80 000	-	-	-	-	-	-	-
920 000	920 000	920 000	161 000	-	-	111 000	50 000	-	-	-	-	-
487 650	487 650	487 650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26 650	26 650	26 650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
260 000	260 000	260 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
48 000	48 000	48 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
153 000	153 000	153 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
360 000	360 000	360 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
360 000	360 000	360 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41 000	41 000	41 000	17 200	-	17 200	-	-	-	-	-	-	-
41 000	41 000	41 000	17 200	-	17 200	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 200 000	1 200 000	3 632 270	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 200 000	1 200 000	3 632 270	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33 000	33 000	33 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33 000	33 000	33 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28 530 163	23 463 710	13 857 285	79 029 118	6 395 777	3 315 100	6 333 850	11 722 268	14 630 401	14 359 186	10 391 923	7 506 249	5 260 363
10 000 000	10 000 000	20 774 933	34 542 550	5 249 939	7 276 200	2 728 000	3 214 735	3 214 735	3 214 735	3 214 735	3 214 735	3 214 735
7 000 000	7 000 000	14 018 313	54 252 600	-	10 383 286	4 050 565	13 000 000	5 363 750	5 363 750	5 363 750	5 363 750	5 363 750
45 530 163	40 463 710	48 650 531	167 824 268	11 645 715	20 974 586	13 112 415	27 937 003	23 208 886	22 937 671	18 970 408	16 084 734	13 838 848

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 974-249740101-20201210-2020_124_CC_3-DE



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Cap sur le durable

www.tco.re